



Bulletin Officiel

N° 5360 Jeudi 18 Mai 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BANQUE ZITOUNA 2-4

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A 5-10

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2» 11-14

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CHL 2017-1» 15-17

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1» 18-22

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT - AGO - 23

SOCIETE NEW BODY LINE SA - AGO - 24

SOCIETE NEW BODY LINE SA - AGE - 24

UNIMED - AGO - 25

UNIMED - AGE - 25

OFFICE PLAST - AGO - 26

SOCIETE MAGASIN GENERAL - AGO 27

ARAB TUNISIAN BANK - ATB - AGO - 28

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB - AGO - 29

ATLIJARI BANK - AGO - 30

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - AGO - 31

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - AGE - 32

DELICE HOLDING - AGO - 33

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS - AGO - 34

SOCIETE HEXABYTE - AGO - 35

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV 36

INFORMATIONS POST AGO

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT 37-42

SOCIETE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE STAR 43-48

RESOLUTIONS ADOPTEES

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV 49

COURBE DES TAUX

50

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

51-52

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB -
- ARTES

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB -
- CEREALIS

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

- SICAV CROISSANCE
- UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis
Registre de Commerce : B24162142009
Matricule Fiscal : 1120822H

« CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

Notation de la société: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inté Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

المصرف القومي التونسي
المقر الإجتماعي: طريق قابس كلم 1.5 صفاقس

السيدات والسادة المساهمين في شركة المصرف القومي التونسي مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستنعقد يوم الجمعة 26 ماي 2017 على الساعة الرابعة بعد الزوال بفرعها بتونس نهج الطاقة الشمسية – الشرقية 1 - تونس وذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي:

1. تلاوة و مصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2016.
2. تلاوة تقارير مراقب الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2016.
3. المصادقة على الإتفاقات المذكورة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات و المتعلقة بالسنة المالية 2016.
4. تحديد منحة حضور أعضاء مجلس الإدارة.
5. المصادقة على القوائم المالية المتعلقة بالسنة المالية 2016.
6. توظيف نتائج السنة المالية 2016.
7. تجاوز عتبات المساهمة.
8. تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة لتصرف السنة المالية 2016.
9. الإعلام عن مباشرة رئيس مجلس الإدارة أو المدير العام أو أعضاء مجلس الإدارة لأي منصب إدارة في شركات أخرى.
10. تلاوة و مصادقة على تقرير تصرف المجمع المتعلق بالسنة المالية 2016.
11. تلاوة تقرير مراقب الحسابات و المتعلق بالقوائم المالية المجمع للسنة المالية 2016.
12. المصادقة على القوائم المالية المجمع و المتعلقة بالسنة المالية 2016.
13. تعيين أعضاء مجلس الإدارة.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE NEW BODY LINE SA

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA - TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la société New Body Line sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mardi 23 mai 2017 à 10h30** à l'IACE, Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
4. Affectation du résultat 2016.
5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2016.
6. Fixation du montant des jetons de présence.
7. Renouvellement du contrat de régulation du cours.
8. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

2017 - AS - 4728

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE NEW BODY LINE

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la société New Body Line sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu, le **Mardi 23 mai 2017** suite à la tenue de l'AGO, à l'IACE, Rue du Lac Turkana -1053- Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital de la société New Body Line par incorporation de réserves.
2. Pouvoirs.

2017 - AS - 4729

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Messieurs les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments » sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 23/05/2017 à 10H.00 à l'hôtel « Mövenpick » sis à Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2016 et quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2016 ainsi que des opérations constituant des conventions règlementées,
- Affectation des résultats.
- Distribution des dividendes.
- Pouvoirs pour formalités.

2017 - AS - 4730

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Messieurs les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments » sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 23/05/2017 à 11H.00 à l'hôtel « Mövenpick » sis à Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du conseil d'administration relatif au projet d'augmentation de capital par incorporation des réserves.

Autorisation pour l'augmentation de capital et changement de l'article 7 des statuts.

Pouvoirs pour formalités

2017 - AS - 4731

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE OFFICE PLAST

Société Anonyme au Capital de 9.802.700 DT

Siège Social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB 9070 BEJA

RC : B246582006 - MF : 0947962F

**AVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 23 mai 2017**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le mardi 23 Mai 2017 à 9H 30 mn à l'hôtel Sheraton- Tunis, Avenue de la ligue Arabe- Tunis Carthage à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2016,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016,
- Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2016,
- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016,
- Affectation du résultat de l'exercice 2016,
- Fixation des jetons de présence pour l'année 2016
- Nomination d'un nouvel administrateur : FCPR MAX ESPOIR
- Nomination d'un nouvel administrateur représentant les petits porteurs,
- Pouvoirs pour formalités

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra **le vendredi 23 juin 2017 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises** sis au 2 rue du Lac Turkana, les Berges du lac 1 – Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2016.
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2016.
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2016.
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2016.
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2016.
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2016.
9. Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2016 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2016.
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2016.
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
13. Approbation de la vente du terrain Mhamdia.
14. Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement des cautions.
15. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ARAB TUNISIAN BANK

Siège Social : 9, rue Hédi Nourra, 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 25 mai 2017 à 11 heures à l'hôtel « The Residence » Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016.
- 2 Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs l'exercice clos au 31 décembre 2016.
- 3 Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2016.
- 4 Affectation des résultats.
- 5 Ratification de la cooptation d'un administrateur
- 6 Nomination d'un nouvel administrateur
- 7 Fixation du montant des jetons de présence
- 8 Quitus aux administrateurs.
- 9 Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2016.
- 10 Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2016.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 23 mai 2017, à 10 heures du matin, à l'Hôtel ACROPOLE – Les Berges du Lac – Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration, sur la gestion de la banque et du groupe STB, relatifs à l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la Banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2016 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n° 2016 – 48 du 11 juillet 2016, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2016;
4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2016 ;
5. Affectation des résultats ;
6. Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des présidents et des membres des comités;
7. Ratification de la décision du conseil d'administration du 15 février 2017 portant cooptation et remplacement d'un administrateur représentant l'Etat Tunisien.
8. Nomination des commissaires aux comptes.

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l'imprimé est disponible auprès de la STB-Titres) qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social: rue Hédi Nouira - Tunis-

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social : rue Hédi Nouira - Tunis-, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Attijari bank

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, sont invités à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **Jeudi 25/05/2017** à partir de **09h00** du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi KARRAY – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
6. Approbation des montants des jetons de présence ;
7. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
8. Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires;
9. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction du Juridique sise à la rue Hédi Karray - N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction du Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 24 mai 2017 à 10h30 à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2016 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016 et distribution de dividendes;
6. Transfert de Réserves ;
7. Nomination et renouvellement des membres du Conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des jetons de présence ;
9. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ;
10. Décotation des GDR à la Bourse de Londres ;
11. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'administration ;
12. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 19 mai 2017, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 24 mai 2017 à 10h à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Mise en conformité de l'article 25 des statuts avec les nouvelles dispositions législatives ;
2. Amendement de l'article 48 des statuts :
 - a) Mise en conformité avec les dispositions législatives en vigueur ;
 - b) Modification de la somme à attribuer au fonds social ou à l'association amicale du personnel de la banque ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 19 mai 2017, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING – SA- « DH » informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société se tiendra le Jeudi 25 Mai 2017 à 15h00 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes, approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016, affectation du résultat et distribution des dividendes ;
3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et approbation desdites conventions ;
4. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 ;
5. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 Mai 2017 à 15H:00 au siège de l'UTICA Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- 5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2016 ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
- 8- Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateur ;
- 9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- 10- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société HexaByte

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 06 juin 2017 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016
- Affectation du résultat net de l'exercice 2016 et distribution des dividendes
- Allocation aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence
- Quitus aux administrateurs,

Pouvoir

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 49-2006 du 27 décembre 2006

Siège social : Rue du Lac Loch Ness -1053 Les Berges du Lac- Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire de **FINACORP OBLIGATAIRE SICAV**, tenue le 16 mai 2017, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2016, un dividende de **3,910 dinars** par action.

Ce dividende est payable à partir du **jeudi 25 mai 2017** aux guichets de **FINACORP** intermédiaire en bourse, sis à la rue du Lac Loch Ness, Les Berges du Lac.

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions FINACORP OBLIGATAIRE SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT
Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 05 mai 2017, La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, réunie le vendredi 05 mai 2017 à 17 heures 30 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2016, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs de Messieurs Younes BOUCHOUCHA, Rachid BEN JEMIA, Adel GRAR ainsi que ceux des sociétés AMEN BANK et COMAR (1^{er} et 2^{ème} siège) arrivent à échéance lors de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019 :

- M. Younès BOUCHOUCHA
- M. Slaheddine LADJIMI
- COMAR (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} siège)
- AMEN BANK

- Suite -

En conséquence, la composition du conseil d'administration sera désormais comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
- M. Mohamed MATHLOUTHI	2017
- M. Houcine BEN MESSAOUD	2017
- M. Taoufik CHERIF	2018
- PGI HOLDING	2018
- M. Younès BOUCHOUCHA	2019
- M. Slaheddine LADJIMI	2019
- COMAR (1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} siège)	2019
- AMEN BANK	2019

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Constatant l'arrivée à échéance du mandat du **Cabinet Mounir GRAJA**, commissaire aux comptes, lors de la présente assemblée, L'assemblée générale Ordinaire décide de nommer **Cabinet Mounir GRAJA** en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et des responsabilités occupées par Monsieur le Président du conseil, Monsieur le Directeur Général et par Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre du directoire ou du Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **3 104 837,173 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	3 104 837,173
Report à nouveau	0,000
Réserves légales (5%)	-155 241,859
Réserve Spéciale d'investissement	0,000
Bénéfice distribuable	2 949 595,314
Réserve pour toutes éventualités	2 949 595,314

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant total des dividendes à distribuer aux actionnaires à **un million cinq cent mille (1 500 000,000) dinars** et ce, par prélèvement sur les réserves pour toutes éventualités provenant des résultats des exercices antérieurs à 2014 et faisant partie des fonds propres distribuables en franchise de retenue à la source, par conséquent le nouveau solde des réserves pour toutes éventualités antérieures à 2014 se présente comme suit :

- Solde de la réserve pour toutes éventualités au 31/12/2013	:	2 913 730,599
- Dividendes de l'exercice 2016	:	- 1 500 000,000
- Solde	:	1 413 730,599

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au 15 mai 2017.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2017 à **500 DT** par administrateur et par séance.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2017 à **12 000 DT** dinars bruts.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

INVENTAIRE ANNEE 2016

ACTIF DU BILAN

A C T I F	NOTES	Exercice 2016			Exercice 2015
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels					
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		5 219 511,766	2 239 943,593	2 979 568,173	1 836 630,980
AC14 Acomptes versés		1 540 165,312		1 540 165,312	2 605 492,068
	A1	6 759 677,078	2 239 943,593	4 519 733,485	4 442 123,048
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines		985 568,064	754 576,851	230 991,213	272 417,500
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		37 245,721	33 330,597	3 915,124	6 241,512
	A1	1 022 813,785	787 907,448	234 906,337	278 659,012
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions					
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		2 066 619,880	426 864,484	1 639 755,396	1 680 153,540
AC32 Autres placements financiers					
AC323 Parts dans les entreprises avec liens de participations		8 373 802,270	199 240,745	8 174 561,525	8 113 650,090
AC324 Bons et Obligations emis par les entreprises avec liens de participations		23 532 850,000		23 532 850,000	22 066 270,000
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		12 605 295,333	228 205,080	12 377 090,253	7 896 109,298
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		152 623 143,000		152 623 143,000	137 828 623,000
AC334 Autres prêts		4 400 817,564		4 400 817,564	3 523 231,934
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		13 500 000,000		13 500 000,000	0,000
AC336 Autres		1 000,000		1 000,000	1 000,000
	A2	217 103 528,047	854 310,309	216 249 217,738	181 109 037,862
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		36 807,182		36 807,182	98 154,500
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		6 656 067,182	56 788,448	6 599 278,734	4 009 970,418
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		37 911,742		37 911,742	20 687,620
AC63 Autres créances					
AC631 Personnel		20 375,187	19 611,189	763,998	12 622,838
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		11 098 910,844		11 098 910,844	9 116 174,167
AC633 Débiteurs divers		0,000		0,000	342 791,742
	A3	17 850 072,137	76 399,637	17 773 672,500	13 600 401,285
AC7 Autres éléments d'actifs					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		1 529 820,924		1 529 820,924	7 187 864,551
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisitions reportés		937 757,092		937 757,092	1 479 679,525
AC73 Comptes de régularisation Actif					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		7 004 393,917	46 745,326	6 957 648,591	6 389 714,008
AC733 Autres comptes de régularisation		1 304 625,197		1 304 625,197	4 341 929,191
AC75 Autres		191 318,355		191 318,355	191 672,229
	A4	10 967 915,485	46 745,326	10 921 170,159	19 590 859,504
TOTAL ACTIF		253 704 006,532	4 005 306,313	249 698 700,219	219 021 080,711

- Suite -



INVENTAIRE ANNEE 2016

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	Exercice 2016 Montant Net	Exercice 2015 Montant Net
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		15 000 000,000	6 000 000,000
CP2 Réserves et primes liées au capital		6 060 708,634	8 391 462,060
CP4 Autres capitaux propres		2 935 590,599	
Total capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice		23 996 299,233	14 391 462,060
Passifs			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		350 000,000	350 000,000
		350 000,000	350 000,000
PA3 Provisions techniques brutes			
PA320 Provisions d'assurance vie		206 905 433,305	189 369 740,541
PA330 Provision pour sinistres (vie)		7 980 701,728	5 955 029,929
PA340 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)		3 099 541,167	2 810 767,042
PA360 Autres provisions techniques (vie)			
		217 985 676,200	198 135 537,512
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe			
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance			
PA622 Autres		217 082,054	380 188,127
PA63 Autres dettes			
PA632 Personnel		10 783,666	10 837,813
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		3 310 893,463	2 689 518,695
PA634 Créiteurs divers		2 246 059,968	810 451,975
	P2	5 784 819,151	3 890 996,610
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif			
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		1 581 905,635	2 253 084,529
	P3	1 581 905,635	2 253 084,529
Total du passif		225 702 400,986	204 629 618,651
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		249 698 700,219	219 021 080,711

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :**ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES SUITE A L'AFFECTATION DU RESULTAT 2016**

	Capital	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Réserve pour toutes éventualités	Réserves soumises à un régime fiscal spécial		Résultat de l'exercice	Total
						Réserve spéciale d'investissement	Réserve pour toutes éventualités		
Capitaux propres avant affectation	15 000 000,000	600 000,000	50 000,000	568 187,521	1 029 428,616	2 230 115,324	2 913 730,599	3 104 837,173	25 496 299,233
Affectation résultat 2016		155 241,859			2 949 595,314			-3 104 837,173	0,000
Dividendes							-1 500 000,000		-1 500 000,000
Capitaux propres après affectation	15 000 000,000	755 241,859	50 000,000	568 187,521	3 979 023,930	2 230 115,324	1 413 730,599	0,000	23 996 299,233

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance STAR
Siège Social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex-BP 667

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 mai 2017, la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance STAR publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2016, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31/12/2016 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

- Suite -

Résultat 2016	15 505 861 383
Résultats reportés 2013 & antérieurs	49 317 635 678
Résultats reportés 2015	86 450 931 000
Total	151 274 428 061
Réserves Ordinaires	6 816 560 000
Réserves pour Fonds Social	1 500 000 000
Dividendes	6 230 771 100
Résultats reportés 2013 & antérieurs	43 086 864 578
Report à nouveau 2016	93 640 232 383
Total report à nouveau	136 727 096 961

En conséquence, il sera servi un dividende de **2,700 dinars** par action. Ces dividendes seront distribués en totalité sur le reliquat du report à nouveau disponible au 31/12/2013 et sont donc exonérés de la retenue à la source.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter du 01/06/2017 auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

Le Conseil d'Administration a coopté :

- Monsieur Aymen BEN AYED en tant qu'administrateur représentant le Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de Monsieur Aymen BEN AYED en qualité d'administrateur. Son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7.200 DT le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et aux administrateurs membres du comité de placement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019 les administrateurs suivants:

- Cinq membres représentant l'Etat Tunisien et Entreprises Publiques
 - * Monsieur Lassaad ZARROUK
 - * Madame Najoua KHRAEIF
 - * Madame Imene HMILA BANAOUSS
 - * Monsieur Samir SAIED
 - * Monsieur Mohamed SKIMA,

- Suite -

- Cinq membres représentant Groupama SA:

- * Monsieur Dominique UZEL
- * Monsieur Charles DE TINGUY
- * Monsieur Olivier DE BAGLION
- * Monsieur Mehdi MASMOURI
- * Monsieur Habib KARAOULI

- Deux membres représentant les privés :

- * Monsieur Ezzeddine EL KADHI
- * Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement : Monsieur Aymen BEN AYED

dont les nouvelles candidatures seront soumises à l'autorisation de la tutelle et ce conformément au code des assurances.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

Sur proposition du comité permanent d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet « HLB GSAudit & Advisory » représenté par Monsieur Ghazi HANTOUS comme commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance pour un mandat de trois ans 2017, 2018 et 2019 soit une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Président Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :**Bilan après affectation du résultat au 31/12/2016**

(chiffres arrondis en dinars)

		au 31/12/2016			au 31/12/2015
ACTIF		brut:	amortissements et provisions:	net:	net:
AC1	Actifs incorporels				
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	7 017 032	2 001 725	5 015 307	3 527 051
		7 017 032	2 001 725	5 015 307	3 527 051
AC2	Actifs corporels d'exploitation				
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	16 751 451	11 631 772	5 119 679	3 598 819
		16 751 451	11 631 772	5 119 679	3 598 819
AC3	Placements				
AC31	Terrains et constructions	28 232 067	5 535 190	22 696 878	22 168 297
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	21 797 909	3 774 851	18 023 058	17 372 360
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	6 434 158	1 760 338	4 673 820	4 795 937
AC32	Placements dans les entreprises liées et participations	113 592 361	21 669 702	91 922 659	78 286 776
AC323	Parts dans les entreprises avec un lien de participation	113 592 361	21 669 702	91 922 659	78 286 776
AC33	Autres placements financiers	631 744 686	5 022 668	626 722 017	647 163 002
AC331	Actions, autres titres à revenu variable	24 315 959	4 358 108	19 957 850	34 770 379
AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe	565 314 052	650 502	564 663 550	559 705 150
AC334	Autres prêts	13 518 445	14 059	13 504 387	12 186 951
AC336	Autres	28 596 230	0	28 596 230	40 500 521
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	4 783 526	0	4 783 526	4 664 608
		778 352 640	32 227 560	746 125 080	752 282 682
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510	Provision pour primes non acquises	9 546 589		9 546 589	9 965 520
AC531	Provision pour sinistres (non vie)	34 672 036		34 672 036	37 448 586
AC541	Provision pour participation aux bénéfices et	4 847 726		4 847 726	5 403 290
		49 066 351	0	49 066 351	52 817 397
AC6	Créances				
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe	166 943 310	44 419 854	122 523 456	105 593 654
AC611	Primes acquises et non émises	21 421 947	0	21 421 947	20 925 447
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	116 816 638	42 899 669	73 916 969	63 548 401
AC613	Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	28 704 724	1 520 185	27 184 539	21 119 805
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	10 018 620	6 193 826	3 824 795	4 581 701
AC63	Autres créances	14 443 761	725 870	13 717 891	7 165 823
AC631	Personnel	231 239	198	231 041	245 088
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 239 822	0	8 239 822	3 170 462
AC633	Débiteurs divers	5 972 700	725 672	5 247 028	3 750 273
		191 405 691	51 339 550	140 066 142	117 341 177
AC7	Autres éléments d'actif				
AC71	Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	57 863 485		57 863 485	35 222 224
AC72	Charges reportées	5 602 689		5 602 689	4 643 487
AC721	Frais d'acquisition reportés	5 602 689		5 602 689	4 643 487
AC73	Comptes de régularisation Actif	21 592 699		21 592 699	24 039 697
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	20 109 148		20 109 148	22 488 169
AC732	Estimations de réassurance	560 050		560 050	560 192
AC733	Autres comptes de régularisation	923 501		923 501	991 336
AC74	Ecart de conversion	1 395 294		1 395 294	1 162 098
		86 454 167	0	86 454 167	65 067 507
Total de l'actif		1 129 047 333	97 200 607	1 031 846 726	994 634 632

- Suite -

Bilan après affectation du résultat au 31/12/2016

(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET LE PASSIF		31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES:			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	23 076 930	23 076 930
CP2	Réserves et primes liées au capital	158 944 152	152 007 922
CP3	Rachat d'actions propres	0	0
CP4	Autres capitaux propres	1 926 258	1 926 258
CP5	Résultat reporté	136 727 097	135 768 567
Total capitaux propres après affectation du résultat		320 674 437	312 779 677
PASSIF:			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23	Autres provisions	2 370 000	3 479 000
		2 370 000	3 479 000
PA3 Provisions techniques brutes			
PA310	Provision pour primes non acquises	75 650 797	71 897 257
PA320	Provision d'assurance vie	43 397 744	37 585 838
PA330	Provision pour sinistres (vie)	9 036 227	7 274 544
PA331	Provision pour sinistres (non vie)	462 175 681	436 643 219
PA340	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	10 140	235 963
PA341	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	11 671 997	11 090 737
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	0	0
PA361	Autres provisions techniques (non vie)	15 429 187	15 813 739
		617 371 773	580 541 296
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires			
		16 729 192	17 895 359
PA6 Autres dettes			
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	20 162 776	19 346 853
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	11 215 372	10 154 350
PA63	Autres dettes	31 667 658	44 436 908
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	4 084 019	3 965 265
PA632	Personnel	6 658 607	5 856 857
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 274 311	5 782 662
PA634	Créditeurs divers	14 650 721	28 832 124
		63 045 807	73 938 110
PA7 Autres passifs			
PA71 Comptes de régularisation Passif			
PA711	Estimations de réassurance	0	0
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	9 956 946	4 615 326
PA72	Ecart de conversion	1 698 571	1 385 866
		11 655 517	6 001 191
Total du Passif		711 172 289	681 854 956
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		1 031 846 726	994 634 632

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :**ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES RELATIF A L'EXERCICE 2016**

(chiffres arrondis en dinars)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves Légales	Fonds Social	Autres réserves	Autres capitaux propres	résultat reporté	résultat de l'exercice 2016	Total
Soldes au 31/12/2016 avant affectation du résultat	23 076 930	126 623 070	2 307 693	13 085 168	8 611 661	1 926 258	135 768 567	15 505 861	326 905 208
Affectation du résultat selon la décision de l'A.G.O du 10/05/2017				1 500 000	6 816 560		7 189 301	-15 505 861	0
Dividendes distribués							-6 230 771		-6 230 771
Soldes au 31/12/2016 après affectation du résultat	23 076 930	126 623 070	2 307 693	14 585 168	15 428 221	1 926 258	136 727 097	0	320 674 437

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 49-2006 du 27 décembre 2006

Siège social : Rue du Lac Loch Ness -1053 Les Berges du Lac- Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2017

RESOLUTION 1 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016, approuve à l'unanimité de ses membres, dans leur intégralité et tels qu'ils sont présentés les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2016 ainsi que les opérations traduites dans ces états ou résumées dans ces rapports.

RESOLUTION 2

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité de ses membres, la distribution de l'intégralité des sommes distribuables qui s'élèvent à **204 008 dinars**.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **3,910 dinars**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **25 mai 2017**.

RESOLUTION 3

L'Assemblée Générale Ordinaire, à l'unanimité de ses membres, donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

RESOLUTION 4

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité de ses membres, d'allouer des jetons de présence aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2016 d'un montant net de 500 dinars par administrateur présent.

RESOLUTION 5

L'Assemblée Générale Ordinaire, à l'unanimité de ses membres, décide de renouveler les mandats des administrateurs qui couvrent les exercices 2017-2018-2019 dont la liste ci-après :

- L'ARAB TUNISIAN BANK
- La société CIF SICAF
- La société SODINO SICAR
- Monsieur Nouredine BOUAOUAJA
- Monsieur Khaled AIT KHALIFA
- Monsieur Abdulmohsen HAYAT
- La société FINACorp
- Monsieur Nouredine JEBENIANI

RESOLUTION 6

L'Assemblée Générale Ordinaire, à l'unanimité de ses membres, confère au porteur d'une copie ou extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour accomplir les formalités légales requises.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 18 MAI 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,471%		
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,478%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,535%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,557%	1 002,971
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,706%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,751%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,797%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,842%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,863%	1 002,502
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,888%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,933%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,213%	1 003,454
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,285%	922,587
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,397%	1 001,510
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,813%	991,968
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,115%	981,167
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,227%	984,408
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,712%	971,504
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,819%	1 003,259
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,935%	942,673
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,236%	942,041
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,399
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,348%	932,497
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,375%	929,165
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,401%	926,157
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,603%	918,054
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,666%	910,140
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,653
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,802%	920,746
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,884

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	167,004	167,021		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,790	112,802		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,620	96,630		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,873	14,874		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,601	108,612		
<i>2448486</i>								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,526	1,527		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,121	107,197		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,682	40,686		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,103	55,108		
10	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	115,020	114,928		
11	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	109,782	109,562		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
12	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	133,496	133,455		
13	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	500,774	500,672		
14	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,839	117,854		
15	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	127,382	127,377		
16	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	138,059	138,111		
17	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,940	119,974		
18	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	99,827	99,736		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	148,041	148,063		
20	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,450	93,306		
21	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,481	97,325		
22	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	144,211	143,791		
23	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	127,925	127,695		
24	FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25	FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26	FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	97,318	97,167		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	100,846	100,404		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,922	19,853		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
30	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 224,660	2 231,592		
32	FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	112,106	113,412		
34	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	147,238	148,168		
35	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	155,402	156,835		
36	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,825	15,976		
37	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 300,273	5 310,313		
38	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 169,727	5 205,980		
39	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,499	2,493		
40	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,194	2,193		
41	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,209	1,211		
42	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,093	1,098		
43	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,088	1,093		
44	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,082	1,088		
45	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	110,579	111,058		
46	AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47	AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,246	119,159		
49	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
50	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	105,771	105,782
51	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,590	104,922	104,931
52	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	107,237	107,248
53	ATTIARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,729	104,178	104,189
54	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,430	101,442
55	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	108,783	108,793
56	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	101,974	101,985
57	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,340	103,582	103,591
58	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	105,889	105,896
59	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	103,990	104,000
60	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	101,786	101,796
61	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,651	105,079	105,089
62	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,172	104,184
63	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,174	106,577	106,587
64	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	105,058	105,069
65	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,347	100,357
66	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	105,745	105,753
67	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,797	104,413	104,424
68	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	105,403	105,414
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,889	106,900
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	104,684	104,697
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	104,909	104,920
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	106,606	106,616
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,305	100,314

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,356	10,357
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	104,905	104,916
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,788	105,538	105,550
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	106,980	106,993
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,675	10,676
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	56,464	56,324
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	97,804	97,655
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	16,942	16,932
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	268,872	268,318
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	29,870	29,991
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 292,813	2 282,526
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	72,644	74,205	74,122
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	55,961	53,777
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	102,406	102,352
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	86,083	85,955
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,620	10,609
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,246	11,237
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,692	13,675
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	11,995	11,943
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,821	13,160	13,120
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	11,441	11,784	11,773
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	141,530	141,574
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	137,201	137,222
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	9,010	8,984
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	105,440	105,090
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	81,047	80,908
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	82,876	82,687
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	99,747	99,812
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	94,214	93,952
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	101,066	100,906
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,826	9,807
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	101,699	102,372
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	139,878	143,289	143,668
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	104,843	104,940	105,765
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	104,328	103,233	103,172
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	202,552	203,226
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	184,184	184,879
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	158,529	158,954
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,448	21,422
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,707	144,201
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,556	124,185
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 066,725	9 081,963
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,309	8,426
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,487	83,809
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	954,346	961,240
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5361,868	5403,602
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4968,835	4976,185
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	115,248	114,933
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,211	9,122
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 361,438	10 387,888

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-

Siège social : Rue Hédi Nourira 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque- STB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 mai 2017 Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Ali Ben MOHAMED et Mr Yahia ROUATBI.

BILAN

Arrêté au 31/12/2016

(En 1.000 DT)

<u>ACTIF</u>	<i>Notes</i>	<i>31-12-2016</i>	<i>31-12-2015</i>
AC 1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	5.1	279 765	229 512
AC 2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	301 566	235 090
AC 3 Créances sur la clientèle	5.3	5 557 026	5 341 440
AC 4 Portefeuille titres commercial	5.4	1 066 542	814 370
AC 5 Portefeuille d'investissement	5.5	354 612	299 204
AC 6 Valeurs immobilisées	5.6	99 183	88 049
AC 7 Autres actifs	5.7	620 538	685 941
TOTAL ACTIF		8 279 232	7 693 606
 <u>PASSIF</u>			
PA 1 Banque centrale et C.C.P	5.8	827 873	312 780
PA 2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	83 052	87 624
PA 3 Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	5 443 231	5 285 081
PA 4 Emprunts et ressources spéciales	5.11	354 291	444 035
PA 5 Autres passifs	5.12	834 180	868 424
TOTAL PASSIF		7 542 627	6 997 943
 <u>CAPITAUX PROPRES</u>			
CP1 Capital		776 875	776 875
CP2 Dotation de l'Etat		117 000	117 000
CP3 Réserves		465 131	464 676
CP4 Actions propres		-5 509	-5 478
CP5 Autres capitaux propres		37 324	37 324
CP6 Résultats reportés		-694 734	-727 776
CP7 Résultat de l'exercice		40 518	33 042
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5.13	736 605	695 663
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		8 279 232	7 693 606

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**ARRETE AU 31-12-2016****(unité : en 1000DT)**

	Notes	30-12-2016	31-12-2015
PASSIFS EVENTUELS			
HB 1 Cautions, avals et autres garanties données		1 141 151	915 848
HB 2 Crédits documentaires		335 555	225 948
HB 3 Actifs donnés en garantie			
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	6.1	1 476 705	1 141 796
ENGAGEMENTS DONNES			
HB 4 Engagements de financements donnés		128 194	76 531
HB 5 Engagements sur titres		4 933	3 083
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	6.2	133 127	79 614
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB 6 Engagements de financements reçus			
HB 7 Garanties reçues	6.3	1 418 553	1 259 963

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016

(En 1.000 DT)

	<u>Notes</u>	<u>31-12-2016</u>	<u>31-12-2015</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
PR 1 Intérêts et revenus assimilés	7.1	374 209	382 720
PR 2 Commissions	7.2	71 548	55 694
PR 3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	65 634	50 179
PR 4 Revenus du portefeuille-titres d'investissement	7.4	16 287	15 544
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		527 677	504 137
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
CH 1 Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	-214 177	-230 566
CH 2 Commissions encourues		-3 919	-3 877
CH 3 Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-218 096	-234 443
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>			
		309 581	269 694
PR5/CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.6	-105 232	-85 819
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.7	-12 186	-15 726
PR7 Autres produits d'exploitation	7.8	6 058	5 898
CH6 Frais de personnel	7.9	-114 219	-106 673
CH7 Charges générales d'exploitation	7.10	-33 605	-24 992
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-7 253	-6 443
RESULTAT D'EXPLOITATION		43 144	35 939
- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	7.11	-1 521	-1 872
- Impôts sur les sociétés	7.12	-1 100	-1 025
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		40 523	33 042
- Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-5	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		40 518	33 042
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NET D'IMPOT)		0	0
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		40 518	33 042

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er Janvier au 31 DECEMBRE 2016
(Unité : en milliers de dinars)

	<i>Note</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		536 672	499 301
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-212 562	-237 553
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-23 137	9 391
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-365 405	152 860
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle		160 044	-43 252
Acquisitions/cessions des titres de placement		-318 949	-414 250
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-114 498	-105 786
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-6 795	-30 951
Impôts sur les sociétés payés		-2 033	-1 646
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation	8.1	-346 660	-171 885
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		16 494	15 637
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		-62 981	1 705
Acquisitions / cessions des immobilisations		-18 387	-10 408
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	8.2	-64 874	6 934
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emissions d'actions		0	756 987
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales		-87 821	-45 886
Dividendes versés		0	0
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement	8.3	-87 821	711 101
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-499 355	546 150
Liquidités et équivalents en début de l'exercice		156 984	-389 166
Liquidités et équivalents en fin de l'exercice	8.4	-342 371	156 984

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

1. PRESENTATION DE LA BANQUE

La Société Tunisienne de Banque est une société anonyme régie par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits. L'assemblée générale constitutive de la STB date du 18 Janvier 1957. Le capital social de la STB s'élève à 776 875 mDT et il est composé de 155 375 000 actions d'une valeur de 5 dinars chacune, admise à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Nouira 1001 Tunis. Son réseau comprend 130 agences et 175 Distributeurs Automatique de Billets-DAB.

La structure du capital de la Banque se présente au 31 Décembre 2016 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A/ACTIONNAIRES TUNISIENS	153 376 475	766 880	98.71%
L'ETAT TUNISIEN	111 160 004	555 800	71.54%
ENTREPRISES PUBLIQUES	18 408 461	92 042	11.85%
PERSONNES MORALE PRIVEES	11 098 889	55 494	7.14%
RACHAT DE LA BANQUE DE SES TITRES	140 845	704	0.09%
PERSONNES PHYSIQUES	12 568 276	62 841	8.09%
B/ACTIONNAIRES ETRANGERS	1 998 525	9 995	1.29%
PERSONNES MORALES	1 773 277	8 866	1.14%
PERSONNES PHYSIQUES	225 948	1 130	0.15%
Total	155 375 000	776 875	100.00%

2. REFERENCIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 Décembre 2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les Normes Comptables (NCT 21, 22, 23, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

3. BASES DE MESURES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour leur valeur nominale.

3.1.2 Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

3.1.3 Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clôt au 31 Décembre 2016 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus à l'exception des intérêts des crédits traités dans le cadre de la nouvelle circulaire BCT N°2011-04.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte ». Seuls les agios sur les comptes gelés sont réservés.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

3.1.4 Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois, et suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 590 189 mD.

3.1.5 Provisions sur engagements

i. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la « B.C.T » n° 91- 24, telle que modifiée par les circulaires de la « B.C.T » n° 93-23 et n° 99-04, qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

• A	: actifs courants	0%
• B1	: actifs nécessitant un suivi particulier	0%
• B2	: actifs incertains	20%
• B3	: actifs préoccupants	50%
• B4	: Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Pour la détermination du montant de cette provision, la banque a retenu la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24 qui prévoit les étapes suivantes :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par secteur d'activité ;
- Calcul des taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe de l'année N par rapport aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1. Ce calcul a été effectué en éliminant les engagements présentant un profil de risque spécifique à savoir : Clan Ben Ali et entreprises publiques;
- Détermination du facteur scalaire par groupe de créances reflétant l'aggravation des risques. Il y a lieu de noter que le calcul du facteur scalaire a été effectué compte tenu des engagements du clan Ben Ali et ceux des entreprises publiques étant donné que ces derniers sont également touchés par la conjoncture exceptionnelle observée en 2011 ;
- Estimation des taux de provision à appliquer par groupe de créances et détermination du montant de la provision collective par la multiplication du montant des engagements 0 et 1 par ces trois paramètres.

iii. Provisions additionnelles

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013 portant divisions, couverture des risques et suivi des engagements, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédits ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

La BCT a émis une circulaire n°2015-12 en date du 22 juillet 2015 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique.

Les termes de cette circulaire se résument comme suit :

- Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2015 et 2016 des crédits accordées aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017 ;
- Les établissements de crédit peuvent accorder de nouveaux crédits exceptionnels remboursables sur 7 ans dont deux années de franchise destinés au financement du besoin en fonds de roulement des entreprises touristiques pour la période allant du 01 juillet 2015 au 31 décembre 2016.

Le montant de ces crédits ne peut dépasser 10% de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles conformément aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces crédits sont acceptés au refinancement auprès de la BCT.

- Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente ;
- Les mesures exceptionnelles ne concernent pas les entreprises en phase de règlement judiciaire conformément aux dispositions de la loi n° 95-34 du 17/04/1995 relative au redressement des entreprises en difficultés économiques ;
- Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2015-12.

Au 31 Décembre 2016, et en application de ces règles, la banque n'a pas constaté une dotation aux provisions additionnelles pour 33 relations du secteur touristique pour un montant de 44 336 KDT.

3.2. Comptabilisation du portefeuille titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

- Sont classés dans le portefeuille d'investissement :
- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i. Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

ii. Titres d'investissement.

Les revenus des titres à revenu fixe (obligations) sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

iii. Les titres représentant des participations de financement.

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Provisions sur participations

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêté des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres côtés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (Bons de trésor à court terme).
- Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes.

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire n° 91-22.

Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

3.4. Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs contractés par la Banque et bénéficiant d'une prise en charge, par Tunis Ré, de la perte de change y découlant sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du cours historique.

Les emprunts en devises dont la « S.T.B » encourt le risque de change sont réévalués à la date d'arrêté aux taux en vigueur à cette date. Les pertes de change latentes sont portées en résultat.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;

Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

3.7. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
	10 %
-Mobilier et matériel de bureau	15%
	20% (*)
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
	15%
-Matériel informatique	33% (*)
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er Janvier 2008.

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique, la Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 MD présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

3.8 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (six mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérance de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

4_ FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

4.1 Faits marquants de la période

4.1.1 Hausse significative de l'encours du portefeuille titres commercial et des revenus y afférents

L'encours du portefeuille titres commercial est composé exclusivement de bons de trésor assimilables. Cet encours a enregistré une hausse significative de 252 172mDT soit 30.96%, il a passé de 814 370mDT au 31 décembre 2015 à 1 066 542mDT au 31/12/2016.

Par ailleurs, leurs revenus ont passé de 50 179mDT au 31/12/2015 à 65 634mDT au 31/12/2016, soit une hausse de 15 455mDT (30.80%).

Le tableau suivant détaille l'évolution de l'encours du portefeuille commercial et ses revenus :

	<i>En mDT</i>	
Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille titres commercial (bons de trésor)	1 066 542	814 370
gains sur portefeuille titres commercial (bons de trésor)	65 634	50 179

4.1.2 Créance de la STB envers la Tunis-Ré

Les lignes de crédits extérieurs sont comptabilisées à la date de déblocage au cours de change de l'opération de vente des devises encaissées, ces lignes de crédits font l'objet d'une couverture de change assurée par la compagnie d'assurance Tunis-Ré. A la date d'échéance, les règlements sont comptabilisés au cours d'achat des devises, en effet, Tunis-Ré doit rembourser à la STB la différence entre le cours historique et le cours à la date du remboursement.

Cette différence est constatée au niveau du compte " Différence de change à la charge de l'Etat ". Une partie de la créance a fait l'objet de règlements courant l'année 2016.

Le tableau suivant présente la variation de la créance envers Tunis-Ré :

(En mDT)

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Différence de change a la charge de l'Etat	4 457	9 144	10 031

4.1.3 _ Recrutement du personnel

La banque a recruté courant le mois de Septembre 2016, 348 employés entre agents et cadres.

4.1.4 _ Départ volontaire à la retraite

Dans le cadre de son programme de restructuration, la Banque a élaboré un plan d'assainissement social.

Sur la base d'une estimation du coût de l'assainissement social, une provision de 24.4 Millions de dinars a été constatée au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.

Le montant de la provision tient compte de l'étalement du coût sur 3 ans.

4.1.5 _ Dossier de la société « TOPIC »

Dans le cadre du financement du dépassement enregistré lors du développement de la concession ' pétrolière.. Halk El Menzel, la société TOPIC a contracté un crédit auprès de l'Africa Finance Corporation' AFC d'un montant de 28 millions USD.

Suite à l'accord de la BCT notifié en date du 13/01/2017, les banques ont accordé les crédits de consolidation des financements en devises impayés et qui sont relatifs aux crédits en devises accordés à TOPIC depuis 2009 pour financer l'acquisition du champ pétrolier Halk El Menezel.

Il est à signaler qu'à chaque trimestre, les crédits en tant que créances séniors bénéficient de la priorité de remboursement par rapport au crédit AFC qui est une créance subordonnée.

4.1.6 _ Affaire BRUNO POLI

Affaire engagée contre la banque par Mr BRUNO POLI prétendant avoir déposé auprès de l'Ex BNDT 07 bons de caisse au porteur libellés en dollars sans préciser la banque émettrice et la date d'échéance en se prévalant d'une copie conforme à l'originale d'une attestation non datée établie au nom personnel d'un ex-employé de la BNDT et sans porter le cachet de la banque. Un jugement mal fondé a condamné la STB à lui restituer les bons en question ou la valeur équivalente, ce jugement fait l'objet d'un appel en cours.

4.1.7 _ Garantie de l'Etat au profit de la Banque Franco-Tunisienne :

La Banque Franco-Tunisienne BFT détenue par la STB à concurrence de 78,18% a bénéficié de la garantie de l'Etat à hauteur de 201 Millions de dinars pour le refinancement BCT et 140 Millions de dinars pour l'emprunt accordé par les banques, dont 70 Millions de dinars par la STB.

La garantie de l'Etat couvre environ 80% du passif de la BFT.

5. NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

Note 5.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à 279 765 mDT au 31/12/2016 contre 229 512 mDT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Caisse	40 710	42 895
Caisse dinars	36 167	39 708
Caisse devises	4 543	3 187
BCT	239 055	186 613
BCT dinars	15 190	32 956
BCT devise	223 796	153 657
CCP	65	0
TGT et Reprise de liquidité	4	4
Total	279 765	229 512

- Les comptes « B.C.T » Dinars présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement.
- Le tableau suivant récapitule ces suspens par date d'antériorité :

ANTERIORITE	DEBIT BCT	DEBIT STB	CREDIT BCT	CREDIT STB
Moins d'un trimestre	695 579 337	72 231 998	724 412 456	33 083 062
Plus d'un trimestre	60 117 149	22 475 932	83 324 129	2 814 866
Plus d'un semestre	8 793 306	7 358 556	10 511 524	5 685 950
Plus d'un an	67 264 856	53 240 192	46 145 071	56 514 068
TOTAL	831 754 649	155 306 677	864 393 180	98 097 946

- Les comptes « B.C.T » Devises présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Ces suspens sont récapitulés par devises et par ancienneté dans le tableau suivant :

DEVISE	ANTERIORITE	LC	LD	NC	ND	LC ET NC BCT	LD ET ND BCT	COURS	LC ET NC BCT EN DT	LD ET ND BCT EN DT
AED	Moins d'un trimestre	7 287				7 287	0	0,626	4 562	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,626	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	87 618	140 000	87 618	140 000	0,626	54 849	87 640
	Plus d'un an	0	191	13 362	52 950	13 362	53 141	0,626	8 364	33 266
		7287	191	100 979	192 950	108 266	193 141		67 775	120 906
CHF	Moins d'un trimestre	54	0	0	40 054	54	40 054	2,261	123	90 562
	Plus d'un trimestre	72	0	0	32	72	32	2,261	164	72
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	2,261	0	0
	Plus d'un an	1 682	1 325	112 261	1 191	113 944	2 516	2,261	257 627	5 689
		1 809	1 325	112 261	41 277	114 070	42 602		257 913	96 324
DKK	Moins d'un trimestre					0	0	0,326	0	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,326	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,326	0	0
	Plus d'un an	7	101	0	520	7	621	0,326	2	203
		7	101	0	520	7	621		2	203
EURO	Moins d'un trimestre	20 463 604	5 305 281	39 010 846	19 984 326	59 474 450	25 289 607	2,430	144 522 914	61 453 745
	Plus d'un trimestre	6 467 274	6 471 666	871 801	1 704 384	7 339 076	8 176 050	2,430	17 833 954	19 867 801
	Plus d'un semestre	9 100 942	6 468 830	1 261 377	147 638	10 362 319	6 616 468	2,430	25 180 435	16 078 017
	Plus d'un an	27 077 016	2 620 469	2 873 942	694 012	29 950 958	3 314 480	2,430	72 780 827	8 054 187
		63 108 837	20 866 245	44 017 965	22 530 360	107 126 802	43 396 605		260 318 130	105 453 750
GBP	Moins d'un trimestre	3 548 672	2 624 756	3 410 237	1 200 066	6 958 909	3 824 822	2,841	19 770 259	10 866 320
	Plus d'un trimestre	187	0	3 669 536	1 290 000	3 669 723	1 290 000	2,841	10 425 684	3 664 890
	Plus d'un semestre	2 924	26	2 983	0	5 907	26	2,841	16 783	74
	Plus d'un an	2 497 121	90 896	248 527	42 235	2 745 648	133 131	2,841	7 800 385	378 224
		6 048 904	2 715 678	7 331 283	2 532 301	13 380 187	5 247 979		38 013 111	14 909 509
JPY	Moins d'un trimestre	0	0	0	1 189 200	0	1 189 200	0,020	0	23 784

	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,020	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,020	0	0
	Plus d'un an	51 051	1	0	378 476	51 051	378 477	0,020	1 021	7 570
		51 051	1	0	1 567 676	51 051	1 567 677		1 021	31 354
KWD	Moins d'un trimestre					0	0	7,512	0	0
	Plus d'un trimestre	45	3 000	0	0	45	3 000	7,512	339	22 536
	Plus d'un semestre	0	3 000	0	0	0	3 000	7,512	0	22 536
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	7,512	0	0
		45	6 000	0	0	45	6 000		339	45 072
NOK	Moins d'un trimestre	0	0	288 150	1 440 000	288 150	1 440 000	0,267	76 936	384 480
	Plus d'un trimestre	0	1 000 019	240 125	0	240 125	1 000 019	0,267	64 113	267 005
	Plus d'un semestre	552 274	1 070 015	290 835	1 090 000	843 109	2 160 015	0,267	225 110	576 724
	Plus d'un an	126	143 314	26	500	152	143 814	0,267	41	38 398
		552 400	2 213 348	819 136	2 530 500	1 371 536	4 743 848		366 200	1 266 607
QAR	Moins d'un trimestre					0	0	0,631	0	0
	Plus d'un trimestre					0	0	0,631	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,631	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0,631	0	0
		0	0	0	0	0	0		0	0
SAR	Moins d'un trimestre					0	0	0,613	0	0
	Plus d'un trimestre	34	25 650	0	20	34	25 670	0,613	21	15 736
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,613	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0,613	0	0
		34	25 650	0	20	34	25 670		21	15 736
SEK	Moins d'un trimestre	0	0	0	375 000	0	375 000	0,254	0	95 250
	Plus d'un trimestre					0	0	0,254	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,254	0	0
	Plus d'un an	79	0	11 567	700	11 646	700	0,254	2 958	²
		79	0	11 567	375 700	11 646	375 700		2 958	95 428

USD	Moins d'un trimestre	33 748 192	819 510	2 495 173	18 486 175	36 243 365	19 305 685	2,339	84 773 231	45 155 997
	Plus d'un trimestre	819 122	111 712	3 521 206	4 604 142	4 340 328	4 715 853	2,339	10 152 028	11 030 381
	Plus d'un semestre	15 034 308	5 304 329	3 500	8 025 016	15 037 808	13 329 345	2,339	35 173 434	31 177 338
	Plus d'un an	39 492 621	38 883 587	17 017 602	10 167 066	56 510 223	49 050 653	2,339	132 177 412	114 729 477
		89 094 243	45 119 138	23 037 482	41 282 398	112 131 725	86 401 536		262 276 105	202 093 193

Ratio de liquidité :

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2014-14 du 10 novembre 2014, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité de 60% durant l'année 2015 et de 70% durant l'année 2016. La STB a affiché les ratios de liquidité suivants :

	31/12/2016	31/12/2015
RATIO DE LIQUIDITE	199.25%	169,4%

Note 5.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 301 566 mDT au 31/12/2016 contre 235 090 mDT au 31/12/2015. Il se détaille comme suit :

	En mDT	
description	31/12/2016	31/12/2015
Créances sur les établissements bancaires	115 066	87 555
comptes courants des banques résidentes	2	2
comptes courants des banques non résidentes	114 105	85 074
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	959	2 479
Prêts aux établissements bancaires	169 162	138 223
Prêts sur le marché monétaire en dinars	122 000	75 200
Prêts sur le marché monétaire en devises	47 162	63 023
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	12 429	4 993
Créances rattachées	4 909	4 318
Créances rattachées sur prêts interbancaires en dinars	58	28
Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	4 851	4 290
Total	301 566	235 090

- Les comptes correspondants débiteurs sont présentés nets des comptes correspondants créditeurs par devise.
- Les comptes correspondants présentent des suspens qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVIS ES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV	COURS		
								DEBIT STB +DEBIT CORRES DT		CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	DZD	731	0	0	0	731	0	0.021	15	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	EUR	1 383 874	2 836 775	24 075 965	56 020 441	25 459 839	58 857 216	2.430	61 867 408	143 023 035
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	JPY	94 400	266	0	0	94 400	266	0.020	1 888	5
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	LYD	0	0	0	0	0	0	1.595	0	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	NOK	1 251	534	2 000	0	3 251	534	0.267	868	143
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	SAR	220				220	0	0.613	135	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	SEK	5 166	178	700	0	5 866	178	0.254	1 490	45
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	CHF	8 877	452	691	0	9 567	452	2.261	21 632	1 022
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	DKK	1 871	0	0	0	1 871	0	0.326	610	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	AED	407	0	0	0	407	0	0.626	255	0
								61 894 301	143 024 251	

SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	DZD	1 463	0	0	0	1 463	0	0.021	31	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	EUR	641 424	774 918	239 566	612 690	880 990	1 387 608	2.430	2 140 806	3 371 888
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	JPY	229 981	1 812	0	89	229 981	1 901	0.020	4 600	38
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	LYD	0	0	0	0	0	0	1.595	0	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	NOK	2 350	1 336	2 500	0	4 850	1 336	0.267	1 295	357
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	SAR	375	0	0	0	375	0	0.613	230	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	SEK	6 735	3 530	3 636	30	10 371	3 560	0.254	2 634	904
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	CHF	14 633	2 807	1 276	1 933	15 909	4 740	2.261	35 971	10 718
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	AED	1 216	0	0	0	1 216	0	0.626	761	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	DKK	3 780	815	0	0	3 780	815	0.326	1 232	266
								2 187 559	3 384 171	

SUP A 12 MOIS	DZD	294 747	256 058	22 414	54 880	317 161	310 938	0.021	6 660	6 530
SUP A 12 MOIS	EUR	25 016 320	112 075 871	104 195 818	188 389 982	129 212 138	300 465 854	2.430	313 985 497	730 132 024
SUP A 12 MOIS	JPY	2 417 165	589	49 373	4 631	2 466 538	5 221	0.020	49 331	104
SUP A 12 MOIS	LYD	350 021	697 121	839 111	1 076 576	1 189 131	1 773 697	1.595	1 896 665	2 829 047
SUP A 12 MOIS	NOK	4 663	2 020	31 654	1 335	36 317	3 355	0.267	9 697	896
SUP A 12 MOIS	SAR	81 707	411	12 526	49 020	94 233	49 431	0.613	57 765	30 301
SUP A 12 MOIS	SEK	26 413	11 665	55 757	4 479	82 170	16 143	0.254	20 871	4 100
SUP A 12 MOIS	CHF	91 751	445 445	584 955	1 027 948	676 707	1 473 393	2.261	1 530 034	3 331 342

SUP A 12 MOIS	AED	593	272	5	30 306	598	30 578	0.626	374	19 142
SUP A 12 MOIS	DKK	15 621	2 896	13 327	2 184	28 948	5 080	0.326	9 437	1 656
									317 566 330	736 355 142

(1) Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2016

Description	≤3 mois]3 mois-1 an]]1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	115 066	0	0	0	115 066
comptes courants des banques résidentes	2	0	0	0	2
comptes courants des banques non résidentes	114 105	0	0	0	114 105
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	959	0	0	0	959
Prêts aux établissements bancaires	147 656	21 506	0	0	169 162
Prêts sur le marché monétaire en dinars	122 000	0	0	0	122 000
Prêts sur le marché monétaire en devises	25 656	21 506	0	0	47 162
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	1 445	2 761	8 223	0	12 429
Total	264 167	24 267	8 223	0	296 657

(2) ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et autres:

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	autres	total
Créances sur les établissements bancaires	12 228	0	102 838	115 066
comptes courants des banques résidentes	0	0	2	2
comptes courants des banques non résidentes	12 228		101 877	114 105
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	0	0	959	959
Prêts aux établissements bancaires	78 069	0	91 093	169 162
Prêts sur le marché monétaire en dinars	70 000	0	52 000	122 000
Prêts sur le marché monétaire en devises	8 069		39 093	47 162

Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	0	0	12 429	12 429
Total	90 267	0	206 360	296 657

(3)ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient éligibles ou non au refinancement de la BCT

Description	Eligibles au refinancement de la BCT	Non éligibles aux refinancement de la BCT	TOTAL
Créances sur les établissements bancaires et financiers	0	296 657	296 657

(4)ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire

description	Matérialisés par des titres du marché interbancaire	Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	Total
Créances sur les établissements bancaires et financiers	0	296 657	296 657

L'applicatif dédié à la gestion des prêts en devises ne permet pas de retracer toutes les opérations effectuées par la banque.

Note 5.3 – Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2015 et 2016 se présente comme suit :

Libellé	En mDT	
	31/12/2016	31/12/2015
- Comptes courants débiteurs	928 195	885 175
- Crédits sur ressources spéciales	274 047	270 645
- Les créances prises en charge par l'Etat	35 063	39 334
- Bonification prise en charge par l'Etat	10 071	12 019
- Comptes courants associés	187 245	192 014
- Autres concours à la clientèle	6 806 006	6 452 154
- Créances à abandonner	3 562	3 562
- Créances rattachées	57 894	42 890
<i>Total Brut</i>	8 302 083	7 897 793
Provisions	1 475 113	1 401 082
- Provisions sur comptes courants	246 744	240 061
- Provisions sur ressources spéciales	138 833	138 194
- Provisions sur autres concours à la clientèle	972 856	906 160
- Provisions sur comptes courants associés	60 961	60 459
- Provisions sur créances à abandonner	455	455
- Provisions collectives	55 264	55 753
- Agios réservés	1 257 249	1 144 891
- Agios réservés sur comptes courants	88 739	78 285
- Agios réservés sur autres concours à la clientèle	1 029 119	936 370
- Agios réservés sur comptes courants associés	38 201	38 391
- Agios réservés sur ressources spéciales	78 957	79 514
- Agios réservés sur créances à abandonner	3 107	3 107
- Agios réservés sur créances rattachées	19 126	9 224
- Produits perçus d'avance	12 695	10 379
<i>Total Net</i>	5 557 026	5 341 440

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2016 est la suivante :

En mDT

Libellé	Encours Bruts	Prov. Individuelle s	Prov. additionnelles	Agios Réservés	Pdt perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	928 195	- 186 281	- 60 463	- 88 739		592 712
C/ Ressources spéciales	274 047	-52 743	-86 090	- 78 957		56 257
Comptes courants associés	187 245	-45 705	-15 256	- 38 201		88 083
Autres conc. à la clientèle	6 851 140	-471 152	-501 704	- 1029 119	-12 695	4 836 470
Créances à abandonner	3 562	-455		-3 107		0
Créances rattachées	57 894			-19 126		38 768
Total	8 302 083	-756 335	-663 513	-1 257 249	-12 695	5 612 290
Provisions collectives						-55 264
Encours net						5 557 026

Le système d'information de la banque n'assure pas la traçabilité, le recoupement et le contrôle des soldes des comptes « Produits perçus d'avance » se rapportant aux crédits à la clientèle. Cependant, des ajustements sont effectués pour l'estimation de ces soldes en fin d'exercice, sur la base de situations extra-comptable du portefeuille.

L'encours brut des créances sur la clientèle hors impayés et créances rattachées est ventilé selon la durée résiduelle comme suit :

En mDT

Libellé	Inf à 3 mois	3mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à plus	Encours brut
C/C Débiteurs	928 195				928 195
Autres concours à la clientèle	1 298 909	1 003 755	2 000 679	706 885	5 010 228
Crédits sur ressources spéciales	961	5 322	25 842	14 230	46 355
Total	2 228 064	1 009 077	2 026 521	721 115	5 984 777

Agios réservés :

Les comptes d'agios réservés arrêtés au 31/12/2016 se détaillent comme suit :

En mDT

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Agios réservés sur C/C	88 739	78 285
Agios réservés sur Avals et Cautions	6 266	7 057
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	187 943	181 816
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	241 826	205 710
Agios réservés sur crédits garantis par l'Etat	2 895	3 174
Agios réservés sur Ressources Spéciales	78 957	79 514
Agios réservés sur C/C Associés	38 201	38 391
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	590 189	538 613
Agios réservés/ créances à abandonner	3 107	3 107
Agios réservés sur créances rattachées	19 126	9 224
<i>Sous Total</i>	1 257 249	1 144 891
Agios réservés sur créances prises en charge par l'Etat	6 716	7 570
<i>Total</i>	1 263 965	1 152 461

Suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 590 189 mD.

Ces intérêts de retard réservés sur créances contentieuses concernent seulement une partie des créances contentieuses gérées par le nouveau progiciel du contentieux et qui sont calculés et comptabilisés automatiquement par ce système.

Les agios réservés sur les comptes courants associés sont comptabilisés en partie au niveau du compte agios réservés sur CCA et en partie au niveau des comptes agios réservés sur les autres engagements.

Les comptes des provisions ont connu les mouvements suivants au cours de l'exercice 2016

En mDT

Désignation	Montant
SOLDE AU 31/12/2015	1 799 583
Dotations aux provisions sur engagements	44 563
Dotations aux provisions additionnelles sur engagements	77 973
Dotations aux provisions sur titres	4 947
Dotations aux provisions pour risques et charges	26 025
Reprises des provisions sur engagements	-34 199
Reprises des provisions additionnelles sur engagements	-7 589
Reprises des provisions collectives	-489
Reprises des provisions sur titres	-24 808
Reprises des provisions pour risques et charges	-2 163
SOLDE AU 31/12/2016	1 883 843

Note 5.3.1 – Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFI...).

Note 5.3.2 – Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2016, des provisions additionnelles nettes sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour un montant de 70 496 mDT.

Ainsi, et pour l'exercice clôt le 31/12/2016 le solde des provisions additionnelles s'élève à 686 492 mDT.

Note 5.3.3 – Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

La provision collective, déterminée conformément à la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24, a été estimée fin 2016 à 55.264 millions de dinars.

Elle se détaille comme suit :

ACTIVITE	CLASSES 0&1 DEC2016	TX MIG MOYEN 2011/2015	FACTEUR SCALAIRE 2015/2016	TX DE PROV CORR	PROV COLLECTIVE DEC2016
AGRICULTURE	58 815 666	7.49%	2.15	37.43%	3 554 754
AUTRES INDUSTRIES	7 493 770	48.16%	4.10	37.22%	5 512 718
AUTRES SERVICES	859 977 861	2.02%	1.01	31.96%	5 586 358
BATIMENT & T.P	445 568 753	2.10%	0.73	20.31%	1 384 454
COMMERCE	696 611 223	3.55%	0.93	33.41%	7 685 985
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	1 360 869 273	2.80%	1.19	25.69%	11 673 866
PROMOTION IMMOBILIERE	213 982 024	3.69%	1.23	15.00%	1 454 657
TOURISME	378 563 865	16.37%	0.80	20.00%	9 915 254
AUTRES	59 564 508	1.89%	0.96	44.48%	481 176
CONSOMMATION	1 218 452 986	0.71%	1.92	30.00%	4 989 967
HABITAT	339 341 789	1.84%	1.08	45.17%	3 024 479
					55 263 668

Note 5.3.4 – Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont :

- Les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 35 349 millions de dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

Note 5.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève 1 066 542 mDT au 31/12/2016 contre 814 370 mDT au 31/12/2015. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

<i>Libellé</i>	31/12/2016	31/12/2015
<i>TITRES DE TRANSACTION</i>	20 879	103 305
Bons de trésor à court terme	21 450	104 474
Intérêts perçus d'avance	- 571	- 1 169
Actions	0	0
<i>TITRES DE PLACEMENTS</i>	1 045 663	711 065
Bons de trésor assimilables	1 009 974	690 429
Créances rattachées	35 689	20 636
Dépréciation des bons de trésor assimilables	0	0
<i>Total</i>	1 066 542	814 370

Note 5.5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille titres est passée de 299 204 mDT au 31/12/2015 à 354 612 mDT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Titres d'investissement	156 918	96 205
- Fonds gérés SICAR	79 374	80 153
- Fonds commun de Placement	22 740	22 740
- Titres de participation	96 346	100 689
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	48 339	85 841
- Parts dans les entreprises liées	141 959	123 709
- Sociétés en liquidation	30	547
- Participations en rétrocession	19 709	20 657
- Créances et dettes rattachées	3 506	2 868
<i>Valeur Brute</i>	568 921	533 409
Provisions	214 309	234 205
<i>Valeur Nette</i>	354 612	299 204

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	Solde au 31/12/2015	Souscription	Cession /remboursement /restitution	Résultats capitalisés	Reclassement (+)	reclassement (-)	Solde au 31/12/2016
Titres d'investissement	96 205	64 560	3 847	0	0	0	156 918
Fonds gérés Sicar	80 153		30	-749	0		79 374
Fonds commun de placement	22 740						22 740
Titres de participation	100 689	720	4 209			854	96 346
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	85 841	2 000	2 136			37 366	48 339
Parts dans les entreprises liées	123 710		0	0	18 249	0	141 959
Société en liquidation	547		517				30
Participation en rétrocession	20 657	0	948	0	0	0	19 709
Total	530 542	67 280	11 686	-749	18 249	38 220	565 415

La ventilation des titres au 31/12/2016 en titres cotés et titres non cotés est comme suit :

Description	Titres cotés	Titres non cotés	total
Portefeuille titres investissement	19 136	546 279	565 415

La liste des principales entreprises filiales au 31/12/2016 se détaille comme suit :

Filiales	Quote part du capital détenu par la « S.T.B »	Valeur Comptable Brute	Provision	En mDT Valeur Comptable Nette
SECTEUR FINANCIER				
STRC	91,4%	33 801	33 801	0
STB SICAR	55,8%	10 905	0	10 905
STB INVEST	94,4%	34 676		34 676
STB-FINANCE (Ex-SOFIGES)	61,3%	4 749		4 749
BFT	78,2%	3 535	3 535	0
SECTEUR TOURISTIQUE				
SKANES PALACE INTERNATIO	99,8%	6 180	6 180	0
AFRICA SOUSSE	96,9%	9 050	9 050	0
ED-DKHILA	61,2%	3 221		3 221
CIE HOTELI CENTRES VILLES	70,3%	2 488	2 488	

Filiales	Quote part du capital détenu par la « S.T.B »	Valeur Comptable Brute	Provision	Valeur Comptable Nette
SECTEUR BATIMENT				
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	84,7%	7 461		7 461
SECTEUR SERVICES				
STE LA GENERALE DE VENTE	50%	2 000	1 105	895

Le portefeuille investissement comprend les Fonds Gérés par la société « STB SICAR » d'une valeur totale de 79 375 mDT, et qui ont été provisionnés à hauteur de 49 572 mDT. Le solde des fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Fonds initial	Remboursements Antérieur	Restitutions fonds	Résultats capitalisés	Solde au 31/12/2016
FG STB 1	8 000	2 127		-1 147	4 726
FG STB 2	8 000	4 331		1 461	5 130
FG STB 3	5 000	2 077		1 126	4 049
FG STB 4	6 500	2 008		1 519	6 011
FG STB 5	6 824	2 633		1 854	6 045
FG STB 6	2 707	1 085		441	2 063
FG STB 7	800	140		134	794
FG STB 8	6 752	1 370	31	1079	6 430
FG STB 9	4 800	519		549	4 830
FG STB 10	8 748	186		277	8 839
FG STB 11	6 000			1 237	7 237
FG STB 12	9 898			1 727	11 625
FG STB 13	10 000	10 000		0	0
FG ID 1	2 000	1 630		866	1 236
FG ID 2	2 000	957		219	1 262
FG ID 3	5 436	2 839		1 235	3 832
FG ID 4	360	28		40	372
FG ID 5	1 133	173		313	1 273
FG ID 6	4 000	1 023		643	3 620
Total	98 958	35 577	31	16 025	79 375

Au 31 Décembre 2016, la situation des emplois des Fonds Gérés se détaille comme suit :

En mDT

Fonds Gérés	Titres de participations à r�troceder	Participations directes	Titres SICAV
Fonds g�r�s STB 1 (1999)	2 216	2 094	83
Fonds g�r�s STB 2 (2000)	4 875	299	149
Fonds g�r�s STB 3 (2001)	2 483	1 000	395
Fonds g�r�s STB 4 (2002)	6 226		646
Fonds g�r�s STB 5 (2003)	5 202	231	907
Fonds g�r�s STB 6 (2005)	2 061	80	874
Fonds g�r�s STB 7 (2006)	225	390	238
Fonds g�r�s STB 8 (2007)	2 943	382	3829
Fonds g�r�s STB 9 (2008)	4 408		800
Fonds g�r�s STB 10 (2008)	8 544		319
Fonds g�r�s STB 11 (2009)	5 371	83	2 602
Fonds g�r�s STB 12 (2009)	6 066	1 526	2 244
FG 1 ID SICAR (2002)	1 289		6
FG 2 ID SICAR (2002)	1 639		6
FG 3 ID SICAR (2003)	3 874	140	53
FG 4 ID SICAR (2005)	358		31
FG 5 ID SICAR (2006)	951		355
FG 6 ID SICAR (2007)	3 003		706

Note 5.6 – Valeurs immobilis es

Les valeurs immobilis es nettes s' l vent   99 183mDT au 31/12/2016. Les mouvements enregistr s au cours de l'exercice 2016 se d taillent comme suit

Libell�	Valeur Brute au 31/12/2015	Acquisition/ Cession 2016	Valeur Brute au 31/12/2016	Amort. Au 31/12/2015	Dotation / R�gul. 2016	Sortie Amort actif 2016	Amort 31/12/2016	Valeur Nette au 31/12/2016
Immobilisations Incorporelles	14 133	2 244	16 377	12 475	1 889	0	14 364	2 013
Logiciel informatique	14 076	2 244	16 320	12 475	1 889		14 364	1 956
Droit au bail	57	0	57	0			0	57
Immobilisations Corporelles	204 391	16 143	220 534	118 000	5 366	0	123 366	97 170
Terrains	17 773	0	17 773		0			17 773
Constructions	75 056	0	75 056	30 006	1 205		31 211	43 845
Mobilier de bureaux	5 694	241	5 935	5 041	225		5 266	669
Mat�riel de transport	1 161	0	1 161	921	0	0	921	240

Matériel informatique	32 360	2 679	35 040	32 206	1 439	0	33 645	1 397
Matériel de communication	2 985	17	3 002	1 927	127		2 054	948
Matériel de bureaux	16 042	164	16 206	15 217	321		15 538	668
Matériel de sécurité	2 926	403	3 329	2 320	100		2 420	909
Matériel de climatisation	5 189	269	5 458	4 318	217		4 535	923
Agencements, amén. et instal.	36 010	499	36 509	23 787	1 534		25 321	11 188
Mob- bureau hors expl	32	0	32	29	1		30	2
Mat-outil hors exploit	330	42	372	302	10		312	60
Immeubles hors exploit	8 420	9 861	18 281	1 926	187		2 113	16 168
Constructions en cours	412	1 968	2380	0	0		0	2 380
Imm. En attente affectation	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	218 524	18 387	236 911	130 475	7 253	0	137 728	99 183

La Banque n'a pas procédé en 2016 à l'inventaire physique de ses immobilisations. En outre, la Banque ne dispose pas d'une base de données détaillant les immobilisations comptabilisées par la banque par nature d'immobilisations et par référence.

Note 5.7 – Autres actifs

Au 31/12/2016, les autres postes d'actif totalisent 620 538 mDT contre 685 941 mDT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Prêts au personnel	148 891	138 621
-Charges sociales		
- Frais médicaux à récupérer	3 147	3 147
- État, impôt et taxes	30 212	29 258
- Stock divers	1 751	1 916
- Différence de change à la charge de l'état	4 457	9 144
- Écart de conversion	0	21 893
- Siège, succursales et agences (1)	5 100	39 954
- Comptes de régularisation actif	273 241	311 887
- Valeurs présentées à la compensation	47 031	36 908
- Effets financiers en recette	107	107
- Débits à régulariser	1 848	1 291
- Charges payées d'avance	918	727
- Produits à recevoir	1 082	3 100
- Créances cédées	2 136	2 136
- Différence PF encaissement exigible après encaissement	0	573
- Autres	100 617	85 279
TOTAL	620 538	685 941

(1) Les suspens débiteurs nets non identifiés et relatifs à l'inter-siège sont provisionnés à concurrence de 6 572mD. Ce montant a été déterminé par application d'un taux de provisionnement de 100% pour les suspens antérieurs à 2015, de 50% pour les suspens du premier semestre 2016 et de 20% pour les suspens du troisième trimestre 2016.

Le détail des provisions constatées sur les éléments des autres actifs est le suivant :

Libellé	provision 31/12/2015	reprises 2016	dotation 2016	provision au 31/12/2016
- Prêts au personnel	1 731			1 731
- État, impôt et taxes	830			830
- Stock divers	29			29
- Écart de conversion	7 641			7 641
- Siège, succursales et agences (1)	8 064	1907	0	6 157
- Comptes de régularisation actif	7 753	0	381	8 134
- Valeurs présentées à la compensation	11			11
- Effets financiers en recette	111			111
- Débits à régulariser	849	0	212	1 061
- Charges payées d'avance	134			134
- Produits à recevoir	0			
- Créances cédées	2 137			2 137
- Différence PF encaissement exigible après encaissement (2)	442	2		440
Autres	21 569	254	935	22 250
TOTAL	51 301	2 163	1 528	50 666

Note 5.8 – Banque centrale et CCP

Au 31/12/2016 ce poste totalise 827 873mDT contre 312 780 mDT au 31/12/2015. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Appel d'offre	827 000	310 000
- Autres	380	2 670
- Dettes rattachées	493	110
Total	827 873	312 780

Note 5.9 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2016 ce poste totalise 83 052 mDT contre 87 624 mDT au 31/12/2015. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Etablissements bancaires :	41 037	17 530
- Banques de dépôts	1	1
- Banques non résidentes	41 036	17 529
Emprunts interbancaires :	42 015	68 700
-Emprunt interbancaire dinars	42 000	68 700
-Emprunt interbancaire devises		
Dettes rattachées	15	1 394
Total	83 052	87 624

- Les comptes correspondants créditeurs sont présentés compensés nets des comptes correspondants débiteurs par devise.
- Les comptes correspondants présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVISES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV		DEBIT STB +DEBIT CORRES DT	CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
								COURS		
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	GBP	879	0	0	2 671	879	2 671	2.841	2 496	7 587
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	KWD	0	0	0	0	0	0	7.512	0	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	CAD	12 446	3 610	3 740	1 878	16 186	5 488	1.709	27 663	9 380
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	USD	287 626	36 098 245	60 165	1 621 841	347 791	37 720 085	2.339	813 483	88 227 280
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	MAD	279	0	0	0	279	0	0.227	63	0
									843 705	88 244 247
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	GBP	2 624	1 261	386	537	3 009	1 799	2.841	8 549	5 110
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	KWD	7 435	55 803	0	22 536	7 435	78 339	7.512	55 854	588 480
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	CAD	14 426	55 540	3 175	36 804	17 601	92 344	1.709	30 080	157 817
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	USD	639 141	5 752 469	194 746	378 927	833 887	6 131 396	2.339	1 950 462	14 341 336
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	MAD	482	70 528	424	46 871	906	117 400	0.227	206	26 650
									2 045 150	15 119 391
SUP A 12 MOIS	GBP	472 600	2 718 750	1 788 244	1 535 574	2 260 844	4 254 324	2.841	6 423 058	12 086 534
SUP A 12 MOIS	KWD	96	0	0	22 663	96	22 663	7.512	721	170 244
SUP A 12 MOIS	MRO	0	1 930	0	34 864	0	36 794	0.006	0	221
SUP A 12 MOIS	CAD	544 175	552 352	1 096 795	2 468 204	1 640 971	3 020 556	1.709	2 804 419	5 162 130
SUP A 12 MOIS	USD	38 524 009	125 211 549	47 876 288	124 219 222	86 400 296	249 430 770	2.339	202 090 293	583 418 572
SUP A 12 MOIS	MAD	44 817	32 393	9 656	31 849	54 473	64 242	0.227	12 365	14 583
									211 330 857	600 852 283

(1) Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées)

(1.1) selon la durée résiduelle au 31/12/2016

Description	≤3 mois]3 mois-1 an]]1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements financiers	41 037	0	0	0	41 037
Banques de dépôts	1	0	0	0	1
Banques non résidentes	41 036	0	0	0	41 036
Emprunts auprès des établissements financiers	42 000	0	0	0	42 000
Emprunts en dinars	42 000	0	0	0	42 000
Emprunts en devises	0	0	0	0	0
Total	83 037	0	0	0	83 037

(1.2) selon la nature de la relation au 31/12/2016

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	autres	total
Comptes à vue des établissements financiers	0	0	41 037	41 037
Banques de dépôts	0	0	1	1
Banques non résidentes	0	0	41 036	41 036
Emprunts auprès des établissements financiers	0	0	42 000	42 000
Emprunts en dinars	0	0	42 000	42 000
Emprunts en devises	0	0	0	0
Total	0	0	0	83 037

(1.3) selon la matérialisation ou non des emprunts par des titres du marché interbancaires

Description	Matérialisés par des titres	Non matérialisés par des titres	Total
Emprunts auprès des établissements financiers	0	42 000	42 000

Note 5.10 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 5 443 231 mDT au 31/12/2016 contre 5 285 081 mDT au 31/12/2015. Les dépôts se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts à vue(*)	1 466 245	1 329 617
Dépôts épargne	2 320 327	2 191 282
Compte à terme	439 800	528 267
Comptes en dinars convertibles(*)	82 807	75 484
Dépôts en devises	381 064	387 625
Placements en devises	153 806	154 226
Bons de caisse	337 020	347 028
Autres sommes dues à la clientèle	162 253	130 449
Dettes rattachées	(6 791)	(4 897)
Certificats de dépôts	106 700	146 000
Total	5 443 231	5 285 081

Les applicatifs utilisés pour la gestion des placements clientèles en devises et en dinars ne permettent pas de retracer toutes les opérations effectuées par la banque.

(*)Les comptes en dinars des non-résidents libyens ont été reclassés parmi les dépôts à vue, l'information au 31/12/2015 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité (535mdt).

Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle hors dettes rattachées:

Libellé	Inf à 3 mois	3mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à plus	Encours brut
Dépôts à vue	1 996 100	87 822			2 083 922
Dépôts à vue dinars	1 466 244				1 466 244
Comptes en dinars convertibles	82 807				82 807
Comptes en devises	381 064				381 064
Placement en devises	65 985	87 822			153 807
Dépôts épargne	2 274 575		45 752		2 320 327
Comptes spéciaux d'épargne	2 274 575				2 274 575
Autres comptes d'épargne			45 752		45 752
Dépôts à terme	328 619	242 275	312 476	150	883 520
Compte à terme	176 768	102 124	160 908		438 800
Bons de caisse	62 651	123 151	151 068	150	337 020
Certificats de dépôts	89 200	17 000	500		106 700
Autres sommes dues à la clientèle	162 253				162 253
Total	4 761 547	330 097	358 228	150	5 450 022

Note 5.11 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève à 354 291 mDT au 31/12/2016 contre 444 035mDT au 31/12/2015 et se répartit comme suit:

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts obligataires & privés	154 422	240 344
Ressources spéciales	190 069	189 898
Ressources budgétaires	34 608	27 478
Ressources extérieures	155 461	162 420
Intérêts sur emprunts obligataires	6 788	9 638
Intérêts à payer sur ressources extérieures	2 624	3 767
Dettes rattachées	388	388
Total	354 291	444 035

(a) Emprunts obligataires & privés

(1) Ventilation des emprunts obligataires et privés selon la durée résiduelle au 31/12/2016

Description	≤3 mois]3 mois-1 an]]1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires et privés	21 386	12 491	77 769	42 776	154 422

(2) Ventilation des emprunts obligataires et privés en emprunt long terme et court terme

Description	Solde 31/12/2015	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 31/12/2016
Emprunt long terme	170 544	0	49 999	0	120 545
Emprunt court terme	69 800	0	35 923	0	33 877
Total	240 344	0	85 922	0	154 422

(b) Ressources spéciales

(1) Ventilation des ressources spéciales selon la durée résiduelle au 31/12/2016

Description	≤3 mois]3 mois-1 an]]1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
ressources spéciales	3 879	102 715	26 195	57 280	190 069

(2) Ventilation des ressources spéciales en ressources long terme et court terme

Description	Solde 31/12/2015	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 31/12/2016
Ressources long terme	160 580	9 907	9 736	-77 276	83 475
Ressources court terme	29 318	0	0	-77 276	106 594
Total ressources	189 898	9 907	9 736	0	190 069

Note 5.12 – Autres passifs

Ce poste totalise 834 180 mDT au 31/12/2016 contre 868 424 mDT au 31/12/2015 :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour passifs et charges (1)	196 211	166 121
État, impôts, taxes et dettes sociales (2)	21 301	20 429
Effets financiers non échus (3)	204 486	251 531
Agios réservés pris en charge par l'État	6 716	7 570
Charges à payer	42 216	40 689
Créditeurs divers	2 595	2 414
Suspens à régulariser	5 915	5 915
Siège, succursales et agences	11 732	5 452
Comptes de régularisation-Passif	111 089	114 068
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	206 912	236 545
Ecart de conversion (4)	5 386	0
Autres crédits	336	361
Crédits à régulariser	3 338	3 609
Intérêts à recouvrer sur ressources spéciales	13 719	13 720
Différence PF encaissement exigible après encaissement (5)	2 228	0
Total	834 180	868 424

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par la banque au terme de l'exercice 2016 s'élèvent à 196 211 mDT contre 166 121 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 31/12/2015	Reprises	Dotations	Réaffectation et correction	Provisions 31/12/2016
Prov sur E/S	36 958	-1 641	8 822	- 954	43 185
Prov pour départ à la retraite	26 464		24 376		50 840
Prov pour risques divers	102 699	-2 163	1 650		102 186
Total	166 121	-3 804	34 848	-954	196 211

(2) Cette rubrique se détaille comme suit :

	En mDT	
Rubrique	31/12/2016	31/12/2015
TVA	2 113	1 492
Retenues à la source	8 632	9 566
Fonds de péréquation de change	7 185	6 991
Autres	3 371	2 380
Total	21 301	20 429

(3) cette rubrique se détaille comme suit :

	En mDT	
Rubrique	31/12/2016	31/12/2015
Effets financiers moyen terme non échus	88 061	76 863
Effets financiers court terme non échus	88 415	146 368
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	27 463	27 754
Effets financiers non échus reçus de la compensation	547	546
Total	204 486	251 531

(4) Les soldes des comptes en devises sont convertis en dinars à chaque date d'arrêtée en appliquant le cours moyen à cette date. L'écart de conversion dégagé compensé avec les soldes des comptes de positions et de contre valeurs position de change est provisionné à hauteur de 50% s'il présente un solde débiteur.

(5) La rubrique portefeuille encaissement exigible après encaissement présente un solde créditeur de 2 228 mDT. Ce solde est le résultat de la compensation entre plusieurs comptes d'actif et de passif relatifs aux valeurs à l'encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Nature	Montant
Valeur à l'encaissement	-120 407
Valeurs exigibles après encaissement	122 635
Total	2 228

Note 5.13 – Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776 875 mDT. Il est composé de 155 375 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Description	Capital	Dotation de l'état	primes liées au capital	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régimes spécial	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves Pour fonds social	Réserves pour risques bancaires	Actions propres	Autres capitaux propres (1)	Résultats reportés	Modification comptable	résultat de la période	Totaux
Solde au 31/12/2015 avant affectation	776875	117000	142663	12430	49479	196906	9974	8197	45028	-5478	37324	-87666	-640110	33 042	695 663
Affectation résultat 2015												33042		-33042	0
imputation sur le capital															
autres imputations								455		-31					424
Résultat au 31/12/2016														40 518	40 518
solde au 31/12/2016	776875	117000	142663	12430	49479	196906	9974	8652	45028	-5509	37324	-54624	-640110	40 518	736 605

(1) Il s'agit des réserves de réévaluation pour un montant de 37 324 mDT (terrains : 15 328 mDT et immeubles d'exploitation : 21 996 mDT).

Note 5.13.1 – Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de Dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

La STB a bénéficié de cette dotation au titre de la mise en jeu de la garantie de l'État en matière de remboursement des échéances des lignes des crédits extérieures suivantes :

Ligne	Encours 2011	Encours 2010	Échéances payées en 2011		Échéances à payer 2012-2014		Garantie de l'État	
			Principal	Intérêt	Principal	Intérêt	Principal	Intérêt
EMP BEI P . G .E.T.II/ BNDT	15 498	17 801	2 303	961	7 715	2 072	10 018	3 033
EMPRT . BAD 6/ EX –BNDT	18	35 900	17 950	648	17 950	643	35 900	1 291
EMP GSI /EX BNDT	95 624	95 624	-	4 542	-	13 626	-	18 169
EMP BAD 7EME LIGNE BDET	37 974	48 824	10 850	2 102	32 550	3 347	43 399	5 449
Total	149 115	198 149	31 102	8 253	58 215	19 688	89 317	27 941

6. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

Note 6.1 – Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 Décembre 2016 des éléments suivants :

	En mDT	
Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	634 782	557 202
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	506 369	358 646
<i>Total cautions, avals et autres garanties données</i>	1 141 151	915 848
Crédits documentaires et acceptations import	285 249	176 111
Crédits documentaires et acceptations export	50 306	49 837
<i>Total crédits documentaires</i>	335 555	225 948
<i>Total passifs éventuels</i>	1 476 705	1 141 796

Les comptes des engagements hors bilan ne sont pas justifiés et ne reflètent pas d'une manière fiable et exhaustive les engagements réels de la banque. Par conséquent et afin de pallier à cette situation, l'état des engagements hors bilan est élaboré à partir des déclarations extra-comptables.

Note 6.2– Engagements donnés

Le poste « Engagements donnés » s'élève au 31 Décembre 2016 à 133 127mDT contre 79 614mDT au 31 Décembre 2015.

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement	128 194	76 531
Engagements sur titres	4 933	3 083
<i>Total</i>	133 127	79 614

Note 6.3–Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 Décembre 2016 à 1 418 553 mDT contre 1 259 963 mDT au 31 Décembre 2015 :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	556 908	409 731
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie	12 066	10 359
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	585 207	548 587
Garanties reçues de la clientèle	264 372	291 286
<i>Total</i>	1 418 553	1 259 963

Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.

Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.

Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises en compte au niveau de l'hors bilan.

7. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

Note 7.1 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 374 209 mDT contre à 382 720 mDT au 31 Décembre 2015 et s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	15 667	16 552
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire dinars	4 642	4 988
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire devises	11 025	11 564
Intérêts sur créances sur la clientèle	342 546	351 816
Intérêts en agios sur comptes débiteurs	54 205	52 114
Intérêts sur crédit à la clientèle	288 341	299 702
Revenus assimilés	15 996	14 352
Total	374 209	382 720

Note 7.2 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2016 à 71 548mDT contre 55 694mDT au 31 Décembre 2015 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Chèques, effets, virements et tenue de compte(*)	27 874	24 652
Opérations sur titres	531	478
Opérations de change	8 175	7 987
Opérations de commerce extérieur	1 760	1 634
Coffre-fort	35	33
Études	13 496	5 790
Autres(*)	19 677	15 120
Total	71 548	55 694

(*)Les commissions sur virements reçus ont été reclassées parmi les commissions chèques, effets, virements et tenue de compte, l'information au 31/12/2015 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité (125mdt).

Note 7.3 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à 65 634 mDT contre 50 179mDT au 31 Décembre 2015 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Gains/Pertes nets sur titres de transaction	-13 334	9 968
Gains nets sur titres de placement	57 772	22 715
Gains nets sur opérations de change	21 196	17 496
Total	65 634	50 179

Les pertes nettes sur titres de transaction sont répartis comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Plus-value de cession de titres	1 898	320
Plus-value de réévaluation des titres	25 698	4 278
Moins-value de cession de titres	-3	-27
Moins-value de réévaluation des titres	-42 494	-1 522
Intérêts sur BTC	1 563	6 918
Total	-13 334	9 968

Les gains nets sur titres de placement sont répartis comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et revenus assimilés	57 772	22 715
Dividendes et revenus assimilés	0	0
Total	57 772	22 715

Note 7.4 – Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 16 287 mDT contre 15 544 mDT au 31 Décembre 2015 et s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	6 779	5 900
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	9 508	9 644
Total	16 287	15 544

Au 31/12/2016, la ventilation des dividendes et revenus assimilés en participations, entreprises liées et entreprises se présente comme suit :

Description	Entrepris es liées	Entreprises associées	Participatio ns	Autres	Total
Dividendes	962	4208	3599	41	8 810
Jetons de présence	52	49	121	12	234
Revenus Sicar	464	0	0	0	464
Total	1 478	4 257	3 720	53	9 508

Note 7.5 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 214 177 mDT contre 230 566 mDT au 31 Décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires	27 673	34 395
Opérations avec la clientèle	166 370	171 771
Emprunts et ressources spéciales	19 741	24 033
Autres intérêts et charges	393	367
Total	214 177	230 566

Note 7.6 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-44 563	-55 859
Dotations aux provisions additionnelles	-77 973	-85 176
Dotations aux provisions collectives	0	0
Créances passées par pertes	-1 111	-1 677
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	34 200	42 746
Reprises sur provisions additionnelles	7 589	10 847
Reprises sur provisions collectives	489	0
Reprises d'agios réservés sur créances abandonnées	0	543
Dotations aux provisions pour risques et charges	-26 025	-3 108
Reprises sur provisions pour risques et charges	2 163	5 865
Total en mDT	-105 232	-85 819

Note 7.7 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2016, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-3 925	-14 663
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-1 022	-5 698
Plus values ou moins values de cession du portefeuille d'investissement	-303	1 565
Pertes sur fonds SICAR	-5	0
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	23 285	2 211
Pertes sur titres de participations	-31 739	-
Reprises sur provisions pour fonds gérés	1 523	859
Total en mDT	-12 186	-15 726

Note 7.8 – Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 31/12/2016 un total de 6 058 mDT contre 5 898 mDt au 31/12/2015, détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des immeubles	1 015	955
Intérêts sur crédits au personnel	4 950	4 864
Autres produits accessoires	93	79
Total	6 058	5 898

Note 7.9 – Frais de personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2016 un total de 114 219 mDT contre 106 673 mDT au 31 Décembre 2015, détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du personnel	87 774	81 828
Charges sociales	24 529	22 900
Autres charges liées au personnel	1 916	1 945
Total	114 219	106 673

Note 7.10 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2016 un total de 33 605 mDT contre 24 992 mDT au 31 Décembre 2015, détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Loyer	3 318	2 986
Entretiens et réparations confiés à des tiers	7 507	3 474
Travaux et façons exécutés par des tiers	6 438	4 335
Primes d'assurance	451	417
Autres	2 062	1 925
Impôts et taxes	1 264	1 445
Fournitures faites à l'entreprise	1 682	1 756
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	1 237	1 839
Transport et déplacement	491	295
Frais divers de gestion	9 155	6 520
Total	33 605	24 992

Notes 7.11 – Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est de – 1 521 au 31/12/2016 à contre - 1 872 mDT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015
Correction de valeurs	-1 521	-1 872
Plus-value de cession	0	0
Moins-value de cession	0	0
Total	-1 521	-1 872

Note 7.12 – Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2016 et de l'exercice 2015 correspond au minimum d'impôt.

8. Notes sur l'état des flux de trésorerie

Note 8.1 – Flux de trésorerie nette affectée aux activités d’exploitation

Les activités d’exploitation ont dégagé, au cours de l’exercice 2016, un flux de trésorerie net négatif de 346 660md.

Les principales variations se détaillent comme suit :

-Les produits d’exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 324 111md par rapport aux charges d’exploitation décaissées.

-Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 365 405 md.

-Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 160 044 md.

-les acquisitions/ cessions des titres de placement ont dégagé un flux net négatif de 318 949 md.

-Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 114 498md.

-les autres flux de trésorerie liés aux activités d’exploitation se sont soldés par un décaissement net de 6 795md.

Note 8.2 – Flux de trésorerie net affecté aux activités d’investissement

Les activités d’investissement ont dégagé au cours de l’exercice 2016, un flux net négatif de 64 874md compte tenu essentiellement des nouvelles souscriptions en emprunts obligataires pour un montant cumulé de 64 560mDT md, et d’autre part de l’acquisition d’immobilisations pour 18 387 md.

Note 8.3 – Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement Les activités de financement ont dégagé, au cours de l’exercice 2016, un flux de trésorerie net négatif de 87 821 md.

Note 8.4 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2016, un solde de -342 371 mDT contre 156 985 mDT au 31 Décembre 2015, détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Caisse, CCP et reprise de liquidité	40 710	42 895
BCT (*)	-588 887	-126 169
Banques et organismes spécialisés	85 836	72 185
Prêts emprunts sur le marché monétaire	99 091	64 768
Titres de transactions	20 879	103 305
Total	-342 371	156 984

(*) Les montants inscrits dans la rubrique BCT correspondent à la différence entre les avoirs et les engagements de la banque envers la BCT.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Société Tunisienne de Banque-STB- arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne de Banque – STB-, arrêtés au 31 décembre 2016, comportant le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Ces états financiers font apparaître un total bilan net de 8 279 232 KDT, des capitaux propres positifs de 736 605 KDT, et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 40 518 KDT, arrêté compte non tenu d'une dotation aux provisions additionnelles d'un montant de 44 336 KDT, en application de la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015, prévoyant des mesures exceptionnelles au profit des entreprises touristiques.

2. Responsabilité de la Direction

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne permettant la préparation et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3. Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques en vue de s'assurer que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation des méthodes et des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4. Justification de l'opinion avec réserves

4-1. Nos travaux d'audit ont été limités par :

- L'absence d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et audités par un commissaire aux comptes légalement habilité, pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25000 KDT, et de 5 000KDT, tel que prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
- L'absence d'un inventaire physique des "garanties reçues" par la STB en couverture des risques encourus sur la clientèle ainsi que l'indisponibilité de documentation justifiant la valeur retenue de certaines garanties réelles, notamment des rapports d'expertise conformément à la réglementation en vigueur.

Par conséquent, les conclusions des travaux d'un inventaire physique des "garanties reçues", ainsi que la prise en compte des données financières pour l'évaluation du risque encouru sur certaines relations, pourraient avoir un impact significatif (positif ou négatif) sur le résultat et sur les capitaux propres de la Banque.

4-2. Les soldes comptables des engagements figurant au niveau des rubriques AC3 " Créances sur la clientèle ", AC7 " Autres actifs " et HB " Engagements hors bilan " sont inférieurs au solde des engagements détaillés au niveau de la base de gestion des crédits de la Banque pour un montant net de 8 092 KDT. Cet écart négatif devrait être justifié par les structures de la Banque.

4-3. L'état des engagements hors bilan de la Banque, arrêté au 31 décembre 2016, fait apparaître des engagements donnés et reçus pour des valeurs respectives de 1 609 832 KDT, et de 1 418 553 KDT. Il est établi d'une manière extra-comptable sur la base des inventaires physiques préparés par les structures internes de la Banque.

Nous ne pouvons pas par conséquent, nous assurer de l'exhaustivité des engagements donnés et/ou reçus par la Banque.

4-4. La Banque n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation de ses opérations effectuées en monnaies étrangères, et ce, contrairement aux dispositions de la NCT n°23, relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires. Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur les actifs, les passifs et les capitaux propres de la Banque.

4-5. Les rubriques du bilan : « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers », comportent des suspens se rapportant principalement aux comptes BCT dinars, BCT Devises et correspondants devises.

Aussi, les comptes «Correspondants locaux» et le compte « BCT compte BDET/BNDT» présentent des soldes anciens, figés, provisionnés et non rapprochés.
(Se référer aux notes 3.1, 3.2 & 3.8 des états financiers.)

Par ailleurs, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent, d'une part, des soldes figés qui totalisent respectivement 10 480KDT, et 16 293KDT et d'autre part, des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises) et aux comptes liés à la télé-compensation.

Les travaux de justification et d'apurement des soldes figés et des suspens entamés par la Banque au cours de l'année 2014, ne sont pas encore achevés à la date de ce rapport. Il en découle que l'impact, des résultats de ces travaux sur les actifs, les passifs, les capitaux propres et le résultat de l'exercice, ne peut être actuellement cerné avec précision.

- 4-6. Les créances consolidées, prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application de l'article 25 de la loi de finances pour l'année 1999, présentent, au 31 décembre 2016, une valeur comptable de 35 349 KDT, alors que leur juste valeur est estimée à 26 804 KDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par le paragraphe 07 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus.

Ainsi, la moins-value non constatée par la Banque est de l'ordre de 8 545 KDT.

- 4-7. Le solde du compte « Réserves pour fonds social » s'élève au 31 décembre 2016 à 8 652 KDT, alors que les encours des prêts sur fonds social s'élèvent à la même date à : 20154 KDT, soit une différence de : 11 502 KDT, due principalement aux changements successifs des règles de fonctionnement du fonds. Des travaux de justification de cette différence ont été entamés par les structures de la Banque au cours du mois de juin 2016, dont les résultats n'ont pas été traduits au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.

- 4-8. Contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, les résultats de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles n'ont pas été rapprochés avec les données comptables correspondantes au 31 décembre 2016.

Nous ne pouvons pas par conséquent nous assurer de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan de la Banque et dont le solde comptable net s'élève au 31 décembre 2016, à 99 183 KDT.

5. Opinion sur les comptes avec réserves

A notre avis et sous réserves de ce qui a été mentionné aux paragraphes 4.1 à 4.8, les états financiers ci-joints, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Société Tunisienne de Banque -STB- » ainsi que le résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

6. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous attirons votre attention sur les deux points suivants :

- 6-1. Les capitaux propres de la Banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 000 KDT, constituée en vertu de la loi approuvée par l'Assemblée Nationale Constituante courant septembre 2012, et objet d'une convention conclue entre l'Etat Tunisien et la Banque en date du 09 octobre 2012. Ce montant est remboursable après cinq années de la date de signature de la convention susvisée et après rétablissement de l'équilibre financier de la Banque au sens de l'article 4 de la même convention.

- 6-2. Ainsi qu'il est mentionné au niveau de la note aux états financiers n°4.1.6, la banque est défenderesse dans un procès l'opposant à une personne physique étrangère réclamant la restitution de sept bons de caisse d'une valeur totale de sept millions de dollars américains, prétendant les avoir déposés auprès de l'ex Banque Nationale de Développement Touristique "BNDT". Un jugement en première instance a été prononcé à l'encontre de la STB la condamnant à restituer les sept bons de caisse

ou à défaut à verser la valeur équivalente, soit sept millions de dollars américains majorés des intérêts.

La banque a interjeté appel et la première audience est fixée pour le mois d'octobre 2017, aucune provision n'a été constatée à ce titre et ce en attendant l'issue finale de ce procès.

7. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

7-1. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur la gestion de l'exercice 2016.

7-2. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Nous signalons que nos travaux nous ont permis de déceler et de mettre en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne, elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes.

Les résultats de ces travaux sont en cours de discussion avec les structures internes de la Banque, ils feront ultérieurement l'objet d'un rapport distinct à l'intention de la Direction Générale de la Banque.

7-3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque, eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 08 mai 2017

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GEM
Ali BEN MOHAMED**

**P / le Groupement ABC – FINACO
Yahia ROUATBI**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par lesdits articles, réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations réalisées au cours de l'année 2016 autres que la rémunération des dirigeants

1-1. La Banque a conclu avec sa filiale STB Moyens Généraux "STB MG" une convention de prestation de services portant sur le nettoyage de ses locaux et établissements. Les prestations de nettoyage sont facturées sur la base du salaire brut mensuel de chaque agent, majoré des charges patronales afférentes et des avantages accordés, ainsi que des frais du siège de la "STB MG".

La charge comptabilisée par la STB en 2016 et afférente à ces services est de : 3 244 KDT hors taxes.

1-2. La Banque a conclu avec sa filiale STB Sécurité et Gardiennage "STB SG" une convention de prestation de services portant sur le gardiennage de ses locaux et établissements. Les prestations de gardiennage sont facturées sur la base du salaire brut mensuel de chaque agent majoré des heures supplémentaires, charges patronales afférentes et des avantages accordés, ainsi que des frais du siège de la "STB SG".

La charge comptabilisée par la STB en 2016 et afférente à ces services est de : 2 730 KDT hors taxes

2. Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents, autres que la rémunération des dirigeants, et qui ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice 2016

2-1. La Banque a conclu avec la société STB-Finance les conventions suivantes :

- Une convention de délégation de la gestion des lignes de l'emprunt obligataire national 2014.

En vertu de cette convention la STB délègue à la société STB Finance la gestion des opérations sur titres de toutes les lignes de l'Emprunt Obligataire National 2014, souscrites par elle-même et par ses clients.

La société STB Finance rétrocède à la STB le tiers des commissions perçues dans le cadre du traitement des lignes de l'Emprunt Obligataire National 2014.

- Une convention de gestion de l'actionnariat au titre de laquelle la STB confie à la STB Finance de procéder pour le compte de l'émetteur aux opérations relatives à la tenue du registre des actionnaires, et la tenue des assemblées et opérations rattachées.

En rémunération de ces services, la STB Finance percevra un montant forfaitaire annuel de 40.000 dinars hors taxes.

- Une convention de gestion pour le compte de la STB de toutes les lignes de portefeuilles, titres, actions et droits y afférents et obligations en dépôt sur ses comptes et s'engage à transférer tous les portefeuilles titres propres et pour le compte de ses clients.

La STB-Finance rétrocédera à la STB une commission, dénommée commission de courtage, égale à 40% des commissions facturées par la STB Finance se rapportant aux transactions émanant du réseau de la Banque.

Aucune commission n'a été encaissée par la STB au titre de l'exercice 2016

La STB règlera à la STB Finance une commission de 0.2% sur toutes les opérations qui lui sont confiées et se rapportant au portefeuille titres de la STB. Toutefois, au-delà d'un certain montant, un plafond sera fixé en commun accord entre les deux parties.

Le transfert effectif de la base de données "TITRES" de la STB à la STB Finance a eu lieu le 26 septembre 2016.

2-2. Parmi les capitaux propres de la STB figure une dotation de l'Etat d'un montant de 117000 KDT, constatée en application de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, assortie d'une éventualité de restitution après cinq années et après rétablissement de l'équilibre financier de la Banque ;

2-3. En vertu de la convention signée suite à la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011, la Banque a accordé à sa filiale, la Banque Franco-Tunisienne un emprunt interbancaire de 70 000 KDT assorti d'une garantie de l'Etat, pour une période de trois mois renouvelable, avec un taux d'intérêt de 5,25% ;

2-4. La Banque a conclu des conventions de comptes courants associés avec les filiales suivantes du Groupe STB :

<i>En KDT</i>			
Société du groupe	Encours au 31/12/2016	Taux de rémunération	Intérêts 2016
Société Tunisienne de Recouvrement des Créances "STRC"	56 250	TMM+0.5%	2 776
L'Immobilière de l'Avenue	24 371	TMM+2%	-
ACTIVHOTELS	12 800	TMM+2%	-
SMT Maison Blanche	1 623	Non rémunéré	-
Total	95 044		2 776

2-5. La Banque a signé avec sa filiale "STB-SICAR" plusieurs conventions de gestion des fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se présente au 31 décembre 2016, comme suit :

<i>En KDT</i>			
Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	Encours au 31/12/2016
FG STB 1	22/03/1999	8 000	4 727
FG STB 2	23/02/2001	8 000	5 130
FG STB 3	05/05/2001	5 000	4 048
FG STB 4	23/02/2002	6 500	6 011
FG STB 5	31/10/2003	6 824	6 045
FG STB 6	13/09/2004	2 707	2 063
FG STB 7	28/11/2006	800	793
FG STB 8	28/03/2008	6 752	6 430
FG STB 9	23/03/2009	4 800	4 830
FG STB 10	23/03/2009	8 748	8 840
FG STB 11	12/01/2010	6 000	7 238
FG STB 12	12/01/2010	9 898	11 625
FG ID 1	28/12/2002	2 000	1 235
FG ID 2	28/12/2002	2 000	1 262
FG ID 3	22/09/2003	5 436	3 832
FG ID 4	15/06/2005	360	372
FG ID 5	30/09/2006	1 133	1 274
FG ID 6	29/03/2008	4 000	3 619
Total		88 958	79 374

Les conditions de rémunération au titre de la gestion des fonds gérés à capital risque se résument comme suit :

- Une rémunération annuelle hors taxe de 1% prélevée sur la base des actifs valorisés ou sur la base de la valeur nominale du fonds, à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous les autres frais et commissions ;
- Une commission de performance égale à 10% ou à 20% des plus-values réalisées sur les cessions d'actions, de parts sociales et des dividendes servis ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placements réalisés par chaque fonds.

Au cours de l'exercice 2016, la Banque a comptabilisé une charge globale de 1 042 KDT au titre de ces différentes commissions sur fonds gérés.

2-6. Les conditions annuelles des contrats de location conclus entre la Banque et certaines de ses filiales se résument dans le tableau suivant :

<i>En KDT</i>					
Filiale	Montant annuel du loyer HT	Date début de la location	Majoration annuelle en(%)	Loyer 2016 (TTC)	
STRC	1 ^{er} étage	14,857	01/07/2004	5% à partir de la 2 ^{ème} année de la location.	17,531
	2 ^{ème} étage	16,989	01/09/2001	5% à partir de la 2 ^{ème} année de la location.	20,294
	3 ^{ème} étage	14,322	01/04/2005	5% à partir de la 2 ^{ème} année de la location.	16,900
STB FINANCE	52,073	01/11/2011	5%	61,447	
STB INVEST	23,718	01/12/2011	5%	27,988	
STB MANAGER	22,631	01/12/2011	5%	26,704	
SOFI ELAN	5,762	01/12/2011	5% Tout les deux ans à partir de la 3 ^{ème} année de la location.	5,763	
Total				176,627	

2-7. L'encours des emprunts obligataires souscrits par les administrateurs de la Banque, totalise au 31 décembre 2016, 33 932 KDT. Cet encours se détaille par administrateur dans le tableau suivant :

<i>En KDT</i>				
Administrateur	Emprunt (E)	Taux	Montant souscrit	Encours 31/12/2016
STAR	E- 2011 Catégorie A	6,10%	10 000	4 284
	E-2008/1 Catégorie C	TMM+1,75	2 000	1 200
	E-2008/1 Catégorie D	TMM+2	5 000	3 400
	E-2008/2	6,50%	10 000	5 625
	E-2010/1 Catégorie B	5,30%	20 000	11 996
Hamrouni Abdelkader	E-2011 Catégorie A	6,10%	8 000	3 427
	E-2012/1	6,15%	20 000	4 000
Total			75 000	33 932

2-8. La Banque assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour :

- (i.) Les trois SICAV suivantes : SICAV L'Epargnant, SICAV L'Investisseur et SICAV L'Avenir. En rémunération des prestations fournies à ce titre, elle bénéficie des commissions suivantes :
- 0,05% du montant de l'actif net de la "SICAV L'Epargnant" calculé quotidiennement.

- 0,1% du montant de l'actif net de la "SICAV L'Investisseur" calculé quotidiennement.
 - 1 000 DT (Hors taxes), à verser annuellement par la SICAV L'Avenir.
- (ii.) Les deux fonds FCP DELTA et FCP EL HIKMA, gérés par la STB MANAGER. En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque bénéficie d'une commission de :
- 0,1% (TTC) du montant de l'actif net de chaque fond calculé quotidiennement.
- (iii.) Les deux fonds FCP INNOVATION et FCP CAPITAL PLUS, gérés par la STB FINANCE. En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque bénéficie d'une commission de :
- 0,1% (HT) du montant de l'actif net de chaque fond calculé quotidiennement

2-9. Les concours bancaires accordés par la Banque à ses administrateurs et ses dirigeants totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 121898KDT, réparti comme suit :

<i>En KDT</i>	
	Encours au 31/12/2016
Groupe KHALFALLAH BECHIR	111 038
Groupe HAMROUNI ABDELKADER	7 885
LOUATI ABDERRAZEK	12
STAR	2 877
Sous total "Administrateurs"	121 812
Directeur Général Adjoint	86
Sous total "Dirigeants"	86
Total général	121 898

3. Obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants

3-1. Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- (i.) La rémunération du Directeur Général a été fixée par le décret gouvernemental n° 2015-968 du 06 août 2015. Elle se compose, d'une partie fixe, d'une partie variable et d'un ensemble d'avantages en nature :
- La rémunération fixe correspond à un salaire brut mensuel de 28 013 dinars, soit un salaire net mensuel de 16 000 dinars.
 - La rémunération variable est fixée par le comité de nomination et des rémunérations de la banque, sur la base des éléments qualitatifs et quantitatifs contenus dans le contrat programme. Elle est plafonnée à 50% de la rémunération fixe.
 - Les avantages en nature sont les suivants :
 - Une voiture de fonction avec un quota de 500 litres de carburant par mois ;
 - Une deuxième voiture de fonction à usage domestique avec un quota de 250 litres de carburant par mois ;
 - Un remboursement des frais téléphoniques ;
 - Un remboursement de toutes les dépenses engagées dans le cadre de l'exercice de son activité moyennant la présentation des factures y afférentes (*frais de transport, frais de missions à l'étranger etc...*).
- (ii.) La rémunération du Directeur Général Adjoint a été actualisée par décision du Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 09 novembre 2016. Elle se compose, d'une partie fixe, d'une partie variable et d'un ensemble d'avantages en nature :

- La rémunération fixe correspond à un salaire brut mensuel de 4767 dinars, soit un salaire net mensuel de 2 670 dinars ;
- La rémunération variable est fixée par le comité de nomination et des rémunérations de la banque, sur la base des éléments qualitatifs et quantitatifs contenus dans le contrat programme. Elle est plafonnée à 50% de la rémunération fixe ;
- Les avantages en nature sont les suivants :
 - Une voiture de fonction avec un quota de 400 litres de carburant par mois ;
 - Un remboursement des frais téléphoniques ;

(iii.) Le montant brut des jetons de présence servis aux administrateurs au cours de l'année 2016 au titre de l'exercice 2015 s'élève à 191 500 dinars conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 juillet 2016

(iv.) Le montant des rémunérations servies aux trois comités émanant du Conseil d'administration : le Comité d'Audit, le Comité Risques et le Comité de nomination et des rémunérations s'est élevé à 39 000 dinars au titre de l'exercice 2016.

3-2. Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants et ses membres du conseil d'administration tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit :

(Chiffres en KDT)

Nature de la rémunération	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme	313,409	-	103,005	-	144,000	164,000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	24,977	-	-
Total	313,409	-	103,005	24,977	144,000	164,000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 08 mai 2017

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GEM
Ali BEN MOHAMED

P / le Groupement ABC – FINACO
Yahia ROUATBI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICE ARTES

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis

La société Automobile Réseau Tunisien & Service -ARTES-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mr Moncef Boussannouga ZAMMOURI (F.M.B.Z. KPMG TUNISIE) et Mr Ahmed BELAIFA (Associés - M.T.B.F).

BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Solde au	
		31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 277 787	2 227 947
Amortissements des immobilisations incorporelles		(1 916 083)	(1 851 555)
	(B.1)	361 704	376 392
Immobilisations corporelles		11 845 691	11 461 175
Amortissements des immobilisations corporelles		(7 478 257)	(7 165 308)
	(B.1)	4 367 434	4 295 867
Immobilisations financières	(B.2)	23 219 716	17 004 254
Total des actifs immobilisés		27 948 854	21 676 513
Total des actifs non courants		27 948 854	21 676 513
Actifs courants			
Stocks	(B.3)	42 062 170	22 501 153
Clients et comptes rattachés		16 541 610	10 786 455
Provisions sur comptes clients		(1 153 661)	(1 109 206)
	(B.4)	15 387 949	9 677 249
Autres actifs courants		4 797 528	2 938 490
Provisions sur autres actifs courants		(2 000)	(2 000)
	(B.5)	4 795 528	2 936 490
Placements et autres actifs financiers	(B.6)	91 669 578	109 200 000
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.7)	10 467 600	4 135 335
Total des actifs courants		164 382 825	148 450 227
Total des actifs		192 331 679	170 126 740

BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Solde au	
	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		38 250 000	38 250 000
Réserves		10 600 067	4 400 067
Résultats reportés		29 893 393	30 511 783
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		78 743 460	73 161 850
Résultat de l'exercice		24 942 736	27 384 110
Total des capitaux propres avant affectation	(B.8)	103 686 196	100 545 960
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		40 000	40 000
Provisions pour risques et charges	(B.9)	350 000	350 000
Total des passifs non courants		390 000	390 000
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.10)	83 506 080	67 266 929
Autres passifs courants	(B.11)	4 749 308	1 923 851
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.12)	95	-
Total des passifs courants		88 255 483	69 190 780
Total des passifs		88 645 483	69 580 780
Total des capitaux propres et des passifs		192 331 679	170 126 740

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2016	31 décembre 2015
Revenus	(R.1)	180 618 777	161 110 260
Coûts des ventes	(R.2)	(147 159 120)	(128 958 750)
Marge Brute		33 459 657	32 151 510
Autres produits d'exploitation	(R.3)	1 232 631	958 240
Frais de distribution	(R.4)	(5 569 905)	(4 046 371)
Frais d'administration	(R.5)	(4 020 261)	(3 074 461)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(1 063 363)	(968 609)
Total des charges d'exploitation		(9 420 898)	(7 131 201)
Résultat d'exploitation		24 038 759	25 020 309
Charges financières nettes	(R.7)	(123 392)	(121 766)
Produits des placements	(R.8)	8 306 029	8 580 584
Autres gains ordinaires	(R.9)	67 778	153 846
Autres pertes ordinaires	(R.10)	(29 432)	(6 538)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		32 259 742	33 626 435
Impôt sur les bénéfices		(5 016 928)	(6 242 325)
Résultat des activités ordinaires après impôt		27 242 814	27 384 110
Éléments extraordinaires (<i>contribution conjoncturelle</i>)	(R.11)	(2 300 078)	-
Résultat net de l'exercice		24 942 736	27 384 110

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2016	31 décembre 2015
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		24 942 736	27 384 110
Ajustements pour			
*Amortissements et provisions	(F.1)	505 294	429 461
*Reprises sur provisions		(24 290)	-
*Variation des :			
- Stocks	(F.2)	(19 561 017)	(13 142 803)
- Créances clients	(F.2)	(5 755 155)	(4 132 105)
- Autres actifs	(F.2)	(1 859 038)	(1 422 572)
- Fournisseurs et autres dettes	(F.3)	19 064 608	50 214 084
*Autres ajustements			
-Plus ou moins-values de cession	(F.4)	(13 000)	(91 283)
Total des flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation		17 300 138	59 238 892
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décassements pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.5)	(493 428)	(320 286)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles	(F.6)	13 000	95 981
Décassements pour acquisition d'immobilisations financières	(F.7)	(6 215 462)	(23 747)
Encaissements sur cession d'immobilisations financières		-	111 383
Total des flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement		(6 695 890)	(136 669)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes et autres distributions		(21 802 500)	(17 212 500)
Total des flux de trésorerie affectés aux opérations de financement		(21 802 500)	(17 212 500)
Variation de trésorerie		(11 198 252)	41 889 723
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		<i>113 335 335</i>	<i>71 445 612</i>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	(F.8)	<i>102 137 083</i>	<i>113 335 335</i>

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Exercice de 12 mois clos le	
	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Revenus	180 618 777	161 110 260
Autres Produits d'Exploitation	1 232 631	958 240
Coût d'achat des Marchandises Vendus	(146 169 906)	(128 155 619)
Marge Commerciale	35 681 502	33 912 881
Autres Charges Externes	(4 574 523)	(2 802 457)
Valeur Ajoutée Brute	31 106 979	31 110 424
Charge du Personnel	(6 004 857)	(5 118 160)
Impôts et Taxes	(534 473)	(481 648)
Excédent Brut d'Exploitation	24 567 649	25 510 616
Autres Produits Ordinaires	67 778	153 846
Produits Financiers	8 306 029	8 569 285
Autres Charges Ordinaires	(77 318)	(67 383)
Charges Financières	(123 392)	(110 468)
Dotations aux Amortissements et Provisions	(481 004)	(429 461)
Impôt sur les sociétés	(5 016 928)	(6 242 325)
Résultat des activités ordinaires	27 242 814	27 384 110
Eléments extraordinaires (<i>contribution conjoncturelle</i>)	(2 300 078)	-
Résultat net de l'exercice	24 942 736	27 384 110

Notes aux Etats Financiers

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société ARTES S.A «Automobile Réseau Tunisien et Services» (ex Renault Tunisie) est une société anonyme au capital de 38 250 000 DT créée le 24 février 1947.

L'activité de la société consiste en la vente en détail des véhicules, des pièces de rechange de la marque «RENAULT» et «DACIA» et en la réparation de voitures.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1 DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers de la société ARTES S.A., arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459.

II.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique. Les autres méthodes d'évaluation se résument comme suit :

- Unité monétaire

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. A la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

- Immobilisations

Les immobilisations acquises par ARTES S.A. sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants :

Nature	Taux annuels
Constructions	5 %
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	De 10% à 15%
Matériels et outillages	10%
Mobiliers, matériels de bureau	De 10% à 20%
Matériels informatiques	De 15% à 33%
Logiciels	33%

- Stocks

Les valeurs d'exploitation d'ARTES S.A. sont composées essentiellement de véhicules neufs.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix de revient. Ce prix englobe le prix d'achat, les droits de douane, les frais de transport, les frais d'assurance, de transit et de fret.

- **Provision sur créances clients**

A chaque arrêté comptable, ARTES S.A procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsqu'ARTES S.A a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsque la société ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

III. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinar Tunisien)

III.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente au 31 décembre 2016 comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31/12/2015	Acq	Cession ou reclasst	Valeur brute au 31/12/2016	Amortissements cumulés/Provisions au 31/12/2015	Dotations	Reprises sur cessions	Amorts cumulés/Provisi ons au 31/12/2016	VCN au 31/12/2016	VCN au 31/12/2015
Concession marque	1 000 000			1 000 000	(627 671)	(50 000)		(677 501)	322 500	372 329
Logiciels	1 227 197	49 840		1 277 037	(1 223 884)	(14 528)		(1 238 582)	38 454	3 313
Fonds commercial	750			750	-			-	750	750
Total Immobilisations Incorporelles	2 227 947	49 840		2 277 787	(1 851 555)	(64 528)		(1 916 083)	361 704	376 392
Terrains	3 117 512			3 117 512	-			-	3 117 512	3 117 512
Constructions	1 048 962			1 048 962	(1 044 251)	(4 096)		(1 048 347)	615	4 711
AAI des constructions	3 176 810	13 256		3 190 066	(2 668 778)	(110 471)		(2 779 249)	410 817	508 033
Matériel industriel	987 463	100 384		1 087 847	(896 378)	(26 247)		(922 625)	165 222	91 083
Outillage industriel	98 863	9 360		108 223	(80 943)	(7 677)		(88 620)	19 603	17 920
Matériel de transport	973 286	148 888	(59 071)	1 063 103	(737 815)	(96 260)	59 071	(775 004)	288 099	235 470
Equipement de bureau	685 830	51 874		737 704	(615 087)	(49 794)		(664 881)	72 823	70 744
Autres immobilisations corporelles	177 928	1 773		179 701	(94 673)	(12 499)		(107 172)	72 529	83 253
Matériel informatique	945 689	75 723		1 021 412	(861 690)	(52 039)		(913 729)	107 683	83 993
AAI divers	88 918	42 329		131 247	(26 697)	(12 937)		(39 634)	91 613	62 221
Immob corporelles en cours	138 996			138 996	(138 996)			(138 996)	-	-
Avances et acomptes sur immob. corporelles	20 918			20 918	-			-	20 918	20 918
Total Immobilisations corporelles	11 461 175	443 587	(59 071)	11 845 691	(7 165 308)	(372 020)	59 071	(7 478 257)	4 367 434	4 295 861
Total Immob. corporelles et incorporelles	13 689 122	493 428	(59 071)	14 123 478	(9 016 863)	(436 548)	59 071	(9 394 340)	4 729 138	4 672 253

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent au 31 décembre 2016 un solde de 23 219 716 DT contre un solde de 17 004 254 au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Acquisitions	Solde au 31/12/2016
- ARTEGROS	4 999 850	-	4 999 850
- BOWDEN	100	-	100
- AUTRONIC	587 820	-	587 820
- Compagnie Internationale de Leasing	10 621	-	10 621
- ADEV	2 866 700	-	2 866 700
- ARTIMO	6 300 000	6 200 000	12 500 000
- UIB	1 485 714	-	1 485 714
- VEDEV	149 550	-	149 550
Total brut des Titres de participation	16 400 355	6 200 000	22 600 355
Titres Immobilisés	500 000	-	500 000
Dépôts et cautionnements	103 899	15 462	119 361
Total	17 004 254	6 215 462	23 219 716

B.3. Stocks

Les stocks présentent, au 31 décembre 2016, un solde de 42 062 170 DT contre un solde de 22 501 153 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Véhicules neufs	37 837 695	22 391 642
Pièces de rechange	113 644	95 216
Véhicules neufs en transit	4 110 831	14 295
Total	42 062 170	22 501 153

B.4. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2016 un solde net de 15 387 949 DT contre un solde net de 9 677 249DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Clients VN et APV	13 154 197	8 984 619
Clients effets à recevoir	2 229 482	582 885
Autres clients	4 269	109 745
Clients douteux	1 153 662	1 109 206
Total brut	16 541 610	10 786 455
Provision pour dépréciation des créances clients	(1 153 661)	(1 109 206)
Total net	15 387 949	9 677 249

B.5. Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent au 31 décembre 2016 un solde net de 4 795 528 DT contre un solde net de 2 936 490 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Personnel	154 172	131 189
Etat impôts et taxes	1 781 665	1 108 383
Avances aux fournisseurs	1 998 783	90 080
Compte de régularisation actif	735 495	1 559 139
Autres débiteurs divers	127 413	49 699
Total brut	4 797 528	2 938 490
Provision pour dépréciation des autres actifs	(2 000)	(2 000)
Total net	4 795 528	2 936 490

B.6. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent un solde de 91 669 578 DT au 31 décembre 2016 contre un solde de 109 200 000 DT au 31 décembre 2015 et correspondent à des placements à court terme.

B.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31 décembre 2016 un solde de 10 467 600 DT contre un solde de 4 135 335 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
BTK	-	3
ATTIJARI BANK	4 074 563	340 657
BT	876 632	752 399
ZITOUNA	5 313	5 407
ARAB TUNISIAN BANK	27 753	37 951
UIB	1 367 526	42 551
AMEN BANQUE	159 068	228 295
UBCI	89 365	137 091
ABC	20 021	19 471
STB	243 917	247 833
BNA	3 177 064	652 951
BIAT	302 814	17 530
BH	110 792	1 646 985
BTL	49	11
Chèques à encaisser	5 586	-
Caisse à fond fixe	7 000	6 002
CCP	137	198
Total	10 467 600	4 135 335

B.8. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 31 décembre 2016 une valeur de 103 686 196 DT. Les variations intervenues au cours de l'exercice sur cette rubrique se détaillent comme suit :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinvest. exonéré	Réserves spéciales de réev.	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2014	38 250 000	3 825 000	515 473	59 594	26 168 545	21 555 738	90 374 350
Affectation du résultat 2014(PV AGO du 27 Juin 2015)							
- Résultats reportés	-	-	-	-	21 555 738	(21 555 738)	-
- Dividendes	-	-	-	-	(17 212 500)	-	(17 212 500)
- Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	27 384 110	27 384 110
Capitaux propres au 31/12/2015	38 250 000	3 825 000	515 473	59 594	30 511 783	27 384 110	100 545 960
Affectation du résultat 2015 (PV AGO du 24 juin 2016)							
- Résultats reportés	-	-	-	-	27 384 110	(27 384 110)	-
- Dividendes	-	-	-	-	(21 802 500)	-	(21 802 500)
- Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	24 942 736	24 942 736
- Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	6 200 000	-	(6 200 000)	-	-
Capitaux propres au 31/12/2016	38 250 000	3 825 000	6 715 473	59 594	29 893 393	24 942 736	103 686 196

B.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges présentent au 31 décembre 2016 un solde de 350 000 DT contre le même solde au 31 décembre 2015.

B.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2016 un solde de 83 506 080 DT contre un solde de 67 266 929 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Fournisseurs VN, APV divers et autres fournisseurs	2 159 172	1 229 844
Effets à payer	77 204 843	65 711 284
Fournisseurs - factures non encore parvenues	4 142 065	325 801
Total	83 506 080	67 266 929

B.11. Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent au 31 décembre 2016 un solde de 4 749 308 DT contre un solde de 1 923 851 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Etat - impôts et taxes	2 569 967	242 813
Avances et acomptes clients	466 034	394 307
Créditeurs divers	657 891	418 000
Personnel	739 872	556 581
Compte de régularisation passif	315 544	312 150
Total	4 749 308	1 923 851

B.12. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent un solde 95 DT au 31 décembre 2016 contre un solde nul au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
BTK	95	-
Total	95	-

III.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus totalisent 180 618 777 DT au titre de l'exercice 2016 contre 161 110 260 DT au titre de l'exercice 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Ventes de véhicules neufs	173 712 215	154 068 378
Ventes pièces de rechange y compris huile	4 854 631	5 200 678
Ventes travaux atelier	1 403 598	1 123 313
Ventes garanties	441 531	423 859
Ventes de matériels extérieurs pour VN	206 802	294 032
Total	180 618 777	161 110 260

R.2. Coût des ventes

Le coût des ventes encouru au cours de l'exercice 2016 s'élève à 147 159 120 DT contre 128 958 750 DT encourus au cours de l'exercice 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Achats de marchandises consommées	146 173 627	128 160 668
Charges de personnel	650 093	617 181
Autres charges d'exploitation	335 400	180 901
Total	147 159 120	128 958 750

R.3. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent 1 232 631 DT au titre de l'exercice 2016 contre 958 240 DT au titre de l'exercice 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Autres activités et revenus des immeubles	913 059	707 736
Transfert de charges	311 864	246 954
Ventes déchets	7 473	3 550
Parking	235	-
Total	1 232 631	958 240

R.4. Frais de distribution

Les frais de distribution encourus au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 5 569 905 DT contre 4 046 371 DT encourus au cours de l'exercice 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Charge de personnel	2 851 332	2 533 908
Autres charges d'exploitation	2 391 098	1 261 587
Achats d'approvisionnements	327 475	250 876
Total	5 569 905	4 046 371

R.5. Frais d'administration

Les frais d'administration encourus au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 4 020 261 DT contre 3 074 461 DT encourus au cours de l'exercice 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Charges de personnel	2 503 431	1 970 416
Autres charges d'exploitation	1 157 679	794 316
Achats d'approvisionnements consommés	359 151	309 729
Total	4 020 261	3 074 461

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation encourues au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 1 063 363 DT contre 968 609 DT encourues au cours de l'exercice 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Autres charges d'exploitation	582 359	539 148
Dotations aux amortissements et aux provisions	481 004	429 461
Total	1 063 363	968 609

R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent 123 392 DT au titre de l'exercice 2016 contre 121 766 DT au titre de l'exercice 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Charges financières	80 892	105 686
Intérêts sur effets VN	28 630	5 472
Gains de change	(1 341)	(751)
Pertes de change	15 211	11 359
Total	123 392	121 766

R.8. Produits des placements

Les produits des placements réalisés au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 8 306 029 DT contre 8 580 584 DT réalisés au cours de l'exercice 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Dividendes reçus d'ARTEGROS	1 999 940	1 999 940
Dividendes reçus d'ADEV	-	430 005
Dividendes reçus de l'UIB	57 964	52 695
Autres dividendes	227 107	2 091
Produits sur placements à court terme	6 021 018	6 095 853
Total	8 306 029	8 580 584

R.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires totalisent 67 778 DT au titre de l'exercice 2016 contre 153 846 DT au titre de l'exercice 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Plus-Value sur cession voitures	13 000	91 628
Autres gains	54 778	62 218
Total	67 778	153 846

R.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires totalisent 29 432 DT au titre de l'exercice 2016 contre 6 538 DT au titre de l'exercice 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Autres pertes ordinaires	29 432	6 538
Total	29 432	6 538

R.11. Eléments extraordinaires (*contribution conjoncturelle*)

Il s'agit de la contribution conjoncturelle prévue par les articles 48 et 49 de la Loi des finances pour l'année 2017.

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Contribution conjoncturelle	2 300 078	-
Total	2 300 078	-

III.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

Libellé	Montants en DT
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	372 020
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	64 528
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances clients	68 746
Total	505 294

Reprises sur provisions pour dépréciation des créances clients	(24 290)
Total	(24 290)

F.2. Variation des actifs

Libellé	Solde au 31/12/2016 (a)	Solde au 31/12/2015 (b)	Variation (b) - (a)
Stock	42 062 170	22 501 153	19 561 017
Créances clients	16 541 610	10 786 455	5 755 155
Autres actifs	4 797 528	2 938 490	1 859 038
Variation des actifs	63 401 308	36 226 098	27 175 210

F.3. Variation des passifs

Libellé	Solde au 31/12/2016 (a)	Solde au 31/12/2015 (b)	Variation (a) - (b)
Fournisseurs et comptes rattachés	83 506 080	67 266 929	16 239 151
Autres dettes	4 749 308	1 923 851	2 825 457
Variation des passifs	88 255 388	69 190 780	19 064 608

F.4. Plus ou moins-values de cession

Libellé	Montants en DT
Plus-value de cession	13 000
Total	13 000

F.5. Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Montants en DT
Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles	(493 428)
Total	(493 428)

F.6. Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles

Libellé	Montants en DT
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles	13 000
Total	13 000

F.7. Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières

Libellé	Montants en DT
Titres ARTIMO	6 200 000
Dépôts et cautionnements versés	15 462
Total	6 215 462

F.8. Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libellé	Solde au 31/12/2016
Placements à court terme	91 669 578
BTK	(95)
ATTIJARI BANK	4 074 563
BT	876 632
ZITOUNA	5 313
ARAB TUNISIAN BANK	27 753
UIB	1 367 526
AMEN BANQUE	159 068
UBCI	89 365
ABC	20 021
STB	243 917
BNA	3 177 064
BIAT	302 814
BH	110 792
BTL	49
Chèques à encaisser	5 586
Caisse à fond fixe	7 000
CCP	137
Total	102 137 083

IV. Engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur Totale	Tiers	Provisions
1- Engagements donnés			
<i>a) Garanties réelles</i>			
Cautionnement (1)	2 651 438	2 651 438	-
Total	2 651 438	2 651 438	-

(1) Cautions douanières et cautions sur marchés définitives et provisoires

V. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre des exercices 2016 et 2015 se présentent comme suit :

Libellé	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Résultat net	24 942 736	27 384 110
Nombre d'actions	38 250 000	38 250 000
Résultat par action	0,652	0,716

Le nombre d'actions en circulation est détaillé comme suit :

Date	Libellé	Actions émises	Valeur nominale	Nombre d'actions	Capital
	Nombre d'actions	38 250 000	1	38 250 000	38 250 000

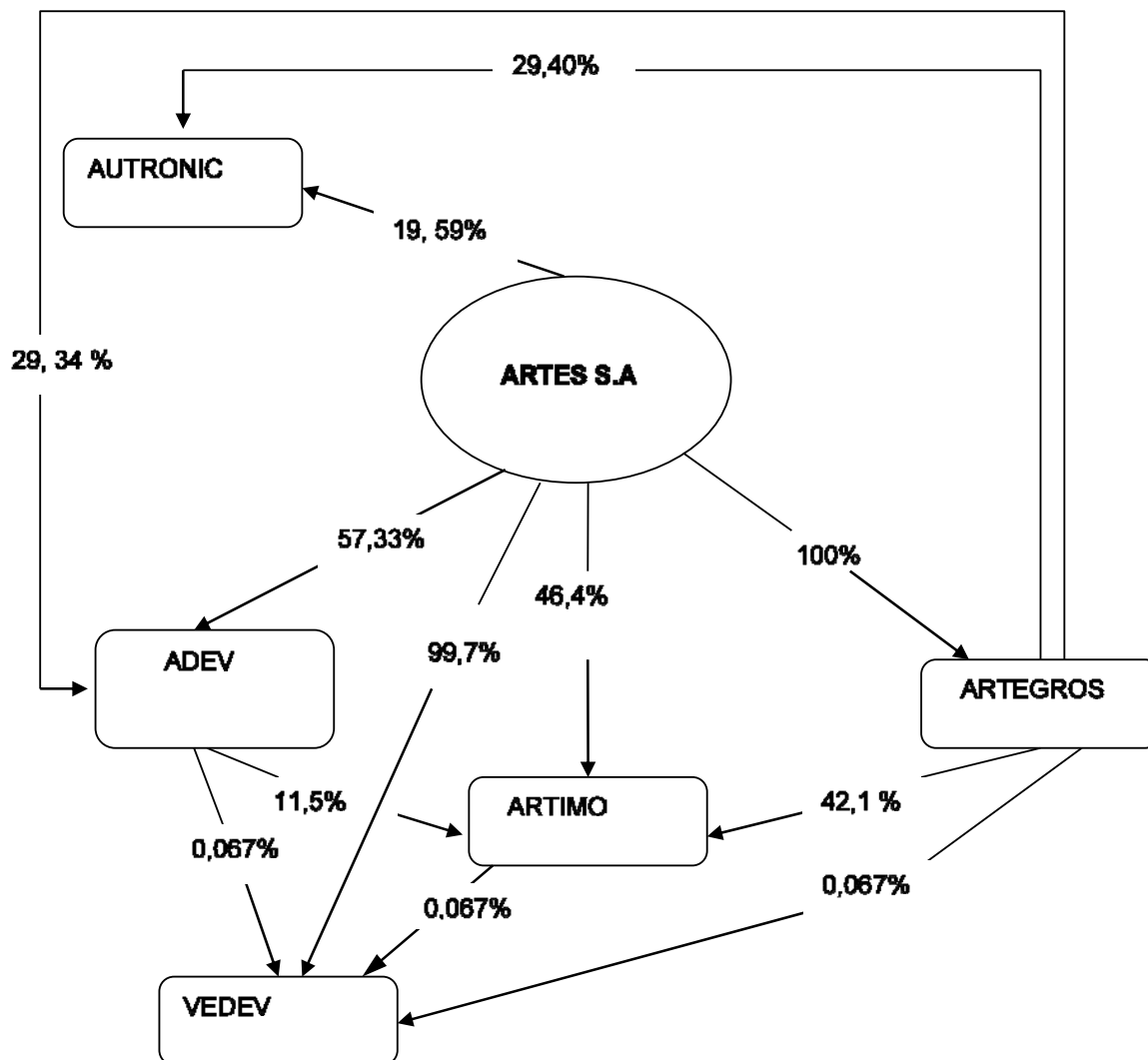
VI. Notes sur les parties liées

6.1. Parties liées

Les parties liées d'ARTES S.A sont constituées de :

1. Parties liées appartenant au Groupe ARTES

Les parties liées appartenant au Groupe ARTES se présentent comme suit :



2. Parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES

Les parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES comprennent les sociétés suivantes :

DALMAS, AFRIVISION ET SONY, AFRIVISION SERVICES, MAGHREB MOTORS, TMM, IMMOBILIER DE MAGHREB, POINT COM, MINOTERIE LA SOUKRA, ITUCY PEUGEOT, MODERN INDUSTRIE et IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT.

6.2. Transactions avec les parties liées

1. Transactions avec les parties liées appartenant au Groupe ARTES

Les opérations avec les parties liées appartenant au groupe ARTES au titre de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, les achats de pièces de rechange facturés par la société « ARTEGROS S.A » à la société «ARTES S.A», s'élèvent à 4 173 827 DT hors TVA. Au 31 décembre 2016, la dette du fournisseur «ARTEGROS» s'élève à 125 DT.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, les ventes réalisées avec la société « ADEV SARL » s'élèvent à 75 542 DT hors TVA. Au 31 décembre 2016, la créance du client « ADEV SARL » représente un solde créditeur de 200 DT.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société «ARTES S.A» a perçu des dividendes au titre de l'exercice 2015 de la société «ARTEGROS SA» pour un montant total de 1 999 940 DT, et de la société « AUTRONIC » pour un montant total de 224 736 DT.
- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A.» a conclu avec la société «ARTIMO S.A.R.L» une convention pour la mise à disposition de cette dernière, d'une partie de son terrain sis au 39, avenue K.Pacha. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, le revenu résultant de cette mise à disposition s'élève à 66 150 DT en hors taxes.
Cette même convention stipule la facturation par la société «ARTIMO S.A.R.L» à la société «ARTES S.A» du loyer du nouveau show-room et des locaux d'administration édifiés sur le terrain propriété de la société «ARTES S.A».
Pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, le loyer correspondant s'élève à 463 050 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39, avenue K.Pacha, signé le 31 juillet 1998 avec la société «ARTEGROS S.A». Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, les revenus provenant de la location de ces locaux s'élève à 99 225 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu avec la société « ARTEGROS S.A » un avenant au contrat signé le 06 mai 1999 portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que les frais d'assistance informatique.
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, les frais d'assistance facturés par «ARTES S.A» à «ARTEGROS S.A» s'élèvent à 244 755 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39 avenue K.Pacha, signé le 16 juin 2006 avec la société « ADEV SARL ». Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, les revenus provenant de la location de ces locaux s'élève à 52 920 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu avec la société « ADEV SARL » un contrat portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, les frais d'assistance facturés par «ARTES S.A» à la société «ADEV SARL» s'élèvent à 132 300 DT en hors taxes.

2. Transactions avec les parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES

- Le chiffre d'affaires réalisé par la société « ARTES S.A » avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES, durant l'exercice 2016 au titre des ventes et des réparations de véhicules se présente comme suit :

Société	Chiffre d'affaires HT 2016	Créance au 31/12/2016
DALMAS	84 007	9 817
AFRIVISION ET SONY	26 668	169
ITUCY PEUGEOT	7 827	5 339
MINOTERIE LA SOUKRA	3 612	529
IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT	11 976	2 778
IMMODEV	4 406	0
Total	138 496	18 632

- Au cours de l'exercice 2003, un contrat de loyer a été établi entre « ARTES S.A. » et «Etablissements DALMAS et compagnies SARL » pour l'utilisation d'un lotissement situé à la zone industrielle El Mghira 1 et ce pour l'entreposage, l'entretien et la livraison de véhicules neufs. La charge de loyer annuelle initiale, facturée par « Etablissements DALMAS et compagnies SARL », s'élève à 195 000 DT en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par an. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la charge de loyer s'élève à 347 413 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2008, un contrat de loyer a été établi entre « ARTES S.A. » et «IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT» pour l'utilisation d'un local sis à l'avenue Kheireddine Pacha, moyennant un loyer annuel de 150 000 DT en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par an. Au titre de l'exercice 2016, la charge de loyer s'élève à 216 342 DT en hors taxes.
- Les achats effectués par la société « ARTES S.A » auprès des autres parties liées, autres que les sociétés du groupe ARTES, durant l'exercice 2016, se présentent comme suit :

Société	Achats HT 2016	Dettes au 31/12/2016
AFRIVISION SERVICES	-	1 306
SONY AFRIVISION	-	360
DALMAS (Achat)	4 073	2 874
Total	1 156 982	955 025

3. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

A. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération accordée au Président du Conseil d'Administration au titre de la supervision, de la planification et des conseils accordés à la société est fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 24 juin 2016. Cette rémunération s'élève à 37 500 DT net par an.
- La rémunération accordée au Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 24 juin 2016. La rémunération est composée d'un salaire annuel net de 105 000 dinars.
- La somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société au titre de jetons de présence pour l'exercice 2016 a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 juin 2016 à un montant global de 45 000 DT, soit 5 000 DT par administrateur.
Par ailleurs, M. Moncef Mzabi, M. Mzoughi Mzabi, M. Sadok Mzabi, la société DALMAS représentée par M. Moncef Mzabi et la société CODEV ont déclaré leur renonciation aux jetons de présence au titre de l'exercice 2015 pour un montant global de 25 000 DT.

B. Les obligations et engagements de la société « ARTES S.A. » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Président Directeur Général		Directeur Général		Membres du Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme :						
- Salaire / Rémunération	60 059	-	168 935	-		
- Jetons de présence						
- Renonciation aux jetons de présence					45 000 (25 000)	45 000
Total	60 059	-	168 935	-	20 000	45 000

C. Obligations et engagements pris envers les dirigeants de la société par les sociétés placées sous le contrôle de la société « ARTES S.A. » au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales

- La rémunération et les avantages accordés au Président du Conseil d'Administration de la société « ARTES S.A. » par les sociétés placées sous son contrôle au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales sont détaillés comme suit :
 1. Par la société ARTEGROS SA : une rémunération nette de 37 500 DT par an
 2. Par la société ARTIMO SARL : une rémunération nette de 37 500 DT par an
 3. Par la société ADEV SARL : une rémunération nette de 37 500 DT par an.

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général de la société « ARTES S.A. » par les sociétés placées sous son contrôle au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales sont détaillés comme suit :
 1. Par la société ARTEGROS SA : un salaire net de 105 000 DT par an
 2. Par la société ARTIMO SARL : un salaire net de 105 000 DT par an
 3. Par la société ADEV SARL : un salaire net de 105 000 DT par an.

VII. Evénements Postérieurs :

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 avril 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport Général

Tunis, le 16 mai 2017

Messieurs les Actionnaires
de la société ARTES S.A
39, Avenue Kheireddine Pacha
1002 Tunis Belvédère

Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société ARTES S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, de la société ARTES S.A, joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 103 686 196 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 24 942 736 DT.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société ARTES S.A. au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les états financiers annuels, des informations d'ordre comptable fournies dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

***Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F***

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Ahmed Belaifa

Moncef Boussanouga Zammouri

Rapport Spécial

Tunis, le 16 mai 2017

Messieurs les Actionnaires
de la société ARTES S.A
39, Avenue Kheireddine Pacha
1002 Tunis Belvédère

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions ou d'opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A. » a conclu avec la société « ARTIMO SARL » une convention pour la mise à disposition d'une partie du terrain sis au 39, avenue K. Pacha propriété de la société « ARTES S.A. ».
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, le revenu résultant de cette mise à disposition s'élève à 66 150 DT en hors taxes.

Cette même convention stipule la facturation par la société « ARTIMO SARL » à la société « ARTES S.A » du loyer du nouveau show-room et des locaux d'administration édifiés sur le terrain propriété de la société « ARTES S.A ». Pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, le loyer correspondant s'élève à 463 050 DT en hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A » a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39, avenue K. Pacha, signé le 31 juillet 1998 avec la

société « ARTEGROS S.A ». Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, les revenus provenant de la location de ces locaux s'élève à 99 225 DT en hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A » a conclu avec la société « ARTEGROS S.A » un avenant au contrat signé le 06 mai 1999 portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, les frais d'assistance facturés par « ARTES S.A » à « ARTEGROS S.A » s'élèvent à 244 755 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A » a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39 avenue K. Pacha, signé le 16 juin 2006 avec la société « ADEV SARL ». Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, les revenus provenant de la location de ces locaux s'élève à 52 920 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A » a conclu avec la société « ADEV SARL » un contrat portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, les frais d'assistance facturés par « ARTES S.A » à la société « ADEV SARL » s'élèvent à 132 300 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2003, un contrat de loyer a été établi entre « ARTES S.A. » et « Etablissements DALMAS et compagnies SARL » pour l'utilisation d'un lotissement situé à la zone industrielle El Mghira 1 et ce pour l'entreposage, l'entretien et la livraison de véhicules neufs. La charge de loyer annuelle initiale, facturée par « Etablissements DALMAS et compagnies SARL », s'élève à 195 000 DT en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par an. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la charge de loyer s'élève à 347 413 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2008, un contrat de loyer a été établi entre « ARTES S.A. » et « IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT » pour l'utilisation d'un local sis à l'avenue Kheireddine Pacha, moyennant un loyer annuel de 150 000 DT en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par an. La charge de loyer, relative à l'exercice 2016, s'élève à 216 342 DT en hors taxes.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

A. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération accordée au Président du Conseil d'Administration au titre de la supervision, de la planification et des conseils accordés à la société est fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 24 juin 2016. Cette rémunération s'élève à 37 500 DT net par an.
- La rémunération accordée au Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 24 juin 2016. La rémunération est composée d'un salaire annuel net de 105 000 dinars.
- La somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société au titre de jetons de présence pour l'exercice 2016 a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 juin 2016 à un montant global de 45 000 DT, soit 5 000 DT par administrateur.
Par ailleurs, M. Moncef Mzabi, M. Mzoughi Mzabi, M. Sadok Mzabi, la société DALMAS représentée par M. Moncef Mzabi et la société CODEV ont déclaré leur renonciation aux jetons de présence au titre de l'exercice 2015 pour un montant global de 25 000 DT.

B. Les obligations et engagements de la société « ARTES S.A. » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Président Directeur Général		Directeur Général		Membres du Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme :						
- Rémunération / salaire	60 059	-	168 935	-		
- Jetons de présence					45 000	45 000
- Renonciation aux jetons de présence					(25 000)	
Total	60 059	-	168 935	-	20 000	45 000

IV. Obligations et engagements pris envers les dirigeants de la société par les sociétés placées sous le contrôle de la société « ARTES S.A. » au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales

- La rémunération et les avantages accordés au Président du Conseil d'Administration par les sociétés placées sous le contrôle de la société « ARTES S.A. » au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales sont détaillés comme suit :
 1. Par la société ARTEGROS SA : une rémunération nette de 37 500 DT par an
 2. Par la société ARTIMO SARL : une rémunération nette de 37 500 DT par an
 3. Par la société ADEV SARL : une rémunération nette de 37 500 DT par an.

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général de la société par les sociétés placées sous le contrôle de la société « ARTES S.A. » au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales sont détaillés comme suit :
 1. Par la société ARTEGROS SA : un salaire net de 105 000 DT par an
 2. Par la société ARTIMO SARL : un salaire net de 105 000 DT par an
 3. Par la société ADEV SARL : un salaire net de 105 000 DT par an.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations à l'exception des opérations et transactions d'exploitation rentrant dans le cadre des activités courantes de la société.

***Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F***

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Ahmed Belaïfa

Moncef Boussanouga Zammouri

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

LE GROUPE SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège social : Rue Hédi Nourira 1001 Tunis

Le groupe Société Tunisienne de Banque publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016. Tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 mai 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Ali Ben MOHAMED et Mr Yahia ROUATBI.

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 Décembre 2016
(Unité : en milliers de dinars)

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP ET TGT		286 380	232 738
Créances sur les établissements bancaires et financiers		308 715	171 469
Créances sur la clientèle		5 528 457	5 537 868
Portefeuille titres commercial	3.1	1 104 445	855 915
Portefeuille d'investissement	3.2	257 353	220 217
Titres mis en équivalence	3.3	69 920	57 451
Ecarts d'acquisition		-6 259	507
Valeurs immobilisées		123 846	114 645
Actif d'impôt différé		6 877	7 139
Autres actifs		746 811	566 267
TOTAL ACTIF		8 426 545	7 764 216
<u>PASSIF</u>			
Banque centrale et C.C.P		1 035 393	400 711
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		234 916	165 784
Dépôts et avoirs de la clientèle		5 480 964	5 434 187
Emprunts et ressources spéciales		397 573	451 640
Passif d'impôt différé		23 119	23 436
Autres passifs		886 303	913 219
Total Passif		8 058 268	7 388 977
Intérêts Minoritaires		3.4	-70 385
		-64 765	
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		776 875	776 875
Réserves consolidées	3.5	-341 265	-327 881
Actions propres	3.6	-5 509	-5 478
Résultat Consolidé	3.5	8 561	-3 512
Total Capitaux Propres		438 662	440 004
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		8 426 545	7 764 216

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31-12-2016

(unité : en 1000DT)

	Note	31-12-2016	31-12-2015
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions,avals et autres garanties données	3.7	1 167 114	943 954
Crédits documentaires	3.8	335 605	228 807
Actifs donnés en garantie			
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 502 719	1 172 761
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financements donnés		128 194	77 031
Engagements sur titres		4 933	3 083
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		133 127	80 114
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financements reçus			
Garanties reçues	3.9	1 476 761	1 261 250
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		1 476 761	1 261 250

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2016
(Unité : en milliers de dinars)

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	369 388	376 517
PR 2	Commissions (en produits)	65 953	56 643
PR 3	Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	68 073	53 137
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	16 532	17 376
	Total Produits d'Exploitation Bancaire	519 946	503 673
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	-227 304	-246794
CH 2	Commissions encourues	-2 447	-3040
CH 3	Pertes sur portefeuille-titre commercial et opérations financières	-1 336	-1228
	Total Charges d'Exploitation Bancaire	-231 087	-251 062
PRODUIT NET BANCAIRE		288 859	252 611
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-121 712	-100533
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	-10 468	-17463
PR7	Autres produits d'exploitation	32 253	43850
CH6	Frais de personnel	-136 728	-124046
CH7	Charges générales d'exploitation	-39 441	-44846
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-9 435	-8422
CH8	Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	1 590	-7624
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 918	-6 473
PR8/CH9	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	-1 264	-1196
CH11	Impôt sur les bénéfices	-3 821	-3619
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		-167	-11 288
PR 9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	-110	24
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-277	-11 264
PR 9/CH10	Intérêts minoritaires dans le résultat	3.4	-8 838
PART DANS LE RESULTAT DES MINORITAIRES IMPUTABLE AUX MAJORITAIRES		0	0
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE AVANT MODIFICATION COMPTABLE		3.5	8 561
Effet de la modification comptable		0	0
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE APRES MODIFICATION COMPTABLE		8 561	-3 512

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2016

(Unité : en milliers de dinars)

	<i>Note</i>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		542 827	501 666
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-228 735	-259 330
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-23 137	9 391
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-344 726	177 582
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle		49 080	-30 837
Acquisitions/cessions des titres de placement		-314 811	-419 830
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-121 594	-141 557
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-26 450	-6 488
Impôts sur les sociétés payés		-4 325	-2 275
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		-471 871	-171 678
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		16 116	15 094
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		-58 102	5 977
Acquisitions / cessions des immobilisations		-18 141	-14 167
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		-60 127	6 904
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emissions d'actions		0	756 987
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales		-88 077	-45 501
Dividendes versés		-126	-137
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		-88 203	711 349
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-620 200	546 575
Ajustement suite au variation du périmètre		200	503
Liquidités et équivalents en début de la période		28 912	-518 166
Liquidités et équivalents en fin de la période	3.10	-591 088	28 912

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2016

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés, du groupe STB, sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative au regroupement d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires N° 99-04 du 19 mars 1999 et N° 2001-12 du 4 mai 2001.

1.2. PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

1.2.1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe STB comprend :

- La société mère : STB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la STB exerce un contrôle exclusif ;
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la STB exerce une influence notable.

Sont exclus du périmètre de consolidation :

- Les sociétés en liquidation ;
- Les sociétés dont les états financiers sont indisponibles.
- Les sociétés dont la STB a perdu le contrôle suite à une décision de justice;
- Les sociétés dont la STB a cessé d'exercer une influence notable ;
- Les sociétés acquises et détenues dans l'unique perspective d'une cession ultérieure dans un avenir proche ainsi que les sociétés pour lesquelles une procédure de cession est engagée ;
- Les sociétés qui se trouvent dans l'impossibilité de transférer des fonds à la STB, ou se trouvent sous contraintes durables.

Le tableau suivant synthétise le périmètre, les méthodes de consolidation et les pourcentages d'intérêts utilisés pour l'élaboration des états financiers consolidés du groupe STB.

Par ailleurs, il est à signaler que les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers non certifiés de 12 sociétés sur un périmètre de consolidation composé de 22 sociétés.

Sociétés consolidables	% de Contrôle du Groupe			Méthode de consolidation		% d'intérêt du Groupe			ETATS FINANCIERS 2016
	2016	2015	Var %	2016	2015	2016	2015	Var %	
1. STB BANK (société Mère)	99,69%	99,69%	0,00%	I-G	I-G	99,69 %	99,69 %	0,00%	C.E
2. STB INVEST	99,01%	99,01%	0,00%	I-G	I-G	98,50%	98,50%	0,26%	N.E
3. SOFI ELAN SICAF	58,59%	59,40%	-0,81%	I-G	I-G	57,22%	58,00%	-0,78 %	C.E
4. STB MANAGER	99,96%	99,96%	0,00%	I-G	I-G	91,43 %	91,52 %	-0,09%	C.E
5. STB FINANCE	96,70%	96,70%	0,00%	I-G	I-G	93,23 %	93,25 %	-0,02%	C.E
6. STB SICAR	99,50%	99,51%	-0,01%	I-G	I-G	85,59 %	85,60 %	-0,01%	N.C
7. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	99,90%	99,91%	-0,01%	I-G	I-G	98,07 %	98,10 %	-0,03%	C.E
8. STE TUN.RECOUVR. DES CRENANCES "STRC"	100,00%	99,99%	0,01%	I-G	I-G	99,63 %	99,62 %	0,01%	C.E
9. SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	50,00%	50,00%	0,00%	I-G	I-G	49,85 %	49,85 %	0,00%	N.C
10. SOCIETE ED DKHILA	67,87%	67,87%	0,00%	I-G	I-G	67,58 %	67,58 %	0,00%	N.C
11. SOCIETE ACTIVHOTELS	99,97%	99,97%	0,00%	I-G	I-G	96,53 %	96,53 %	0,00%	N.C
12. BFT	78,80%	78,80%	0,00%	I-G	I-G	78,52 %	78,52 %	0,00%	N.C
13. SICAV L'INVESTISSEUR	73,28%	73,55%	-0,27 %	M-E	M-E	72,43%	72,70%	-0, 27%	C.E
14. SICAV L'AVENIR	98,61%	98,62%	-0,01%	M-E	M-E	96,26%	95,94%	0,32 %	C.E
15. TUNISIAN FOREIGN BANK EX « U.T.B »	46,00%	43,42%	2,58%	M-E	M-E	45,86 %	43,29 %	2,57%	N.C
16. STE MOYENS GENERAUX	100,00%	100,00%	0,00%	I-G	I-G	90,68%	90,79%	-0,11 %	N.C
17. S.T.C.V VERITAS	27,06 %	27,06 %	0,00%	M-E	M-E	26,98 %	26,98 %	0,00 %	N.C
18. SONI BANK	25,00%	25,00%	0,00%	M-E	M-E	24,92 %	24,92 %	0,00 %	C.E
19. S.E.D SOUSSE NORD	24,92 %	24,92 %	0,00%	M-E	M-E	24,85 %	24,85 %	0,00 %	N.C
20. S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER"	21,64 %	21,64 %	0,00%	M-E	M-E	21,22 %	21,22 %	0,00 %	N.C
21. S.P.C.M "ELFEJJA"	20,00%	20,00%	0,00%	M-E	M-E	19,94 %	19,94 %	0,00 %	C.E
22. STB SECURITE ET GARDIENNAGE	99,95%	0,00%	99,95%	I-G		90,71%		90,71%	N.C

- I-G : consolidation par intégration globale ;
- M-E : consolidation par mise en équivalence ;
- (-) : Voir tableau Variation du périmètre du groupe STB (2016-2015) ;

LES SOCIETES DU GROUPE PAR POLE D'ACTIVITE ET PAYS DE RESIDENCE

FILIALE	POLE D'ACTIVITE	PAYS DE RESIDENCE
STB	ETABLISSEMENTS DE CREDIT	TUNISIE
BANQUE FRANCO-TUNISIENNE B.F.T	ETABLISSEMENTS DE CREDIT	TUNISIE
TUNISIAN FOREIGN BANK (ex UTB)	ETABLISSEMENTS DE CREDIT	France
SONIBANK	ETABLISSEMENTS DE CREDIT	NIGER
STB SICAR	ETABLISSEMENTS FINANCIERS	TUNISIE
STB INVEST	ETABLISSEMENTS FINANCIERS	TUNISIE
SOFI ELAN SICAF	ETABLISSEMENTS FINANCIERS	TUNISIE
STB MANAGER	ETABLISSEMENTS FINANCIERS	TUNISIE
STB FINANCE	ETABLISSEMENTS FINANCIERS	TUNISIE
SICAV AVENIR (ex SICAV BDET)	ETABLISSEMENTS FINANCIERS	TUNISIE
SICAV L'INVESTISSEUR	ETABLISSEMENTS FINANCIERS	TUNISIE
ED-DKHILA	TOURISME	TUNISIE

STVC VERITAS	TOURISME	TUNISIE
SOCIETE ACTIVHOTELS	TOURISME	TUNISIE
SED SOUSSE	TOURISME	TUNISIE
EL FEJJA	SERVICE	TUNISIE
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	SERVICE	TUNISIE
"STRC"	SERVICE	TUNISIE
MAISON DU BANQUIER	SERVICE	TUNISIE
STE LA GENERALE DE VENTE	SERVICE	TUNISIE
STE SECURITE ET GARDIENNAGE	SERVICE	TUNISIE
STE MOYENS GENERAUX S.A	SERVICE	TUNISIE

1.2.2. Variation du Périmètre de consolidation du groupe STB (2016-2015)

Le périmètre de consolidation du groupe STB arrêté au 31/12/2016 a connu les variations suivantes par rapport à l'exercice précédent :

Sociétés sortantes de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2016			Sociétés entrant dans le périmètre du groupe STB au 31 décembre 2016	
Dénomination sociale	% d'intérêt (2015)	Motifs de Sortie en (2016)	Dénomination sociale	Motifs d'entrée en (2016)
1 STE AHLA HOTEL NEPTUNIA	46,67 %	Impossibilité de communiquer les états financiers au 31/12/2016	1. STB SECURITE ET GARDIENNAGE	Contrairement à l'exercice 2015, la société a pu communiquer des états financiers au titre de l'exercice 2016

La liste des sociétés exclues du périmètre de consolidation ainsi que les motifs d'exclusion est présentée en annexe 1 de ces notes.

- la contribution de la filiale (IG) sortante du périmètre dans les réserves et les résultats consolidés de l'exercice 2016 :

En MDT

SOCIETES	RESERVES CONSOLIDEES 2015	RESULTATS CONSOLIDES 2015
1 STE AHLA HOTEL NEPTUNIA	-2 272	-107
TOTAUX	- 2 272	-107

- la contribution de la filiale (IG) entrante dans le périmètre dans les réserves et les résultats consolidés de l'exercice 2016 :

SOCIETES	RESERVES CONSOLIDEES 2016	RESULTATS CONSOLIDES 2016
----------	---------------------------	---------------------------

1	. STB SECURITE ET GARDIENNAGE	- 18	-1 886
	TOTAUX	-18	-1 886

1.2.3. Méthode de consolidation

⇒ Les sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés intégrées globalement sont les filiales de la banque dans lesquelles la société mère exerce un contrôle exclusif de droit, présumé ou de fait.

La méthode de l'intégration globale consiste dans les étapes successives suivantes :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

⇒ Les sociétés mises en équivalence

Les sociétés mises en équivalence sont les filiales de la banque dans lesquelles elle n'exerce qu'une influence notable.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou ses réserves.
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif "Titres mis en équivalence".
- Eliminer les participations des sociétés intégrées globalement dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé parmi le poste "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

1.3. REGLES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

1.3.1. Traitement des écarts de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence au moment de l'acquisition entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée. Cet écart se décompose entre écart d'évaluation correspondant au plus ou moins-values latentes sur les actifs ainsi que l'écart d'acquisition qui correspond au Goodwill positif ou négatif.

Chaque fois que des informations ont été disponibles les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en tant que tels parmi les immobilisations incorporelles en actif.

Les écarts d'acquisition déterminés ont été amortis linéairement sur une période de 5 ans.

1.3.2. Traitement des impôts différés

Seules les éliminations des opérations réciproques ayant une incidence sur les résultats et les réserves ont donné lieu à la constatation de l'impôt différé.

Les différences temporelles issues des états financiers individuels des sociétés du groupe, n'ont pas donné lieu à la constatation éventuelle d'impôts différés.

NOTE 2 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE :

2.1. GARANTIE DE L'ETAT AU PROFIT DE LA BANQUE FRANCO-TUNISIENNE :

La Banque Franco-Tunisienne BFT détenue par la société mère à concurrence de 78,18% a bénéficié de la garantie de l'Etat à hauteur de 201 Millions de dinars pour le refinancement BCT et 140 Millions de dinars pour l'emprunt accordé par les banques, dont 70 Millions de dinars par la STB.

La garantie de l'Etat couvre environ 80% du passif de la BFT.

NOTE 3 - NOTES SUR LES POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

(Les chiffres sont exprimés en MDT : milliers de Dinars Tunisiens)

3.1. Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2016 un total de 1 104 445 MDT contre 855 915 MDT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille Société Tunisienne de Banque	1 066 542	814 370
Portefeuille Filiales consolidées par intégration globale	37 903	41 545
TOTAL	<u>1 104 445</u>	<u>855 915</u>

3.2. Portefeuille titres d'investissement

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2016 un total de 257 353 MDT contre 220 217 MDT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille Société Tunisienne de Banque	178 757	134 103
Portefeuille Filiales consolidées par intégration globale	78 596	86 114
TOTAL	<u>257 353</u>	<u>220 217</u>

3.3. Titres mis en équivalences

Au 31 décembre 2016, le total de cette rubrique est de 69 920 MDT contre 57 451 MDT au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

Société Mis en Equivalences	2016	2015
1. SICAV L'INVESTISSEUR	963	913
2. SICAV L'AVENIR	995	1 187
3. STCV VERITAS	1 512	1 534
4. TUNISIAN FOREIGN BANK (EX UTB)	12 179	8 444
5. SONI BANK	37 599	29 772
6. EL FEJJA	9 520	5 786
7. MAISON DU BANQUIER	1 173	1 105
8. SED SOUSSE NORD	5 979	8 710
TOTAL	<u>69 920</u>	<u>57 451</u>

3.4. Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2016, le total de cette rubrique s'élève à - 70 385 MDT contre - 64 765 MDT au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

Société	31/12/2016			31/12/2015		
	Intérêts minoritaires dans les résultats	Intérêts minoritaires dans les réserves	Total	Intérêts minoritaires dans les résultats	Intérêts minoritaires dans les réserves	Total
1. S.T.B	142	-158	- 16	50	-504	-454
2. STB INVEST	14	641	655	-1	568	567
3. SOFI ELAN SICAF	131	3 353	3484	79	3 228	3 307
4. S.T.B MANAGER	34	117	150	30	76	1 06
5. STB FINANCE	- 60	630	570	-73	466	393
6. S.T.B SICAR	38	3 069	3107	162	373	535
7. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	-80	-21	-101	114	-215	-101
8. S.T.R.C	1	-161	-160	13	- 184	-171
9. GENERALE DES VENTES	-297	892	595	-287	1 183	896

10. STE ED DKHILA	-641	2 151	1510	-252	2 580	2 328
11. ACTIVHOTELS	- 11	-195	-206	-47	-179	-226
12. BFT	- 7 680	-71 927	-79 607	-7 416	-63 167	-70 583
13 .STE AHLA HOTEL NEPTUNIA				-123	- 1 238	-1361
14.STE GARDIENNAGE	- 193	18	-175			
15. STE MOYENS GENERAUX	- 236	45	-191	1	0	1
TOTAL	-8 838	-61 546	-70 385	- 7 752	-57 013	-64 765

3.5. Réserves et Résultat Consolidés

Au 31 décembre 2016, le résultat consolidé, s'est situé à 8 561 MDT contre -3 512 MDT au 31 décembre 2015. Par ailleurs, les réserves consolidées s'élèvent à la même date à - 341 265 MDT .

Société Consolidée	Réserves Consolidées		Résultats Consolidés	
	2016	2015	2 016	2015
◇ SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT	<u>-365 705</u>	<u>-365 362</u>	<u>6 971</u>	<u>4 112</u>
1 STB	-51 126	- 83 880	44 229	23 950
2 STB INVEST	13 060	13 898	920	- 92
3 SOFI ELAN SICAF	1 499	1 655	175	109
4 STB MANAGER	763	813	359	325
5 STB FINANCE	1 947	3 478	-828	- 1008
6 STB SICAR	-773	1 650	225	960
7 IMMOB.DE.L'AVENUE	- 8 559	- 11 514	- 4049	5 861
8 STRC	- 49 433	- 48 992	135	3 347
9 LA GENERALE DES VENTES	- 1 101	- 812	- 295	- 285
10 ED DKHILA	799	356	-1 335	- 525
11 ACTIVHOTELS	- 6 337	- 4 986	-316	- 1320
12 BFT	- 266 386	- 234 756	- 28 067	-27 108
13 STE SECURITE ET GARDIENNAGE	-18	-	- 1 886	-
15 NEPTUNIA	-	-2 272	-	-107
14 STE MOYENS GENERAUX	-40	0	- 2 296	5
◇ SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	<u>24 440</u>	<u>37 481</u>	<u>1 590</u>	<u>- 7 624</u>
16 SICAV L'INVESTISSEUR	-90	225	78	-90
17 SICAV L'AVENIR	-84	0	-64	-50
18 STCV VERITAS	1 012	1 028	386	391
19 UNION TUNISIENNE DE BANQUE « UTB »	-8 426	9 925	- 2 904	-12 097
20 SONI BANK	24 575	17 339	4 836	4 246
21 EL FEJJA	3 531	1 875	142	223

22	MAISON DU BANQUIER	-714	373	68	54
23	SED SOUSSE NORD	4 636	6 716	-952	- 301
	TOTAL en MDT	- 341 265	-327 881	8 561	- 3 512

3.6. Rachats des actions propres par des sociétés du groupe

Au 31 décembre 2016, ce poste affiche un solde de 5 509 MDT contre 5 478 MDT au 31 décembre 2015. Il renferme les rachats d'actions effectués par la société consolidante.

3.7. Cautions, avals et autres garanties données

Au 31/12/2016, le montant inscrit dans cette rubrique correspond au cumul des Cautions, avals et autres garanties données par la société mère et sa filiale BFT.

3.8. Crédits documentaires

Au 31/12/2016, le montant inscrit dans cette rubrique correspond au cumul des crédits documentaires de la société mère et de la BFT.

3.9. Garanties reçues

Au 31/12/2016, le montant inscrit dans cette rubrique correspond au cumul des garanties reçues de la société mère et de la BFT.

3.10 Les liquidités et équivalents de liquidités consolidés au 31/12/2016 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Liquidités et équivalents de liquidités Société Mère	-397 035	140 313
Liquidités et équivalents de liquidités BFT	-345 881	-234 200
Liquidités et équivalents de liquidités Autres Filiales	151 828	122 799
liquidités et équivalents de liquidités Consolidés	-591 088	28 912

Annexe I

**Liste des Sociétés Normalement Consolidables, mais exclues de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2016
conformément aux dispositions de la NCT n°35**

N° Ordre	Raison Sociale	V.N Capital social	% détenu	N° du Motif
1	SKANES PALACE	6 195 000	99.76%	En liquidation.
2	AFRICA SOUSSE	9 800 000	96.94%	En liquidation.
3	STE ANONYME DE CONSTR. ELECTROMECHANIQUES "SACEM"	5 174 000	85.94%	En liquidation.
4	CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES (HOTEL ANDALOUS)	3 540 000	70.28%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
5	STE TUN. DE DEVPT. DU CINEMA & DE L'AUDIOV."STDCA"	10 000	50%	En liquidation..
6	STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM "HOTEL NOUR EL AIN"	2 299 500	49.66%	En liquidation.
7	STE RAMLA TOZEUR	5 947 800	47.88%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
8	STE D'ANIMATION TOURISTIQUE BISAT SA	4 259 840	42.68%	Au 31 décembre 2015, cette filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité de transférer des fonds à la STB.
9	CIE MED. DE TOURISME "HOTEL DALIA"	3 429 000	45.29%	Sous administration judiciaire, sa direction est attribuée à un juge administrateur.
10	CIE DE DEVELOPPEMENT "LELLA HADHRIA"	770 000	39.61%	Cette filiale est en phase d'investissement ou en arrêt d'activité en raison de la réalisation d'un programme d'investissement.
11	STE TOURISME & ANIMATION "RAIS CLUB"	1 523 000	41.96%	Au 31 décembre 2015, cette filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité de transférer des fonds à la STB.
12	STE D'ACTIVITE TQUE "HOTEL ZODIAC"	4 637 000	37.44%	Au 31 décembre 2015, cette filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité de transférer des fonds à la STB.
13	STE HOTEL BYZANCE	2 675 000	35.07%	Au 31 décembre 2015, la STB compte céder la filiale dans un avenir proche.
14	EL MARASSI	1 380 000	34.78%	En liquidation..
15	Sté d'Etudes et de Prom.Tque " Hôtel Mariqueen"JERBA MARITIM	4 087 500	36.70%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
16	STE D'ANIMATION ET DE LOISIRS PARADISE PARK (H PHEDRA)	2 059 000	31.03%	En liquidation.
17	STE D'ETUDES ET DE DEV. HAMMAMET SUD "SEDHS"	1 000 000	30%	En liquidation..
18	COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND KORBOUS	250 000	30%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et

				aucune récupération d'actifs n'est espérée.
19	STE D'ET. DEVPT AUDIO-VISUEL DE TSIE "SEDAT"	1 015 000	28.33%	En liquidation.
20	CIE TQUE ARABE "CTA" (MARINA MONASTIR)	15 098 120	28%	Au 31 décembre 2016, cette filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité de transférer des fonds à la STB.
21	STE INTLE DE GEST. HOT. "H. BYBLOS"	3 520 000	25%	Cette filiale est en phase d'investissement.
22	STE COND. IMPR. & PUBLICITE "CIP"	532 525	26.24%	En liquidation.
23	STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE SOUSSE	1 000 000	25%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
24	STE D'ET. & DE DEVPT "ZOUARAA"	200 000	25%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
25	STE HOTEL YOUNES	3 987 000	24.76%	Au 31 décembre 2016, cette filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité de transférer des fonds à la STB.
26	STE HOT ET DE DEV TQUE "HOTEL DREAMS BEACH"	3 182 000	24.58%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
27	STE HOTELIERE "BEL AIR"	5 423 510	23.97%	Sous administration judiciaire, sa direction est attribuée à un juge administrateur.
28	STE DE DEV.ECO. DE KASSERINE SODEK-SICAR	6 236 055	23.56%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
29	STE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE KEBILI "SOCIK"	200 000	22.50%	Filiale en arrêt d'activité en raison de la réalisation d'un programme d'investissement
30	STE DES IND. METALLURGIQUES "SIMET"	2 025 000	21.47%	En liquidation.
31	STE DE PROMOTION TOURISTIQUE LES CYCLAMENS	4 319 000	21%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
32	S.H.T. LES BERGES 2000 "Hôtel l'Atrium"	1 375 000	20.18%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
33	COPRAT HAMMAMET GARDEN HOTEL	2 150 000	20%	Au 31 décembre 2016, cette filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité de transférer des fonds à la STB
34	DUNES DE NEFZAEOUA	2 868 400	22.87%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
35	STE HOTELIERE « DAR DHIAFA »TROPICANA CLUB	2 550 000	31.26%	Cette filiale se trouve dans l'impossibilité de communiquer à la STB les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.
36	SIDCO SICAR	16 226 080	19.60%	Cette filiale se trouve dans l'impossibilité de communiquer à la

				STB les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.
37	SMT MAISON BLANCHE	3 640 000	39.01%	Cette filiale se trouve dans l'impossibilité de communiquer à la STB les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.
38	NEPTUNIA	2 555 000	46.81%	Cette filiale se trouve dans l'impossibilité de communiquer à la STB les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIER CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés du Groupe de la Société Tunisienne de Banque -STB- arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la Société Tunisienne de Banque-STB-, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette même date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 438662 KDT (part du Groupe), y compris un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 8561 KDT.

2. Responsabilité de la Direction

Les organes de Direction et d'Administration du Groupe STB, sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne permettant la préparation et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques en vue de s'assurer que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation des méthodes et des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4. Justification de l'opinion avec réserves

4-1. Nos travaux d'audit ont été limités par :

- L'absence des états financiers audités au 31 décembre 2016 de sept filiales : La STB SICAR, La société ED DKHILA, La Générale des Ventes, La Banque Franco-Tunisiennes, la STB INVEST, La société ACTIVHOTELS, et la société Moyens Généraux et de quatre sociétés dans lesquelles le STB exerce une influence notable : la *Tunisian Foreign Bank*, la Société d'Etude et Développement Sousse Nord, la société Tunisienne de contrôle Veritas, et la société EL FAJJA

Ainsi, les travaux d'élimination et de mise en équivalence ont été effectués sur la base des liasses de consolidation préparées par ces sociétés du Groupe.

Il y a lieu de signaler à ce niveau que les états financiers audités pour l'exercice 2014 de la Banque FrancoTunisienne-BFT-, détenue par la société mère à concurrence de 78,18%, affichent des capitaux propres négatifs de 293 984 KDT. Ces états financiers ont fait l'objet d'un avis défavorable de la part des commissaires aux comptes, au 31 décembre 2014, en raison de l'incertitude significative qui pèse sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la BFT.

- Comme il est indiqué dans la note aux états financiers n°1.2, le périmètre de consolidation a été limité à 22 entreprises. Trente-huit entreprises ont été exclues du périmètre de consolidation pour les motifs suivants :
 - i. Quatre entreprises n'ont pas fait l'objet de consolidation pour non communication des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.
 - ii. Trente-quatre entreprises qui devraient être incluses dans le périmètre de consolidation ont été exclues pour diverses raisons.

Par conséquent, les conclusions d'audit des états financiers des sociétés ci-dessus énoncées ainsi que la prise en compte au niveau du périmètre de consolidation des trente-huit sociétés exclues au 31 décembre 2016, pourraient modifier d'une manière significative les états financiers du Groupe.

- L'absence d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et audités par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations de la société mère qui présentent des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 000 KDT et de 5 000 KDT, tel que prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
- L'absence d'un inventaire physique des "garanties reçues" par la société mère en couverture des risques encourus sur sa clientèle ainsi que l'indisponibilité de documentation justifiant la valeur retenue de certaines garanties réelles, notamment des rapports d'expertise conformément à la réglementation en vigueur.
Ainsi, les conclusions des travaux d'un inventaire physique des "garanties reçues" par la STB et la prise en compte des données financières pour l'évaluation du risque encouru sur certaines relations pourraient avoir un impact significatif (positif ou négatif) sur le résultat et sur les capitaux propres du Groupe.

- #### 4-2. Le traitement des créances vendues par la société mère à sa filiale la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances " STRC ", s'est limité à l'élimination du solde du compte courant associé au 31 décembre 2016, et l'intégration du solde de ces créances telles qu'elles apparaissent au niveau des comptes de la "STRC".

Aucun traitement d'homogénéisation n'a été opéré pour ramener ces créances à leur valeur nominale par la reconstitution de l'encours brut consolidé ainsi que les provisions et les agios réservés correspondants, et après élimination des résultats de cession interne.

4-3. Les soldes comptables des engagements figurant au niveau des rubriques AC3 " Créances sur la clientèle ", AC7 " Autres actifs " et HB " Engagements hors bilan " sont inférieurs au solde des engagements détaillés au niveau de la base de gestion des crédits de la STB, pour un montant net de 8092 KDT. Cet écart négatif concentré principalement au niveau des engagements par signature, devrait être justifié par les structures de la Banque.

4-4. L'état des engagements hors bilan de la STB, arrêté au 31 décembre 2016, fait apparaître des engagements donnés et reçus pour des valeurs respectives de 1 609832 KDT, et de 1 418553KDT. Il est établi d'une manière extra-comptable sur la base des inventaires physiques préparés par les structures internes de la Banque.

Nous ne pouvons pas par conséquent, nous assurer de l'exhaustivité des engagements donnés et/ou reçus par la société mère.

4-5. La société mère n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation de ses opérations effectuées en monnaies étrangères et ce contrairement aux dispositions de la NCT 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires. Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur les actifs, les passifs et les capitaux propres du Groupe.

4-6. Les rubriques du bilan : « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers », comportent des suspens se rapportant principalement aux comptes BCT dinars, BCT Devises et correspondants devises.

Aussi, les comptes « Correspondants locaux » et le compte « BCT compte BDET/BNDT » présentent des soldes anciens, figés, provisionnés et non rapprochés.

Par ailleurs, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent, d'une part, des soldes figés qui totalisent respectivement 10 480 KDT, et 16293 KDT et d'autre part, des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises) et aux comptes liés à la télé-compensation.

Les travaux de justification et d'apurement des soldes figés et des suspens entamés par la société mère au cours de l'année 2014, ne sont pas encore achevés à la date de ce rapport. Il en découle que l'impact, des résultats de ces travaux sur les actifs, les passifs, les capitaux propres et le résultat de l'exercice du groupe, ne peut être actuellement cerné avec précision.

4-7. Les créances consolidées, prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application de l'article 25 de la loi de finances pour l'année 1999, présentent, au 31 décembre 2016, une valeur comptable de 35349 KDT, alors que leur juste valeur est estimée à 26804 KDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par le paragraphe 07 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus.

Ainsi, la moins-value non constatée par la société mère est de l'ordre de 8 545 KDT.

4-8. Les capitaux propres du Groupe-STB comportent des « Réserves pour fonds social » de la société mère, qui s'élèvent au 31 décembre 2016, à 8 652 KDT, alors que les encours des prêts sur fonds social s'élèvent à la même date à : 20 154 KDT, soit une différence de 11 502 KDT, due principalement aux changements successifs des règles de fonctionnement du fonds. Des travaux de justification de cette différence ont été entamés par les structures de la société mère au cours du mois de juin 2016, dont les résultats n'ont pas été traduits au niveau des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2016.

4-9. Contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises, les résultats de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles de la société mère n'ont pas été rapprochés avec les données comptables correspondantes au 31 décembre 2016.

Nous ne pouvons pas par conséquent nous assurer de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan de la société mère et dont le solde comptable net s'élève au 31 décembre 2016, à 99183KDT.

5. Opinion avec réserves sur les états financiers consolidés

A notre avis et sous réserves de ce qui a été mentionné aux paragraphes 4.1 à 4.9, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe-STB ainsi que le résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

6. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous attirons votre attention sur les deux points suivants :

6-1. les capitaux propres du Groupe STB comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 000 KDT, constituée en vertu de la loi approuvée par l'Assemblée Nationale Constituante courant septembre 2012, et objet d'une convention conclue entre l'Etat Tunisien et la société mère en date du 09 octobre 2012. Ce montant est remboursable après cinq années de la date de signature de la convention susvisée et après rétablissement de l'équilibre financier de la STB au sens de l'article 4 de la même convention.

6-2. La société mère est défenderesse dans un procès l'opposant à une personne physique étrangère réclamant la restitution de sept bons de caisse d'une valeur totale de sept millions de dollars américains, prétendant les avoir déposés auprès de l'ex Banque Nationale de Développement Touristique "BNDT". Un jugement en première instance a été prononcé à l'encontre de la STB la condamnant à restituer les sept bons de caisse ou à défaut à verser la valeur équivalente, soit sept millions de dollars américains majorés des intérêts.

La STB a interjeté appel et la première audience est fixée pour le mois d'octobre 2017, aucune provision n'a été constatée à ce titre et ce en attendant l'issue finale de ce procès.

7. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de notre vérification, et à l'exception des éléments ci-dessus énoncés nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe de la « Société Tunisienne de Banque » arrêtés au 31 décembre 2016.

Tunis, le 08 mai 2017

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GEM

Ali BEN MOHAMED

P / le Groupement ABC – FINACO

Yahia ROUATBI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1, rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053
Tunis.

La Société CEREALIS publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Lotfi REKIK.

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Note	2016	2015
		Au 31/12/16	Au 31/12/15
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Ecart d'acquisition	1	1 453 392,186	1 535 798,993
Immobilisations incorporelles		119 341,280	112 862,280
Moins : amortissements		-108 191,492	-99 714,429
<i>S/Total</i>	2	<u>11 149,788</u>	<u>13 147,851</u>
Immobilisations corporelles		12 234 943,532	11 894 008,656
Moins : amortissements		-6 043 172,665	-5 009 925,223
<i>S/Total</i>	3	<u>6 191 770,867</u>	<u>6 884 083,433</u>
Titres mis en équivalence		0,000	0,000
Immobilisations financières		102 198,000	32 765,000
Moins : Provisions		0,000	0,000
<i>S/Total</i>	4	<u>102 198,000</u>	<u>32 765,000</u>
Total des actifs immobilisés		7 758 510,841	8 465 795,277
Autres actifs non courants	5	894 142,817	1 100 197,845
Total des actifs non courants		8 652 653,658	9 565 993,122
ACTIFS COURANTS			
Stocks		2 111 016,186	2 209 386,942
Moins : Provisions		0,000	0,000
<i>S/Total</i>	6	<u>2 111 016,186</u>	<u>2 209 386,942</u>
Clients et comptes rattachés		4 907 389,975	4 428 516,676
Moins : Provisions		0,000	-18 342,342
<i>S/Total</i>	7	<u>4 907 389,975</u>	<u>4 410 174,334</u>
Autres actifs courants	8	2 332 745,729	2 034 070,511
Placements et actifs financiers	9	1 085 755,530	2 082 505,331
Liquidités et équivalents de liquidités	10	4 206 290,877	2 403 536,122
Total des actifs courants		14 643 198,297	13 139 673,240
Total des actifs		23 295 851,955	22 705 666,362

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>	Note	2016 Au 31/12/16	2015 Au 31/12/15
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		4 888 889,000	4 888 889,000
Réserves consolidées		-1 096 987,434	-973 520,333
Autres capitaux propres		7 144 257,974	6 663 222,386
Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice		10 936 159,540	10 578 591,053
Résultat de l'exercice consolidé		1 392 066,666	926 532,899
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	11	12 328 226,206	11 505 123,952
INTÉRÊTS MINORITAIRES			
Réserves des minoritaires		448 579,847	554 926,015
Résultat des minoritaires		-30 696,585	-106 126,168
Total des intérêts minoritaires	12	417 883,262	448 799,847
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	13	1 293 724,064	2 162 147,807
Autres passifs non courants	14	0,000	200 000,000
Provisions		0,000	0,000
Total des passifs non courants		1 293 724,064	2 362 147,807
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	2 489 361,708	2 335 739,901
Autres passifs courants	16	2 123 087,109	1 625 958,695
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	4 643 569,606	4 427 896,160
Total des passifs courants		9 256 018,423	8 389 594,756
Total des passifs		10 549 742,487	10 751 742,563
Total des capitaux propres, intérêts minoritaires et des passifs		23 295 851,955	22 705 666,362

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	Note	2016 Au 31/12/16	2015 Au 31/12/15
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	1	21 043 988,398	18 855 228,443
Production immobilisée		0,000	0,000
Autres produits d'exploitation	2	153 408,847	153 408,816
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>21 197 397,245</u>	<u>19 008 637,259</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)	3	-106 069,095	210 159,161
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	4	12 051 034,066	10 641 612,292
Charges de personnel	5	2 412 817,793	2 419 916,620
Dotations aux amortissements et aux provisions	6	1 874 044,470	1 704 206,131
Autres charges d'exploitation	7	2 508 395,932	2 404 739,232
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>18 740 223,166</u>	<u>17 380 633,436</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 457 174,079	1 628 003,823
Produits des placements		67 584,407	89 133,447
Charges financières nettes	8	668 703,000	716 668,465
Autres gains ordinaires	9	65 125,570	68 479,724
Autres pertes ordinaires	10	132 153,437	68 914,167
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		1 789 027,619	1 000 034,362
Impôt sur les bénéfices	11	196 492,250	97 220,824
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		1 592 535,369	902 813,538
Pertes extraordinaires	12	148 758,481	0,000
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		1 443 776,888	902 813,538
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	13	82 406,807	82 406,807
Quote-part dans le résultat des sociétés mise en équivalence		0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		1 361 370,081	820 406,731
Quote-part des intérêts minoritaires	14	-30 696,585	-106 126,168
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		1 392 066,666	926 532,899

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	2016	2015
	Au 31/12/16	Au 31/12/15
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 361 370,081	820 406,731
- <i>Ajustements pour :</i>		
. Dotation aux amortissements & provisions	1 874 044,470	1 704 206,131
. Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	82 406,807	82 406,807
. Variation des stocks	98 370,756	-474 575,617
. Variation des créances	-497 215,641	-992 876,553
. Variation des autres actifs	-298 675,218	-912 146,472
. Variation des fournisseurs	153 621,807	967 943,033
. Variation des autres passifs	298 393,539	-1 157 923,986
. Plus ou moins-value de cession d'immobilisations	-35 908,730	-30 515,674
Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat	-153 408,847	-153 408,816
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>	2 882 999,024	-146 484,416
FL FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-511 239,682	-676 112,381
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38 500,000	42 000,000
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-96 533,000	-285,000
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	27 100,000	24 744,014
- Décaissement provenant de l'acquisition des autres actifs non courants	-465 030,401	-689 002,758
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</i>	-1 007 203,083	-1 298 656,125
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Encaissement suit à l'émission d'actions	0,000	0,000
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-415 555,565	-611 111,125
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0,000	0,000
- Encaissement provenant des emprunts	0,000	223 000,000
- Remboursement des emprunts	-1 068 628,702	-971 161,185
- Variation provenant des crédits de gestion	0,000	570 000,000
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</i>	-1 484 184,267	-789 272,310
- Ajustement lié à la variation de périmètre de consolidation	0,000	-625 022,964
- Ajustement de la trésorerie d'ouverture lié à la variation de périmètre de consolidation	0,000	-938 498,876
VARIATION DE TRESORERIE	391 611,674	-3 797 934,691
Trésorerie au début de l'exercice	3 157 710,361	6 955 645,052
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 549 322,035	3 157 710,361

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

SCHÉMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION CONSOLIDÉ

(Exprimé en dinars)

Produits		Charges		Soldes		2016	2015
						Au 31/12/16	Au 31/12/15
Revenus et autres produits d'exploitation	21 197 397,245	ou (Déstockage de production)	0,000				
Production stockée	106 069,095						
Production immobilisée	0,000						
Total	21 303 466,340	Total	0,000	• Production	21 303 466,340	18 798 478,098	
Production	21 303 466,340	Achat consommés	12 051 034,066	• Marge sur coût matières	9 252 432,274	8 156 865,806	
Marge sur coût matière	9 252 432,274	Autres charges externes	2 361 293,285				
Subvention d'exploitation	0,000						
Total	9 252 432,274	Total	2 361 293,285	• Valeur Ajoutée brute	6 891 138,989	5 935 492,631	
Valeur Ajoutée Brute	6 891 138,989	Impôts et taxes	147 102,647				
		Charges de personnel	2 412 817,793				
Total	6 891 138,989	Total	2 559 920,440	• Excédent brut d'exploitation	4 331 218,549	3 332 209,954	
Excédent brut d'exploitation	4 331 218,549	Autres charges ordinaires	132 153,437				
Autres produits ordinaires	65 125,570	Charges financières	668 703,000				
Produits des placements	67 584,407	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	1 874 044,470				
Transfert et reprise de charges	0,000	Impôt sur le résultat ordinaire	196 492,250				
Total	4 463 928,526	Total	2 871 393,157	• Résultat net des entreprises intégrées	1 592 535,369	902 813,538	
Résultat net des entreprises intégrées	1 592 535,369	Contribution conjoncturelle	148 758,481				
		Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	82 406,807				
Total	1 592 535,369	Total	231 165,288	• Résultat net de l'ensemble consolidé	1 361 370,081	820 406,731	

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le groupe « CEREALIS » est composé de trois sociétés :

CEREALIS
(Société mère) La société CEREALIS est une société anonyme partiellement exportatrice, implantée à Tebourba, spécialisée dans le domaine de la production agroalimentaire. Elle est régie par les dispositions du code des sociétés commerciales et bénéficie des avantages de la loi 93-120 promulguant le code d'incitation aux investissements.

BOLERIO
(Société filiale) La société BOLERIO est une société anonyme partiellement exportatrice, implantée à Goubellat, spécialisée dans le domaine de la production agroalimentaire. Elle est régie par les dispositions du code des sociétés commerciales et bénéficie des avantages de la loi 93-120 promulguant le code d'incitation aux investissements et notamment ceux relatifs au développement régional.

INER
DISTRIBUTION
(Société filiale) La société INTERDISTRIBUTION est une société à responsabilité limitée spécialisée dans le commerce en gros des produits alimentaires. Elle est régie par les dispositions du code des sociétés commerciales et les textes en vigueur qui réglementent le commerce de distribution.

II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
CEREALIS	-	100,00%	Société mère	Intégration globale
BOLERIO	77,97%	77,97%	Exclusif	Intégration globale
INTER DISTRIBUTION	99,80%	99,80%	Exclusif	Intégration globale

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les états financiers de la société mère et ses filiales, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

IV- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le groupe CEREALIS n'a pas enregistré entre la date clôture des comptes au 31 décembre 2016 et la date d'arrêt des états financiers, des évènements qui entraineront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures du groupe.

V- BASE DE MESURE

1) Immobilisations corporelles et incorporelles

Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition historique comprenant tous frais et taxes non récupérables. Elles sont amorties selon les modes et taux suivants et en supposant une valeur résiduelle nulle au bout de la durée de leur utilisation sauf en ce qui concerne les immobilisations d'une valeur inférieure à 200 DT qui sont amorties intégralement l'année de leur acquisition sans utilisation de la règle prorata-temporis :

Elément	Mode	Taux
Construction	Linéaire	4%
Matériel d'exploitation	Linéaire	10%
Installation, Agencement & Aménagement	Linéaire	10%
Matériel de transport	Linéaire	20%
Equipement et mobilier de bureau	Linéaire	10%
Matériel informatique	Linéaire	20%
Logiciel	Linéaire	33,33%

Après l'amortissement des immobilisations corporelles, la valeur comptable nette de ces immobilisations a été comparée, par groupe d'immobilisations de même nature avec la valeur récupérable (ou à la juste valeur) de ces immobilisations compte tenu de l'activité actuelle de chaque société. Aucune réduction de valeur n'est à comptabiliser.

2) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, elles sont évaluées selon la valeur d'usage. Les plus-values latentes dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

3) Stocks

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs coût de revient qui comprennent les prix d'achat, les droits et taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent et valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

4) Revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises.

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

VI- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

1) L'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

2) L'intégration des comptes

Pour la société contrôlée d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement. L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégrées globalement.

3) L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

4) Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

5) Traitement des écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition positif (Goodwill), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale. Sur cette base, la société CEREALIS a amorti le goodwill linéairement au taux de 5% par an.

6) Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de CEREALIS dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participation y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

VII- INFORMATIONS DETAILLEES

A. NOTES RELATIVES AU BILAN

1. Ecart d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Ecarts d'acquisition - Titres Interdistribution	577 063,919	577 063,919
Ecarts d'acquisition – Bolério	1 071 072,203	1 071 072,203
<i>Sous total</i>	1 648 136,122	1 648 136,122
Amortissements Ecarts d'acquisition - Titres Interdistribution	-89 790,966	-59 860,644
Amortissements Ecarts d'acquisition - Titres Bolério	-104 952,970	-52 476,485
<i>Sous total</i>	-194 743,936	-112 337,129
Total	1 453 392,186	1 535 798,993

2. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Logiciels	81 846,400	76 845,900
Marques et brevets	37 494,880	36 016,380
<i>Sous total</i>	119 341,280	112 862,280
Amortissements	-108 191,492	-99 714,429
Total	11 149,788	13 147,851

3. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Terrain	312 234,079	312 234,079
Construction	2 406 568,064	2 406 568,064
Matériel d'exploitation	5 396 830,389	4 983 836,788
Matériel de transport	3 312 028,083	3 465 352,389
Aménagement matériel de transport	75 903,440	73 209,680
Agencement, aménagement & installation	457 537,423	420 941,960
Equipement de bureau	103 438,673	96 399,674
Matériels informatiques	149 082,402	135 466,022
Autres immobilisations corporelles	21 320,979	0,000
<i>Sous total</i>	12 234 943,532	11 894 008,656
Amortissements	-6 043 172,665	-5 009 925,223
Total	6 191 770,867	6 884 083,433

Le tableau ci-après met en relief par nature des immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs nettes comptables arrêtées à la date de clôture de l'exercice.

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS CONSOLIDE

Désignation	Valeurs Brutes				Amortissements				VCN
	31/12/2015	Acquisition	Cession	31/12/2016	31/12/2015	Dotation	Cession	31/12/2016	
<u>Immobilisations Incorporelles</u>									
Logiciels	76 845,900	5 000,500		81 846,400	69 607,825	4 745,459		74 353,284	7 493,116
Marques et brevets	36 016,380	1 478,500		37 494,880	30 106,604	3 731,604		33 838,208	3 656,672
Sous Total	112 862,280	6 479,000	0,000	119 341,280	99 714,429	8 477,063	0,000	108 191,492	11 149,788
<u>Immobilisations Corporelles</u>									
Terrain	312 234,079	0,000		312 234,079	0,000	0,000		0,000	312 234,079
Construction	2 406 568,064	0,000		2 406 568,064	595 245,190	116 579,570		711 824,760	1 694 743,304
Agencement, aménagement & installation	420 941,960	36 595,463		457 537,423	207 369,061	52 420,583		259 789,644	197 747,779
Matériel d'exploitation	4 983 836,788	412 993,601		5 396 830,389	1 812 343,002	463 947,223		2 276 290,225	3 120 540,164
Matériel de transport	3 465 352,389	10 501,500	-163 825,806	3 312 028,083	2 167 020,563	524 098,125	-161 234,536	2 529 884,152	782 143,931
Aménagement matériel de transport	73 209,680	2 693,760		75 903,440	57 262,777	10 556,957		67 819,734	8 083,706
Equipement de bureau	96 399,674	7 038,999		103 438,673	80 904,894	9 137,363		90 042,257	13 396,416
Matériels informatiques	135 466,022	13 616,380		149 082,402	89 779,736	15 861,844		105 641,580	43 440,822
Autres immobilisations corporelles	0,000	21 320,979		21 320,979	0,000	1 880,313		1 880,313	19 440,666
Sous Total	11 894 008,656	504 760,682	-163 825,806	12 234 943,532	5 009 925,223	1 194 481,978	-161 234,536	6 043 172,665	6 191 770,867
TOTAL	12 006 870,936	511 239,682	-163 825,806	12 354 284,812	5 109 639,652	1 202 959,041	-161 234,536	6 151 364,157	6 202 920,655

4. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Dépôt et cautionnement	99 798,000	32 365,000
Titres de participation	2 400,000	400,000
Total	102 198,000	32 765,000

5. Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Charges à répartir brutes	2 597 806,296	2 132 775,895
Résorptions des charges à répartir	-1 703 663,479	-1 032 578,050
Total	894 142,817	1 100 197,845

6. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Stocks matières premières	1 013 169,057	915 954,453
Stocks de produits finis	423 206,206	310 988,839
Stocks d'emballages	674 640,923	982 443,650
Total	2 111 016,186	2 209 386,942

7. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Clients ordinaires	4 171 858,249	3 928 469,746
Clients effets à recevoir	722 812,101	481 163,209
Clients créditeurs	-15 180,803	-14 566,899
Clients factoring	27 900,428	33 450,620
<i>Sous total</i>	4 907 389,975	4 428 516,676
Provisions	0,000	-18 342,342
Total	4 907 389,975	4 410 174,334

8. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Prêts au personnel	13 190,000	13 505,000
Personnel, avances et acomptes	9 040,000	3 530,000
Fournisseurs avances	44 099,717	23 364,613
Etat Impôts et taxes à reporter	1 840 374,325	1 253 332,427
Débiteurs divers	44 895,234	74 305,363
Charges constatées d'avance	34 075,148	320 116,807
Produits à recevoir	77 071,305	75 916,301
Actionnaires opération sur le capital	270 000,000	270 000,000
Total	2 332 745,729	2 034 070,511

9. Placements et actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Placements	1 000 000,000	1 500 000,000
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV BTK	0,000	508 375,824
NEWBODY LINE	9 798,000	10 479,600
ONE TECH HOLDING	55 165,000	45 430,000
MIP	0,000	4 936,960
AXIS SICAV	20 786,930	13 282,547
Droits d'attribution	5,600	0,400
Total	1 085 755,530	2 082 505,331

10. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Chèques à encaisser	2 370 640,660	1 675 597,137
Effets remis à l'encaissement	12 416,307	0,000
Banques	1 369 254,177	354 609,752
Caisse	184 764,119	124 805,948
Factoring	269 215,614	248 523,285
Total	4 206 290,877	2 403 536,122

11. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Capital social	4 888 889,000	4 888 889,000
Réserves consolidés	-1 096 987,434	-973 520,333
Autres capitaux propres	7 144 257,974	6 663 222,386
Résultat consolidé	1 392 066,666	926 532,899
Total	12 328 226,206	11 505 123,952

12. Intérêts minoritaires

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Réserves des minoritaires	448 579,847	554 926,015
Résultat des minoritaires	-30 696,585	-106 126,168
Total	417 883,262	448 799,847

Le tableau de variation des capitaux propres et des intérêts minoritaires se présente comme suit :

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(Exprimé en dinars)

DESIGNATION	Capital social	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Réserve spéciale d'investissement	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Total	Réserves des minoritaires	Résultat des minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2015	4 888 889,000	5 111 111,750	442 110,636	1 110 000,000	-973 520,333	926 532,899	11 505 123,952	554 926,015	-106 126,168	448 799,847
Affectation du résultat de l'exercice 2015							0,000			0,000
<i>Résultats reportés</i>					926 532,899	-926 532,899	0,000	-106 126,168	106 126,168	0,000
<i>Réserve de réinvestissement</i>				1 050 000,000	-1 050 000,000		0,000			0,000
<i>Dividendes</i>				-415 555,565			-415 555,565			0,000
Dividendes décidés aux minoritaires des sociétés intégrés							0,000	-220,000		-220,000
Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat			-153 408,847				-153 408,847			0,000
Résultat de l'exercice 2016						1 392 066,666	1 392 066,666		-30 696,585	-30 696,585
Capitaux propres au 31/12/2015	4 888 889,000	5 111 111,750	288 701,789	1 744 444,435	-1 096 987,434	1 392 066,666	12 328 226,206	448 579,847	-30 696,585	417 883,262

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat consolidé net (Part du groupe) de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat consolidé par action de l'exercice 2016 est de 285 millimes.

13. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Emprunts bancaires	968 483,230	1 414 960,018
Emprunts Leasing	325 240,834	747 187,789
Total	1 293 724,064	2 162 147,807

14. Autres passifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Comptes courants actionnaires	0,000	200 000,000
Total	0,000	200 000,000

15. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Fournisseurs d'exploitation	1 337 329,219	1 798 570,459
Fournisseurs effets à payer	1 155 021,392	540 652,385
Fournisseurs avances et acomptes	-2 988,903	-3 482,943
Total	2 489 361,708	2 335 739,901

16. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Personnel, rémunérations dues	256 855,482	195 077,309
Etat, impôts et taxes	854 691,848	431 823,784
CNSS	115 562,287	86 268,411
Créditeurs divers	12 834,486	20 769,615
Dividendes à payer	550 620,000	550 400,000
Charges à payer	231 666,325	269 154,572
Produits constatés d'avance	0,000	608,323
Comptes courants associés	18 778,839	18 778,839
Intérêts courus sur comptes courants	24 000,000	16 000,000
Clients avances et acomptes	58 077,842	37 077,842
Total	2 123 087,109	1 625 958,695

17. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Intérêts courus	4 940,206	3 455,081
Chèques à payer	233 294,441	163 148,034
Échéances à moins d'un an leasing	421 950,954	502 758,199
Échéances à moins d'un an emprunt	523 954,074	643 351,788
Crédits courants liés aux cycles d'exploitation	1 950 000,000	1 950 000,000
Découverts bancaires	1 509 429,931	1 165 183,058
Total	4 643 569,606	4 427 896,160

B. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

1. Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Revenus	21 043 988,398	18 855 228,443
Total	21 043 988,398	18 855 228,443

2. Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Quote-part subvention d'investissement	153 408,847	153 408,816
Total	153 408,847	153 408,816

3. Variation des stocks des produits finis et des en cours (+ ou -)

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Variation des stocks des produits finis et des encours "Céréalis"	-26 729,022	-2 884,594
Variation des stocks des produits finis et des encours "Bolério"	-79 340,073	213 043,755
Total	-106 069,095	210 159,161

4. Achats de matières et d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Achats stockés de matières premières	5 732 893,260	5 002 823,454
Achats stockés packaging	548 980,382	845 356,138
Achats emballages	1 507 008,042	998 920,401
Achats de marchandises locales	2 670 580,834	1 937 095,498
Achats de fournitures consommables	2 116,341	1 127,412
Achats de travaux et petits équipements	19 530,223	30 449,374
Achats d'études et prestations de services	79 660,051	48 225,077
Achats non stockés de matières et fournitures	119 357,244	106 719,867
Droit de douane	432 104,625	482 655,285
Frais de transit	63 498,691	61 241,352
Frais de transport sur importation	193 017,423	274 984,812
Variation de stocks de marchandises	-6 148,272	68 085,314
Carburants	420 159,677	533 122,235
Electricité & Gaz	268 275,545	250 806,073
Total	12 051 034,066	10 641 612,292

5. Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Salaires et compléments de salaires	2 162 981,575	2 201 921,802
Charges sociales	249 836,218	217 994,818
Total	2 412 817,793	2 419 916,620

6. Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Dotation aux amortissements des Immo. Incorporelles	8 477,063	10 798,092
Dotation aux amortissements des Immo. Corporelles	1 194 481,978	1 249 773,735
Dotation aux résorptions des charges à répartir	671 085,429	481 173,638
Dotation aux provisions des créances clients	0,000	18 342,342
Reprise sur provision liée aux pertes dans la société BOLERIO	0,000	-55 881,676
Total	1 874 044,470	1 704 206,131

7. Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Autres services extérieurs	14 057,022	26 048,982
Entretiens et réparations	346 084,046	294 895,766
Primes d'assurance	189 485,967	216 666,468
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	292 137,353	334 614,072
Publicités & relations publiques	1 021 201,549	883 901,396
Dons et Subventions	5 500,000	6 375,000
Transports	167 358,749	103 107,742
Déplacements, Missions et Réceptions	69 350,727	62 864,628
Frais Postaux & Télécommunications	77 392,354	80 284,879
Services bancaires et assimilés	78 455,795	117 267,967
Locations	100 269,723	95 346,275
Impôts et Taxes	147 102,647	183 366,057
Total	2 508 395,932	2 404 739,232

8. Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Charges d'intérêts	428 766,346	461 421,108
Intérêts sur factoring	111 248,668	121 385,571
Intérêts sur leasing	75 127,100	105 349,050
Pertes de change	104 185,910	51 867,426
Gains de change	-17 328,446	-9 629,143
Produits financiers	-33 296,578	-13 725,547
Total	668 703,000	716 668,465

9. Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Plus values sur cession d'immobilisations	35 908,730	30 515,674
Gains sur éléments non récurrents	29 216,840	37 964,050
Total	65 125,570	68 479,724

10. Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Pertes sur éléments non récurrents	94 653,437	38 914,167
Jetons de présence	37 500,000	30 000,000
Total	132 153,437	68 914,167

11. Impôt sur les bénéfices

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Impôts sur les sociétés	196 492,250	97 220,824
Total	196 492,250	97 220,824

12. Pertes extraordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Contribution conjoncturelle	148 758,481	0,000
Total	148 758,481	0,000

13. Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Dotations aux amortissements GW - Titres Interdistribution	28 853,196	28 853,196
Dotations aux amortissements GW - Titres Bolério	53 553,611	53 553,611
Total	82 406,807	82 406,807

14. Quote-part dans le résultat des sociétés mise en équivalence

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Quote-part des minoritaires - Société BOLERIO	-31 177,059	-106 558,306
Quote-part des minoritaires - Société INTER DISTRIBUTION	480,474	432,138
Total	-30 696,585	-106 126,168

C. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Rubrique "Placements et actifs financiers"	1 085 755,530	2 082 505,331
Rubrique "Liquidités"	4 206 290,877	2 403 536,122
Compte "Chèques à payer"	-233 294,441	-163 148,034
Compte "Découverts bancaires"	-1 509 429,931	-1 165 183,058
Total	3 549 322,035	3 157 710,361

CÉRÉALIS

Immeuble Amir el Bouhaira, Appt n°1, rue
du lac Turkana, les berges du lac, 1053,
Tunis – Tunisie

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2016**

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe constitué par la société **CEREALIS SA** et ses filiales, comprenant le bilan consolidé, l'état consolidé de résultat, l'état consolidé de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

Les états financiers consolidés, qui font apparaître un total net de bilan consolidé de 23 295 851,955 TND et un résultat bénéficiaire net consolidé de 1 392 066,666 TND, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés annexés à notre rapport sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe constitué par la société **CEREALIS SA** et ses filiales au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Fait à Tunis, le 10 Mai 2017

**Le Commissaire Aux Comptes
LOTFI REKIK**

SICAV CROISSANCE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV–CROISSANCE» pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 13.162.129, un actif net de D : 13.147.676 et un bénéfice de la période de D : 41.314.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV–CROISSANCE» comprenant le bilan au 31 Mars 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV –CROISSANCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°7 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «SICAV –CROISSANCE » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 27.894, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le premier trimestre s'élève à D : 6.878

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 25 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

BILAN ARRETE AU 31 Mars 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2017	31/03/2016	Année 2016
Portefeuille-titres	4	9 037 439,386	9 323 524,816	9 109 326,969
Actions et droits rattachés		8 130 736,381	8 421 883,412	8 194 176,377
Obligations et valeurs assimilées		266 885,000	284 254,000	263 721,000
Titres OPCVM		639 818,005	617 387,404	651 429,592
Placements monétaires et disponibilités		4 068 126,049	2 741 576,228	3 418 328,872
Placements monétaires	5	4 067 987,454	2 741 010,785	3 418 128,980
Disponibilités		138,595	565,443	199,892
Créances d'exploitation	6	56 563,303	1 185 594,310	697 000,579
TOTAL ACTIF		13 162 128,738	13 250 695,354	13 224 656,420
PASSIF				
Autres créditeurs divers	7	14 452,497	22 134,100	18 469,334
TOTAL PASSIF		14 452,497	22 134,100	18 469,334
ACTIF NET				
Capital	8	13 076 720,532	13 203 615,810	12 835 462,218
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		42,208	13,208	13,208
Sommes distribuables de l'exercice en cours		70 913,501	24 932,236	370 711,660
ACTIF NET		13 147 676,241	13 228 561,254	13 206 187,086
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		13 162 128,738	13 250 695,354	13 224 656,420

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	9	73 660,170	26 624,616	374 373,514
Dividendes		70 496,170	23 234,616	361 312,514
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 164,000	3 390,000	13 061,000
Revenus des placements monétaires	10	30 589,994	29 453,912	119 130,597
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		104 250,164	56 078,528	493 504,111
Charges de gestion des placements	11	(22 866,355)	(22 939,262)	(92 440,183)
REVENU NET DES PLACEMENTS		81 383,809	33 139,266	401 063,928
Autres charges	12	(5 052,916)	(8 654,578)	(29 142,649)
Contribution conjoncturelle	7	(6 877,980)	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		69 452,913	24 484,688	371 921,279
Régularisation du résultat d'exploitation		1 460,588	447,548	(1 209,619)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		70 913,501	24 932,236	370 711,660
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 460,588)	(447,548)	1 209,619
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(71 935,291)	485 370,422	297 430,766
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		44 080,498	79 253,772	122 593,601
Frais de négociation de titres		(283,781)	(528,330)	(825,816)
RESULTAT DE LA PERIODE		41 314,339	588 580,552	791 119,830

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	41 314,339	588 580,552	791 119,830
Résultat d'exploitation	69 452,913	24 484,688	371 921,279
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(71 935,291)	485 370,422	297 430,766
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	44 080,498	79 253,772	122 593,601
Frais de négociation de titres	(283,781)	(528,330)	(825,816)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(370 682,660)	(332 998,120)	(332 998,120)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	270 857,476	244 082,186	19 168,740
Souscriptions			
- Capital	309 562,704	233 016,000	233 271,500
- Régularisation des sommes non distribuables	(387,016)	10 447,138	10 459,459
- Régularisation des sommes distribuables	2 601,938	619,048	619,551
Rachats			
- Capital	(39 619,800)	-	(213 342,500)
- Régularisation des sommes non distribuables	(159,000)	-	(10 181,600)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 141,350)	-	(1 657,670)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(58 510,845)	499 664,618	477 290,450
ACTIF NET			
En début de période	13 206 187,086	12 728 896,636	12 728 896,636
En fin de période	13 147 676,241	13 228 561,254	13 206 187,086
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	48 595	48 517	48 517
En fin de période	49 617	49 429	48 595
VALEUR LIQUIDATIVE	264,983	267,628	271,760
TAUX DE RENDEMENT	0,31%	4,62%	6,20%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 31 Mars 2017

Note 1 : Présentation de la société

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 mars 2017.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 mars 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2017 à D : 9.037.439,386 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2017	% Actif Net
Actions & droits rattachés		4 225 158,746	8 130 736,381	61,84%
Actions		4 225 152,978	8 130 724,681	61,84%
Actions BIAT	13 980	355 215,797	1 300 140,000	9,89%
Actions Placements de Tunisie	23 413	452 013,427	866 281,000	6,59%
Actions UIB	64 516	697 030,864	1 207 888,103	9,19%
Actions Monoprix	57 600	355 380,146	506 880,000	3,86%
Actions BH	19 000	138 256,062	367 270,000	2,79%
Actions ATTIJARI BANK	44 700	410 759,876	1 259 824,800	9,58%
Actions Amen Bank	23 438	197 427,888	522 667,400	3,98%
Actions AIR Liquide	4 309	457 949,637	473 990,000	3,61%
Actions BTE	1 555	29 671,220	25 579,750	0,19%
Actions CIL	19 484	72 597,890	303 365,880	2,31%
Actions SPDIT SICAF	6 678	37 791,980	55 427,400	0,42%
Actions ATB	3 752	27 710,250	16 126,096	0,12%
Actions UBCI	989	38 894,871	25 219,500	0,19%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	118 089,400	0,90%
Actions Carthage cement	100 000	307 740,820	250 100,000	1,90%
Actions One Tech	3 715	24 147,500	32 528,540	0,25%
Actions S.F.B.T	32 668	401 428,740	640 586,812	4,87%
Actions ARTES	18 900	132 775,410	158 760,000	1,21%
Droits		5,768	11,700	0,00%
Actions BT CP 138	4	2,772	3,600	0,00%
Actions BT CP 141	7	2,996	6,300	0,00%
Actions BT CP 132	2	-	1,800	0,00%
Actions SICAV		649 619,097	639 818,005	4,87%
SICAV RENDEMENT	6 406	649 619,097	639 818,005	4,87%
Obligations des sociétés		256 000,000	266 885,000	2,03%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	256 000,000	266 885,000	2,03%
TOTAL GENERAL		5 130 777,843	9 037 439,386	68,74%
Pourcentage par rapport au total des actifs				68,66%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2017 à D : 4.067.987,454 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	2 064 000,000	2 068 945,297		15,74%
Compte à terme au 02/04/2017 (au taux de 3,760 %)	126 000,000	126 913,773	N° 082142	0,97%
Compte à terme au 02/04/2017 (au taux de 3,760 %)	219 000,000	220 588,224	N° 082101	1,68%
Compte à terme au 02/04/2017 (au taux de 3,760 %)	86 000,000	86 623,686	N° 082088	0,66%
Compte à terme au 02/04/2017 (au taux de 3,760 %)	19 000,000	19 137,791	N° 082032	0,15%
Compte à terme au 03/04/2017 (au taux de 3,760 %)	57 000,000	57 408,676	N° 081877	0,44%
Compte à terme au 04/04/2017 (au taux de 3,760 %)	31 000,000	31 219,708	N° 081967	0,24%
Compte à terme au 05/04/2017 (au taux de 3,760 %)	55 000,000	55 385,271	N° 081805	0,42%
Compte à terme au 05/04/2017 (au taux de 3,760 %)	60 000,000	60 420,296	N° 081808	0,46%
Compte à terme au 15/06/2017 (au taux de 3,790 %)	54 000,000	54 071,771	N° 081787	0,41%
Compte à terme au 15/06/2017 (au taux de 3,790 %)	15 000,000	15 019,936	N° 081965	0,11%
Compte à terme au 27/06/2017 (au taux de 3,790 %)	130 000,000	130 043,196	N° 081944	0,99%
Compte à terme au 29/06/2017 (au taux de 3,790 %)	74 000,000	74 018,441	N° 081873	0,56%
Compte à terme au 30/06/2017 (au taux de 3,790 %)	97 000,000	97 008,058	N° 081969	0,74%
Compte à terme au 30/06/2017 (au taux de 3,790 %)	117 000,000	117 009,719	N° 081966	0,89%
Compte à terme au 30/06/2017 (au taux de 3,790 %)	258 000,000	258 021,432	N° 081981	1,96%
Compte à terme au 30/06/2017 (au taux de 3,790 %)	140 000,000	140 011,630	N° 082174	1,06%
Compte à terme au 30/06/2017 (au taux de 3,790 %)	72 000,000	72 005,981	N° 082163	0,55%
Compte à terme au 30/06/2017 (au taux de 3,790 %)	5 000,000	5 000,415	N° 082132	0,04%
Compte à terme au 30/06/2017 (au taux de 3,790 %)	76 000,000	76 006,313	N° 082072	0,58%
Compte à terme au 30/06/2017 (au taux de 3,790 %)	123 000,000	123 010,213	N° 082110	0,94%
Compte à terme au 30/06/2017 (au taux de 3,790 %)	250 000,000	250 020,767	N° 081962	1,90%
CERTIFICATS DE DEPOT	1 998 317,327	1 999 042,157		15,20%
Certificat de dépôt au 05/04/2017 (au taux de 3,790 %)	999 158,663	999 588,826	Banque de Tunisie	7,60%
Certificat de dépôt au 06/04/2017 (au taux de 3,790 %)	499 579,332	499 747,706	Banque de Tunisie (a)	3,80%
Certificat de dépôt au 07/04/2017 (au taux de 3,790 %)	499 579,332	499 705,625	Banque de Tunisie (b)	3,80%
TOTAL	4 062 317,327	4 067 987,454		30,94%
Pourcentage par rapport au total des actifs		30,91%		

(a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'AMEN BANK

(b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 mars 2017 un montant de D : 56.563,303 contre D : 1.185 594,310 à la même date de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Cessions titres à encaisser	39 633,440	1 185 594,290	6 134,637
Comptes à terme échus à encaisser	16 000,000	-	685 000,000
Certificat de dépôt échus à encaisser			
Intérêts sur comptes à terme à encaisser	119,033	-	5 055,112
Dividendes à encaisser	810,830	0,020	810,830
TOTAL	56 563,303	1 185 594,310	697 000,579

Note 7 : Autres créiteurs divers

Ce poste totalise au 31 mars 2017 un montant de D : 14.452,497 contre D : 22.134,100 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	1 129,165	1 131,351	1 121,266
Etat, retenue à la source	4 026,374	3 440,889	3 502,638
Commissaire aux comptes	2 018,978	17 161,860	13 445,430
Rémunération PDG	400,000	400,000	400,000
Contribution conjoncturelle (*)	6 877,980	-	-
TOTAL	14 452,497	22 134,100	18 469,334

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «SICAV CROISSANCE» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 27.894, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du premier trimestre 2017 s'est élevée à D : 6.877,980.

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 31 mars 2017 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2016

Montant	12 835 462,218
Nombre de titres	48 595
Nombre d'actionnaires	16

Souscriptions réalisées

Montant	309 562,704
Nombre de titres émis	1 172
Nombre d'actionnaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	-39 619,800
Nombre de titres rachetés	-150
Nombre d'actionnaires sortants	-1

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-71 935,291
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	44 080,498
Frais de négociation de titres	-283,781
Régularisation des sommes non distribuables	-546,016

Capital au 31-03-2017

Montant	13 076 720,532
Nombre de titres	49 617
Nombre d'actionnaires	16

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 73.660,170 pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017, contre D : 26.624,616 pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2017	du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
<u>Dividendes</u>			
- des actions	46 826,000	23 234,616	338 077,898
-des titres OPCVM	23 670,170	-	23 234,616
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
- intérêts	3 164,000	3 390,000	13 061,000
TOTAL	73 660,170	26 624,616	374 373,514

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 30.589,994 contre D : 29.453,912 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2017	du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
Intérêts sur comptes à terme	15 537,145	14 299,605	58 199,438
Intérêts sur certificats de dépôt	15 052,849	15 154,307	60 931,159
TOTAL	30 589,994	29 453,912	119 130,597

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 22.866,355 contre D : 22.939,262 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2017	du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
Commission de gestion	19 599,734	19 662,229	79 234,452
Rémunération du dépositaire	3 266,621	3 277,033	13 205,731
TOTAL	22 866,355	22 939,262	92 440,183

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 5.052,916 contre D : 8.654,578 pour la même période de l'exercice 2016 et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2017	du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
Redevance CMF	3 266,621	3 277,033	13 205,731
Honoraires commissaire aux comptes	502,470	4 095,000	10 045,029
Rémunération du PDG	1 200,000	1 200,000	4 800,000
Contribution conjoncturelle (voir note 7)			
TCL	83,825	82,545	1 051,089
Autres	-	-	40,800
TOTAL	5 052,916	8 654,578	29 142,649

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2017

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 mars 2017 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 mars 2017, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **2 090 160** dinars et un résultat net de la période **24 941** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 Mars 2017, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 1 041 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Au 31 mars 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 235 DT.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Tunis, 27 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN

Arrêté au 31/03/2017 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
<u>ACTIFS</u>					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 631 764,716	1 806 351,030	1 636 997,101
	a- Actions et droits rattachés		1 631 764,716	1 806 351,030	1 636 997,101
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
	c- Titres OPCVM		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	458 395,167	472 880,452	421 872,105
	a- Placements monétaires		192 390,134	296 602,529	190 614,322
	b- Disponibilités		266 005,033	176 277,923	231 257,783
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
TOTAL ACTIF			2 090 159,883	2 279 231,482	2 058 869,206
<u>PASSIF</u>			<u>34 365,709</u>	<u>57 797,006</u>	<u>28 098,355</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	12 105,771	35 109,907	7 245,759
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	22 259,938	22 687,099	20 852,596
<u>ACTIF NET</u>			<u>2 055 794,174</u>	<u>2 221 434,476</u>	<u>2 030 770,851</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	2 052 898,405	2 222 991,517	2 015 001,842
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>2 895,769</u>	<u>-1 557,041</u>	<u>15 769,009</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		15 769,662	9 578,802	4,194
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		-12 873,893	-11 135,843	15 764,815
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			2 090 159,883	2 279 231,482	2 058 869,206

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/03/2017 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>68 584,680</u>
Dividendes		0,000	0,000	68 584,680
<u>PR 2 Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>1 775,812</u>	<u>3 021,674</u>	<u>3 489,626</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>1 775,812</u>	<u>3 021,674</u>	<u>72 074,306</u>
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-7 062,721</u>	<u>-8 316,502</u>	<u>-30 417,634</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>-5 286,909</u>	<u>-5 294,828</u>	<u>41 656,672</u>
<u>CH 2 Autres charges</u>	3.8	-7 586,754	-6 555,998	-27 770,156
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>-12 873,663</u>	<u>-11 850,826</u>	<u>13 886,516</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-0,230	714,983	1 878,299
<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>-12 873,893</u>	<u>-11 135,843</u>	<u>15 764,815</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		0,230	-714,983	-1 878,299
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		42 698,803	89 724,788	279 819,709
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		-4 736,608	-148,158	-178 345,358
<u>Frais de négociation de titres</u>		-147,815	-1 520,333	-6 067,347
<u>Résultat net de la période</u>		<u>24 940,717</u>	<u>76 205,471</u>	<u>109 293,520</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2017 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>24 940,717</u>	<u>76 205,471</u>	<u>109 293,520</u>
a- Résultat d'exploitation	-12 873,663	-11 850,826	13 886,516
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	42 698,803	89 724,788	279 819,709
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-4 736,608	-148,158	-178 345,358
d- Frais de négociation de titre	-147,815	-1 520,333	-6 067,347
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-9 510,269</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>82,606</u>	<u>-469 714,060</u>	<u>-683 955,465</u>
a- Souscriptions	82,606	0,000	0,000
- Capital	100,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-17,817	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	0,423	0,000	0,000
b- Rachats	0,000	469 714,060	683 955,465
- Capital	0,000	555 000,000	806 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-86 564,371	-122 523,989
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	1 278,431	179,454
VARIATION DE L'ACTIF NET	25 023,323	-393 508,589	-584 172,214
AN4-Actif Net			
a- En début de période	2 030 770,851	2 614 943,065	2 614 943,065
b- En fin de période	2 055 794,174	2 221 434,476	2 030 770,851
AN5-Nombre d'actions			
a- En début de période	24 156	32 219	32 219
b- En fin de période	24 157	26 669	24 156
VALEUR LIQUIDATIVE	85,101	83,296	84,069
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,98%	10,58%	4,03%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-03-2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-03-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/03/2017 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% l'Actif
<u>Action et droits rattachées</u>		1 788 737,718	1 631 764,716	78,06%
ADWYA	21 183	122 072,363	125 255,079	5,99%
ATL	36 837	115 303,990	106 458,930	5,09%
ATTIJARI BANK	5 640	146 751,600	158 957,760	7,61%
BIAT	2 001	126 548,180	186 093,000	8,90%
CARTHAGE CEMENT	80 000	238 967,140	200 080,000	9,57%
CELLCOM	6 096	47 785,254	31 266,384	1,50%
MONOPRIX	17 300	271 920,032	152 240,000	7,28%
SAH	9 321	109 233,360	120 231,579	5,75%
SFBT	9 700	194 589,054	190 207,300	9,10%
SOTUVER	33 999	175 771,988	145 005,735	6,94%
TLS	4 561	76 114,550	72 560,949	3,47%
TPR	24 000	99 704,227	68 520,000	3,28%
UIB	4 000	63 975,980	74 888,000	3,58%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Revenus des Actions	0,000	0,000	68 584,680
TOTAL	0,000	0,000	68 584,680

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2017 à 458 395,167 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Placements monétaires	(1)	192 390,134	296 602,529	190 614,322
Disponibilités		266 005,033	176 277,923	231 257,783
Total		458 395,167	472 880,452	421 872,105

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif
BTCT 02-01-2018	200	27/12/2016	190 516,864	192 390,134	9,20%
Total placement BTCT			190 516,864	192 390,134	9,20%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 775,812	3 021,674	3 489,626
TOTAL	1 775,812	3 021,674	3 489,626

3.3 –Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
PA 1	Opérateurs créditeurs	12 105,771	35 109,907	7 245,759
	Frais de gestionnaire	2 017,921	2 376,640	2 065,438
	Frais de dépositaire	1 020,916	3 532,905	516,431
	Frais de distributeurs	9 066,934	29 200,362	4 663,890

3.4 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
PA 2	Autres créditeurs divers	22 259,938	22 687,099	20 852,596
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	0,000	3 067,418
	Redevance CMF	176,113	190,306	172,176
	Contribution conjoncturelle 7.5%	235,339	0,000	0,000
	Charges à payer sur l'exercice encours	21 848,486	22 496,793	17 613,002

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2016</u>	
* Montant en nominal	2 415 600
* Nombre de titres	24 156
* Nombre d'actionnaires	97
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	100
* Nombre de titres émis	1
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres rachetés	0
<u>Capital au 31/03/2017</u>	
* Montant en nominal	2 415 700
* Nombre de titres	24 157
* Nombre d'actionnaires	98

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 s'élève à 25 023,323 dinars.

Le nombre de titres d'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/03/2017 est de 24 157 contre 24 156 au 31/12/2016.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2016</u>	<u>2 015 001,842</u>	<u>2 015 001,842</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>100,000</u>	<u>100,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>37 796,563</u>	<u>40 692,332</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	42 698,803	42 698,803
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-4 736,608	-4 736,608
- Frais de négociation de titres	-147,815	-147,815
- Régularisation des sommes non distribuables	-17,817	-17,817
- Sommes distribuables		2 895,769
<u>Montant fin de période au 31/03/2017</u>	<u>2 052 898,405</u>	<u>2 055 794,174</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2017 s'élèvent à **2 895,769** DT contre **-1 557,041** DT au 31/03/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Somme distribuables des exercices antérieurs	15 769,662	9 578,802	4,194
Résultat d'exploitation	-12 873,663	-11 850,826	13 886,516
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,230	714,983	1 878,299
<u>Total</u>	<u>2 895,769</u>	<u>-1 557,041</u>	<u>15 769,009</u>

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>7 062,721</u>	<u>8 316,502</u>	<u>30 417,634</u>
Rémunération du gestionnaire	2 017,921	2 376,140	8 690,752
Rémunération du dépositaire	504,485	594,042	2 172,701
Rémunération des distributeurs	4 540,315	5 346,320	19 554,181

3.8 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
CH 2 Autres charges	7 586,754	6 555,998	27 770,156
Redevance CMF	504,485	594,042	2 172,701
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	1 618,599
Contribution conjoncturelle 7.5%	235,339	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	6 846,930	5 961,956	23 978,856

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libelle	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Abonnement des charges budgétisées	6 846,930	5 961,956	23 978,856
Taxes (*)	69,773	-155,654	-626,035
Frais bancaires	25,747	28,103	113,030
Publication BO CMF	395,507	472,752	1 901,400
Honoraires CAC	1 657,110	1 670,820	6 720,000
Frais AGO et publications	980,056	563,447	2 266,172
Jetons de Présence	2 958,904	2 983,607	12 000,000
Alpha mena	759,822	497,268	2 000,000
Autres(*)	0,011	-98,387	-395,711

(*)C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. AUTRES INFORMATIONS

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1 041 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 31 mars 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 235,339 DT.

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2017

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Mars 2017 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2017, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 355 273 dinars et un résultat net de la période de 16 961 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Mars 2017, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 1 000 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Au 31 mars 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 317 DT.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Tunis, 27 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/03/2017 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
<u>ACTIFS</u>					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 067 745,536	1 360 632,458	1 095 260,247
	a- Actions et droits rattachés		627 203,065	914 771,297	691 458,986
	b- Obligations et valeurs assimilées		427 749,271	433 341,561	391 236,811
	c- Titres OPCVM		12 793,200	12 519,600	12 564,450
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	286 887,413	345 586,411	300 097,945
	a- Placements monétaires		144 292,600	197 735,020	142 960,742
	b- Disponibilités		142 594,813	147 851,391	157 137,203
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.3	639,948	0,000	0,000
TOTAL ACTIF			1 355 272,897	1 706 218,869	1 395 358,192
<u>PASSIF</u>					
			28 864,824	43 185,474	24 261,735
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	6 631,914	21 018,941	4 417,188
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	22 232,910	22 166,533	19 844,547
ACTIF NET			1 326 408,073	1 663 033,395	1 371 096,457
CP 1	Capital	3.6	1 324 906,855	1 652 368,634	1 364 763,160
CP 2	Sommes distribuables	3.7	1 501,218	10 664,761	6 333,297
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		6 050,942	14 118,801	0,989
	b- Sommes distribuables de l'exercice encours		-4 549,724	-3 454,040	6 332,308
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			1 355 272,897	1 706 218,869	1 395 358,192

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/03/2017 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>5 436,671</u>	<u>6 519,965</u>	<u>49 905,865</u>
Dividendes		0,000	0,000	26 217,050
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 436,671	6 519,965	23 688,815
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>1 331,858</u>	<u>2 014,449</u>	<u>2 334,539</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>6 768,529</u>	<u>8 534,414</u>	<u>52 240,404</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.8	<u>-4 085,327</u>	<u>-5 553,221</u>	<u>-19 588,539</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>2 683,202</u>	<u>2 981,193</u>	<u>32 651,865</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.9	-7 374,670	-6 558,379	-26 782,885
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>-4 691,468</u>	<u>-3 577,186</u>	<u>5 868,980</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		141,744	123,146	463,328
<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>-4 549,724</u>	<u>-3 454,040</u>	<u>6 332,308</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-141,744	-123,146	-463,328
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		25 516,365	40 025,113	138 927,779
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		-3 435,096	-1 851,819	-74 521,536
<u>Frais de négociation de titres</u>		-428,524	-811,109	-2 991,205
<u>Résultat net de la période</u>		<u>16 961,277</u>	<u>33 784,999</u>	<u>67 284,018</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2017 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>16 961,277</u>	<u>33 784,999</u>	<u>67 284,018</u>
a- Résultat d'exploitation	-4 691,468	-3 577,186	5 868,980
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	25 516,365	40 025,113	138 927,779
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-3 435,096	-1 851,819	-74 521,536
d- Frais de négociation de titres	-428,524	-811,109	-2 991,205
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-13 996,896</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-61 649,661</u>	<u>-386 110,448</u>	<u>-697 549,509</u>
a- Souscriptions	99,079	0,000	12 141,689
- Capital	100,000	0,000	11 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-1,226	0,000	129,997
- Régularisation des sommes distribuables	0,305	0,000	111,692
b- Rachats	61 748,740	386 110,448	709 691,198
- Capital	61 000,000	386 800,000	705 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	607,824	-3 831,278	1 257,046
- Régularisation des sommes distribuables	140,916	3 141,726	3 034,152
VARIATION DE L'ACTIF NET	-44 688,384	-352 325,449	-644 262,387
Actif Net			
a- En début de période	1 371 096,457	2 015 358,844	2 015 358,844
b- En fin de période	1 326 408,073	1 663 033,395	1 371 096,457
Nombre d'actions			
a- En début de période	13 660	20 595	20 595
b- En fin de période	13 051	16 727	13 660
VALEUR LIQUIDATIVE	101,632	99,422	100,373
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,09%	6,44%	3,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-03-2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-03-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31-03-2017.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs similaires ont été évalués, au 31-03-2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2017 d'actions, titres OPCVM, ainsi que d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% l'Actif
<u>Actions</u>		<u>727 962,396</u>	<u>627 203,065</u>	<u>46,28%</u>
ADWYA	10 000	62 627,550	59 130,000	4,36%
ATL	11 236	35 246,840	32 472,040	2,40%
ATTIJARI BANK	1 250	32 596,500	35 230,000	2,60%
BIAT	920	56 522,904	85 560,000	6,31%
CARTHAGE CEMENT	47 500	141 215,534	118 797,500	8,77%
MONOPRIX	10 600	158 251,697	93 280,000	6,88%
SFBT	4 500	90 071,053	88 240,500	6,51%
SOTUVER	14 225	77 926,154	60 669,625	4,48%
TLS	1 000	16 740,000	15 909,000	1,17%
TPR	13 280	56 764,164	37 914,400	2,80%
<u>Titres d'OPCVM</u>		<u>15 072,900</u>	<u>12 793,200</u>	<u>0,94%</u>
UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV	150	15 072,900	12 793,200	0,94%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>196 000,000</u>	<u>202 769,622</u>	<u>14,96%</u>
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 000	40 000,000	40 797,808	3,01%
ATTIJARI LEASE 2015-1	1 000	80 000,000	84 584,154	6,24%
CIL2014-2 T 7.6%	1 000	60 000,000	60 609,666	4,47%
CIL2015-1 T 7.65%	200	16 000,000	16 777,994	1,24%
<u>BTA</u>		<u>215 356,000</u>	<u>224 979,649</u>	<u>16,60%</u>
BTA-07-2017	130	129 116,000	134 193,479	9,90%
BTA-05-2022	50	48 860,000	51 332,658	3,79%
BTA-04-2028	40	37 380,000	39 453,512	2,91%
TOTAL		1 154 391,296	1 067 745,536	78,78%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Revenus des Actions	0,000	0,000	26 163,200
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000	53,850
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 436,671	6 519,965	23 688,815
Revenus des obligations privées	2 878,316	3 667,416	13 467,762
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	2 558 ,355	2 852,549	10 221,053
TOTAL	5 436,671	6 519,965	49 905,865

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-03-2017 à 286 887, 413 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Placements monétaires	(1)	144 292,600	197 735,020	142 960,742
Disponibilités		142 594,813	147 851,391	157 137,203
Total		286 887,413	345 586,411	300 097,945

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif
BTCT 02-01-2018	150	27/12/2016	142 887,648	144 292,600	10,65%
Total placement BTCT			142 887,648	144 292,600	10,65%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 331,858	2 014,449	2 334,539
TOTAL	1 331,858	2 014,449	2 334,539

3.3 –Autres actifs:

	Libelle	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
AC 4	Autres Actifs	639,948	0,000	0,000
	RS sur BTA	639,948	0,000	0,000

3.4 – Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>6 631,914</u>	<u>21 018,941</u>	<u>4 417,188</u>
	Frais de gestionnaire	1 505,705	1 964,899	1 581,125
	Frais de dépositaire	541,453	2 140,186	283,489
	Frais de distributeurs	4 584,756	16 913,856	2 552,574

3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>22 232,910</u>	<u>22 166,533</u>	<u>19 844,547</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	0,000	2 011,685
	Redevance CMF	113,550	142,156	116,647
	Contribution conjoncturelle 7.5%	317,239	0,000	0,000
	Charges à payer sur l'exercice encours	21 802,121	22 024,377	17 716,215

3.6 Le Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2016</u>	
* Montant en nominal	1 366 000
* Nombre de titres	13 660
* Nombre d'actionnaires	96
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	100
* Nombre de titres émis	1
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	61 000
* Nombre de titres rachetés	610
<u>Capital au 31/03/2017</u>	
* Montant en nominal	1 305 100
* Nombre de titres	13 051
* Nombre d'actionnaires	97

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 s'élève à -44 688,384 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31/03/2017 est de 13 051 contre 13 660 au 31/12/2016.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2016</u>	<u>1 364 763,160</u>	<u>1 364 763,160</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>100,000</u>	<u>100,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-61 000,000</u>	<u>-61 000,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>21 043,695</u>	<u>22 544,913</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	25 516,365	25 516,365
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-3 435,096	-3 435,096
- Frais de négociation de titres	-428,524	-428,524
- Régularisation des sommes non distribuables	-609,050	-609,050
- Sommes distribuables		1 501,218
<u>Montant fin de période au 31/03/2017</u>	<u>1 324 906,855</u>	<u>1 326 408,073</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2017 s'élèvent à **1 501,218** DT contre **10 664,761** DT au 31/03/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Somme distribuables des exercices antérieurs	6 050,942	14 118,801	0,989
Résultat d'exploitation	-4 691,468	-3 577,186	5 868,980
Régularisation du résultat d'exploitation	141,744	123,146	463,328
<u>Total</u>	<u>1 501,218</u>	<u>10 664,761</u>	<u>6 333,297</u>

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>4 085,327</u>	<u>5 553,221</u>	<u>19 588,539</u>
Rémunération du gestionnaire	1 505,725	1 964,399	6 945,771
Rémunération du dépositaire	257,964	358,892	1 264,303
Rémunération des distributeurs	2 321,638	3 229,930	11 378,465

3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
CH 2 Autres charges	7 374,670	6 558,379	26 782,885
Redevance CMF	334,611	436,536	1 543,517
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	617,450
Contribution conjoncturelle 7.5%	317,239	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	6 722,820	6 121,843	24 621,918

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Abonnement des charges budgétisées	6 722,820	6 121,843	24 621,918
Taxes	-54,039(*)	15,193	61,105
Frais bancaires	25,748	24,034	96,663
Publication BO CMF	395,507	485,284	1 951,800
Honoraires CAC	1 656,986	1 670,944	6 720,500
Frais AGO et publications	979,881	437,341	1 758,974
Jetons de Présence	2 958,904	2 983,607	12 000,000
Alpha mena	759,822	497,268	2 000,000
Autres	0,011	8,172	32,876

(*)C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. AUTRES INFORMATIONS

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1 000 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 31 mars 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 317 DT.